

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
 Reçu en préfecture le 05/06/2026
 Publié le 05/06/2026
 ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE

Plan d'actions

Étangs de Puisaye

plan paysage



Plan paysage
étangs de Puisaye

Maître d'ouvrage
 Communauté de communes de Puisaye Forterre
 et de Berry Loire Puisaye

Communauté de communes Berry Loire Puisaye
 Battilly-en-Puisaye, Breteau, Briare, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Favernelles, La Bussière, Ouzouer-sur-Trézée et Thou

Maître d'oeuvre
 Atelier POLIS, Victor Bourdet, Gingko, Fais la ville

Communauté de communes de Puisaye Forterre
 Bléneau, Champcevrains, Champignelles, Lainsecq, Lavau, Moutiers-en-Puisaye, Rogny-les-sept-écluses, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-champs, Saint-Privé, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe et Villeneuve-les-genêts



SOMMAIRE

Vous avez dit plan paysage ?

Contexte de l'étude	5
Contexte territorial	6
Démarche du plan de paysage	8
État des lieux de la connaissance paysagère	9
La carte des unités paysagères	10

Synthèse du diagnostic

1/L'unité paysagère du canal de Briare	11
La sous-unité paysagère du canal à Briare	12
Sous-unité paysagère des lacets entre canaux et Trézée	13
Sous-unité paysagère du bief de partage et le canal noyé	14
Sous-unité paysagère du canal rectiligne	15
Dynamique paysagère du canal de Briare	16
L'utopie : Le canal moteur d'une l'économie touristique locale vertueuse	17
Dystopie : l'effacement d'un paysage infrastructurel	18

2/L'unité paysagère - Forêt des étangs de Puisaye	19
Sous-unité paysagère de la forêt de Puisaye	20
Sous-unité paysagère de la Trézée et des étangs d'alimentation	21
Dynamique paysagère de la Forêt des étangs de Puisaye	22
L'utopie : la forêt partagée	23
Dystopie : la forêt confisquée	24

3/ L'unité paysagère de la vallée du Loing	25
Sous-unité paysagère des sources du Loing	26
Sous-unité paysagère des collines de Haute Puisaye	27
Sous-unité paysagère de la vallée cultivée	28
Sous-unité paysagère des affluents	29
Dynamique paysagère de la vallée du Loing	30
L'utopie : La vallée vivante	31
Dystopie : Le Loing oublié	32

4/ L'unité paysagère des plateaux cultivés	33
Sous-unité paysagère des plateaux ondulés	34
Sous-unité paysagère des plateaux de basse Puisaye	35
Dynamique paysagère des plateaux cultivés	36
L'utopie : Maintien d'une agriculture diversifiée à l'échelle humaine	37
Dystopie : L'industrialisation extrême du paysage agricole	38

Plan d'actions pour les paysages

Les Objectifs de qualité paysagère	40
OQP N°1 ADAPTER LES PAYSAGES	41
Priorisation des actions	42

Sous OQP 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique **43**

Action 1.1.1	Créer un inventaire des arbres et alignements remarquables	44
Action 1.1.2	Nommer et rendre lisible la biodiversité	45
Action 1.1.3	Planter les espaces publics	46
Action 1.1.4	Concrétiser les opérations de revitalisation des centres-bourgs	47

Sous OQP 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts **48**

Action 1.2.1	Lutter contre la déprise agricole par le soutien à l'élevage et la conservation des haies et prairies permanentes	49
Action 1.2.2	Renforcer et valoriser les producteurs locaux et bio	50
Action 1.2.3	Préserver la qualité architecturale des fermes poyaudines	51
Action 1.2.4	Encourager l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	52

Sous OQP 1.3 Maintenir le bocage et l'arbre dans le paysage agricole **53**

Action 1.3.1	Mettre en place un projet «Puis'haies»	54
Action 1.3.2	identifier le patrimoine végétal dans les documents de gestions et préciser les modalités de gestion	55
Action 1.3.3	Maintenir et développer les formes arborées traditionnelles (trognons, vergers)	56

Sous OQP 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye **57**

Action 1.4.1	Conserver l'accès à la forêt des étangs de Puisaye	58
Action 1.4.2	Valoriser et développer les gestions forestières favorables à la biodiversité en forêt publique comme privée	60
Action 1.4.3	Lutter contre l'enrillagement des forêts et veiller au respect de la nouvelle réglementation sur les clôtures	61
Action 1.4.4	Développer une gestion participative des forêts	62

Sous OQP 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages **63**

Action 1.5.1	Définir des critères d'intégration paysagère et une méthode d'analyse des projets d'énergie renouvelable	64
Action 1.5.2	Créer une carte de sensibilité paysagère aux différentes énergies	66
Action 1.5.3	Créer une commission ouverte de suivi des projets énergétiques	67

OQP N°2 PARTAGER LES PAYSAGES	69
Priorisation des actions	70
Sous OQP 2.1 Partager avec le vivant	71
Action 2.1.1 Développer des micro-habitats propices à la conservation des espèces	72
Action 2.1.2 Améliorer la connaissance de la biodiversité	73
Action 2.1.3 Encourager la contemplation des espaces naturels	74
Sous OQP 2.2 Faire vivre le patrimoine bâti	75
Action 2.2.1 Créer un atlas du patrimoine monumental et vernaculaire de la Puisaye	76
Action 2.2.2 Créer un observatoire photographique des paysages (OPP)	77
Action 2.2.3 Accompagner la rénovation du bâti ancien	78
Action 2.2.4 Créer des boucles de découverte des patrimoines	79
Action 2.2.5 Veiller à la protection des espèces protégées lors de la rénovation du bâti	80
Sous OQP 2.3 : Renforcer les mobilités douces : pour le quotidien et le tourisme d'itinérance	81
Action 2.3.1 Créer une stratégie des mobilités douces et du tourisme d'itinérance	82
Action 2.3.2 Créer un pôle d'échanges multimodal (PEM) à Briare	83
Sous OQP 2.4 Créer une destination éco-touristique	84
Action 2.4.1 Développer des projets d'éco-tourisme (ornithologique et pêche)	85
Action 2.4.2 Rendre lisible l'entrée dans le territoire des étangs de Puisaye par des aménagements repères	86
Action 2.4.3 Créer une charte publicitaire et de signalétique	87
Action 2.4.4 Créer de l'hébergement insolite avec vue sur les étangs	88
Sous OQP 2.5 Partager la culture paysagère Poyaudine	90
Action 2.5.1 Faire vivre le plan paysage auprès des élus	91
Action 2.5.2 Veiller au suivi du plan paysage	92
Action 2.5.3 Intégrer le plan paysage aux documents d'urbanisme	93

OQP N°3 VALORISER L'EAU DANS LES PAYSAGES	94
Priorisation des actions	95
Sous OQP 3.1 Fédérer autour de l'eau	96
Action 3.1.1 Sensibiliser au grand et petit cycle de l'eau	97
Action 3.1.2 Réaliser un inventaire des zones humides support d'une stratégie zones humides	98
Action 3.1.3 Engager une réflexion sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur le territoire (EVP)	99
Sous OQP 3.2 Valoriser les rivières : Connaître les histoires, usages et cheminements de l'eau	100
Action 3.2.1 Restaurer les rivières pour une meilleure qualité écologique des milieux humides	101
Action 3.2.2 Accompagner les riverains dans l'entretien de la ripisylve	102
Action 3.2.3 Valoriser le petit patrimoine hydraulique	103
Action 3.2.4 «Remettre la rivière au centre du village	104
Site : Ru du Bourdon à Saint-Fargeau	105
Site : Reconnecter le Loing Saint-Sauveur-en-Puisaye	106
Sous OQP 3.3 Faire vivre le canal de Briare	108
Action 3.3.1 Valoriser le patrimoine architectural du canal	109
Action 3.3.2 Remettre le canal au centre du village	110
Site de la maison éclusière n°7 d'Ouzouer-sur-Trézée	111
Site du quai Mazoyer et des abords du pont canal	112
Action 3.3.3 Aménager des parcours agréables le long de l'eau	114
Sous OQP 3.4 Affirmer des étangs dans le paysage de Puisaye	115
Action 3.4.1 Mettre en valeur l'étang de Grand Rue	116
Action 3.4.2 Sensibiliser sur l'histoire, les usages, les impacts et la biodiversité des étangs	118
Action 3.4.3 Réaménager l'étang du Bourdon avec sentiers de randonnée et désignation ENS	119
Action 3.4.4 Encadrer l'accès aux piétons aux secteurs à enjeux pour la biodiversité (gazons amphibies, îles, héronnières)	120

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE

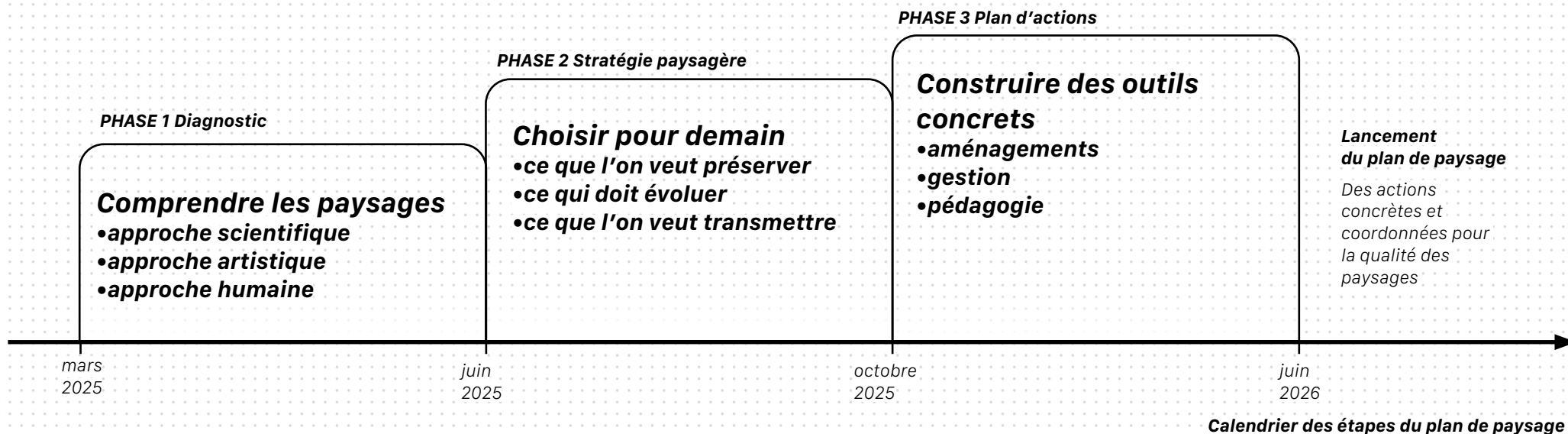


Vous avez dit paysages des étangs de Puisaye ?

Volet 1

Contexte de l'étude

Les Communautés de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF) et de Berry-Loire-Puisaye (CCBLP) sont Lauréates de l'appel à projet "Plans de paysage" 2024 lancé par le Ministère de la Transition Écologique. «Le plan de paysage est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire.»



Fiche d'identité du territoire

Département : Yonne, Nièvre, Loiret

Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF), 14 communes et la Communauté de communes de Berry-Loire-Puisaye (CCBLP), 10 communes

Superficie : 463 km² avec une altitude comprise entre 116 et 366 m

Nombre d'habitants : 17 550 hab (CCPF : 9782, CCBLP : 7768) (2022 INSEE).

Contexte de la commande

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture). Il est l'occasion de créer une dynamique collective autour des paysages et vise la prise de conscience collective de leurs qualités et de leurs fonctionnements afin de mieux préserver ou valoriser leurs identités dans un contexte de transition.

Le site d'étude concerne une partie de deux territoires intercommunaux situés sur la Puisaye. Le

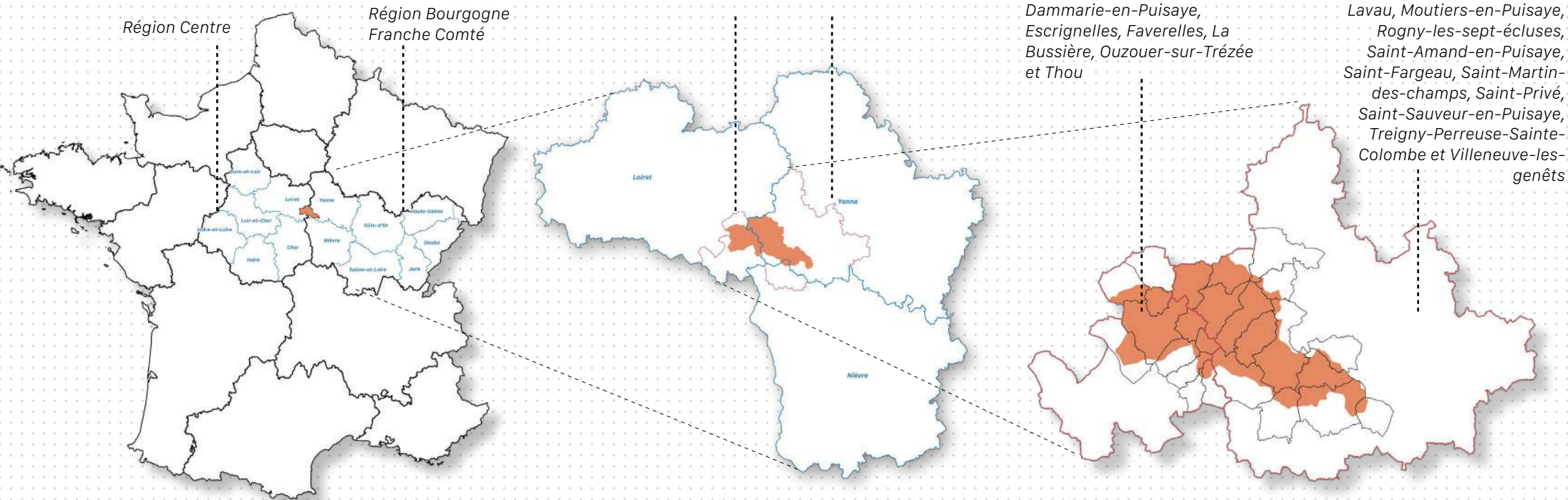
Plan de paysage et le Projet de territoire partagent des objectifs communs et complémentaires.

Cela afin de définir une stratégie territoriale adaptée à travers trois objectifs :

- Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et du paysage environnant
- Mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti et naturel lié à l'eau et aux milieux humides et aquatiques
- Repenser le partage des espaces selon leurs fréquentations et leurs différents usages

Contexte territorial

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE
S'LO CCPP
Bléneau, Champcevrains, Lainsecq



Communauté de communes
de Berry Loire Puisaye
(CCBLP)

Communauté de
communes de Puisaye
Forterre (CCPPF)

Communes CCBLP
Batilly-en-Puisaye, Breteau,
Briare, Champoulet,
Dammarie-en-Puisaye,
Escrignelles, Faverelles, La
Bussière, Ouzouer-sur-Trézée
et Thou

Lavau, Moutiers-en-Puisaye,
Rogny-les-sept-écluses,
Saint-Amand-en-Puisaye,
Saint-Fargeau, Saint-Martin-
des-champs, Saint-Privé,
Saint-Sauveur-en-Puisaye,
Treigny-Perreuse-Sainte-
Colombe et Villeneuve-les-
genêts

Les étangs de Puisaye à l'échelle nationale

Les étangs de Puisaye à l'échelle régionale

Les étangs de Puisaye à l'échelle des intercommunalités

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPPF) est située en région Bourgogne Franche-Comté, au sud-ouest du département de l'Yonne, s'étalant sur la partie nord du département de la Nièvre. La Communauté de Communes de Berry-Loire-Puisaye (CCBLP) est située en région Centre-Val de Loire, au sud-est du département du Loiret.

Les départements

Le territoire des étangs de Puisaye s'étend sur trois départements différents. À l'est, les étangs

de la vallée du Loing et de la forêt se situent dans l'Yonne, l'un des 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce département, créé en 1790, reprend des parties des anciennes provinces de Bourgogne, Champagne, Nivernais et Île-de-France. Bien desservie par son accès à Paris, l'Yonne offre un paysage varié, avec vallées, plaines et plateaux, et sa principale ville, Auxerre, qui en est la préfecture. Les étangs et le Canal de Briare, quant à eux, se trouvent dans le Loiret, un des 6 départements de la région Centre-Val de Loire. Ce département, également créé en 1790,

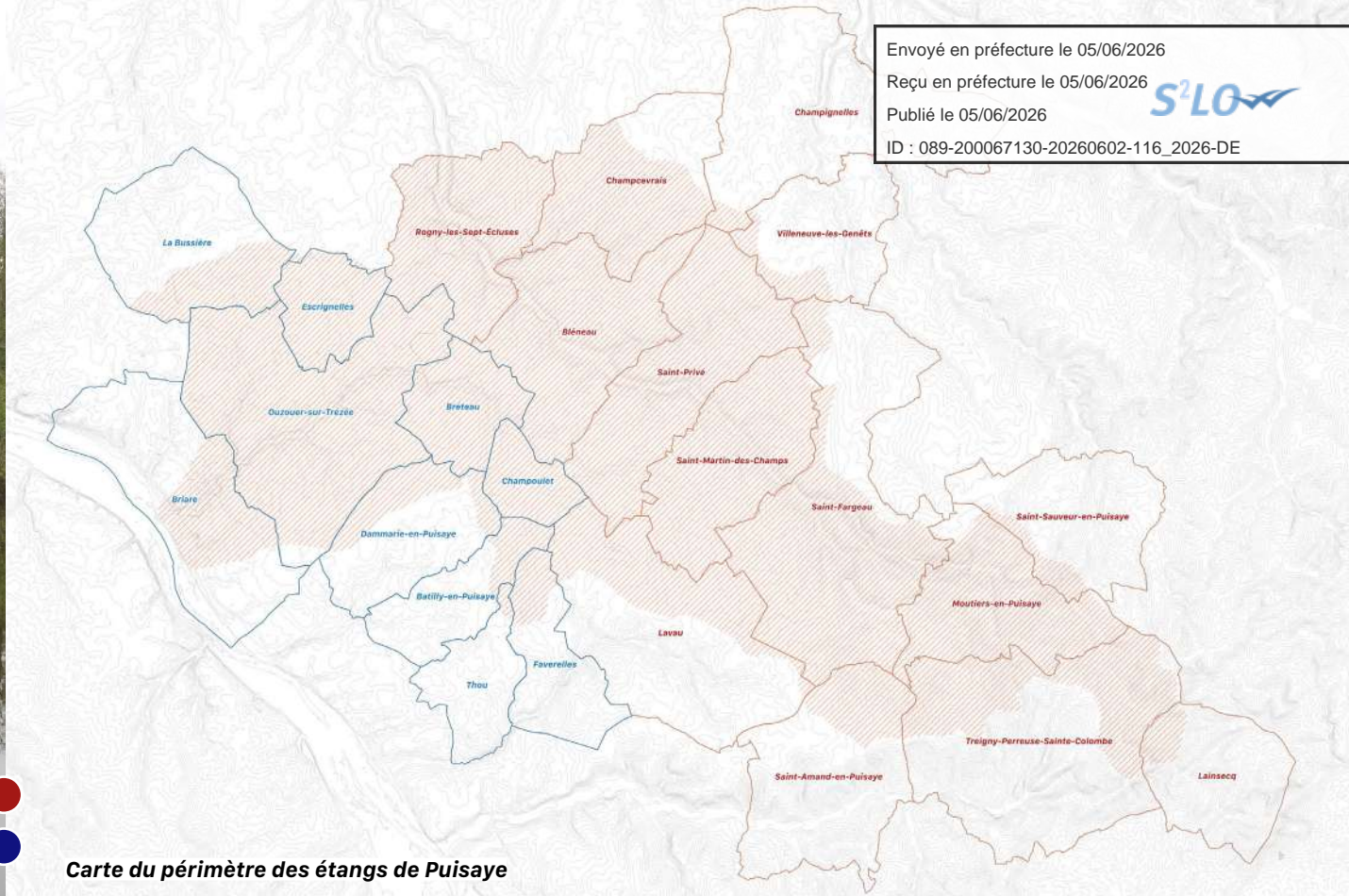
faisait partie de l'Orléanais. Traversé par la Loire, le Loiret est principalement constitué de plaines et de vallées, et son grand centre urbain, Orléans, en est la préfecture. Enfin, la partie sud du territoire empiète également sur la Nièvre, département de la région Bourgogne-Franche-Comté. Créée en 1790, la Nièvre faisait partie de la province historique du Nivernais. Ce département combine des paysages vallonnés et montagneux, avec Nevers comme principale ville et préfecture.

Contexte territorial



Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (CCPF) ●

Communauté de Communes de Berry-Loire-Puisaye (CCBLP) ●



Carte du périmètre des étangs de Puisaye

Les communautés de communes

Les intercommunalités de Puisaye-Forterre et de Berry-Loire-Puisaye, toutes deux nées en 2017, forment un ensemble démographique et géographique complémentaire au cœur d'un vaste réseau rural. La première s'étend sur 1 750 km² avec 57 communes, tandis que la seconde regroupe 20 communes sur un territoire plus resserré de 547,40 km².

Un territoire reconnu pour ses paysages

Malgré cette implantation sur deux régions, deux départements et deux intercommunalités, le territoire partage une forte présence de l'eau dans les paysages. Diverses mesures de protection du patrimoine paysager, architectural et naturel poyaudin ont été mises en place, telles que les sites n2000, les périmètres de protection des bâtiments historiques ou les inventaires ZNIEFF de type 1 et 2. Il s'agit, par le biais de l'étude, d'élargir la réflexion sur les paysages de l'ensemble du bassin d'alimentation du canal de Briare, remarquables comme quotidiens.


Projet de territoire

En 2021, la communauté de communes Puisaye-Forterre a débuté un projet de territoire en vue d'établir une stratégie de développement partagée entre ses 57 communes. Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat.

Démarche du plan de paysage

La démarche de plan de paysage vise à appréhender et projeter collectivement l'identité paysagère du territoire.

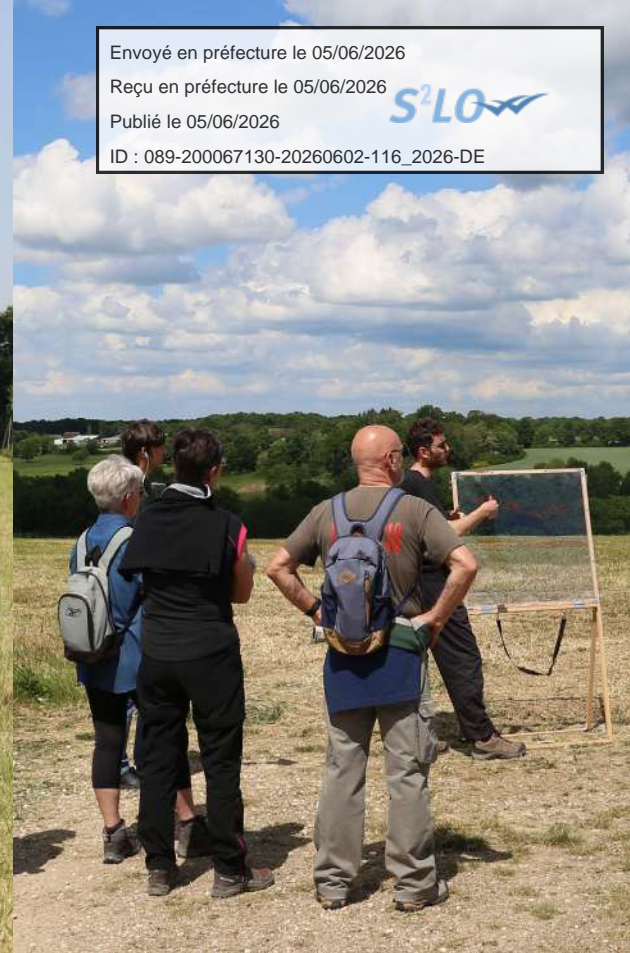
Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Voyages scolaire du plan de paysage



Voyages collectifs du plan de paysage



Une démarche partagée

Le plan de paysage n'est pas une démarche d'analyse descendante, mais bien une opportunité pour caractériser collectivement les paysages.

Une mobilisation des forces vives

Les résidences in situ, ont permis d'identifier les acteurs à mobiliser. Élus, habitants et acteurs socio-économique (entre autres) rencontrés au fil des ateliers constituent un premier réseau "d'activateurs des paysages" amené à porter

durablement les ambitions du plan de paysage.

Une vision territoriale

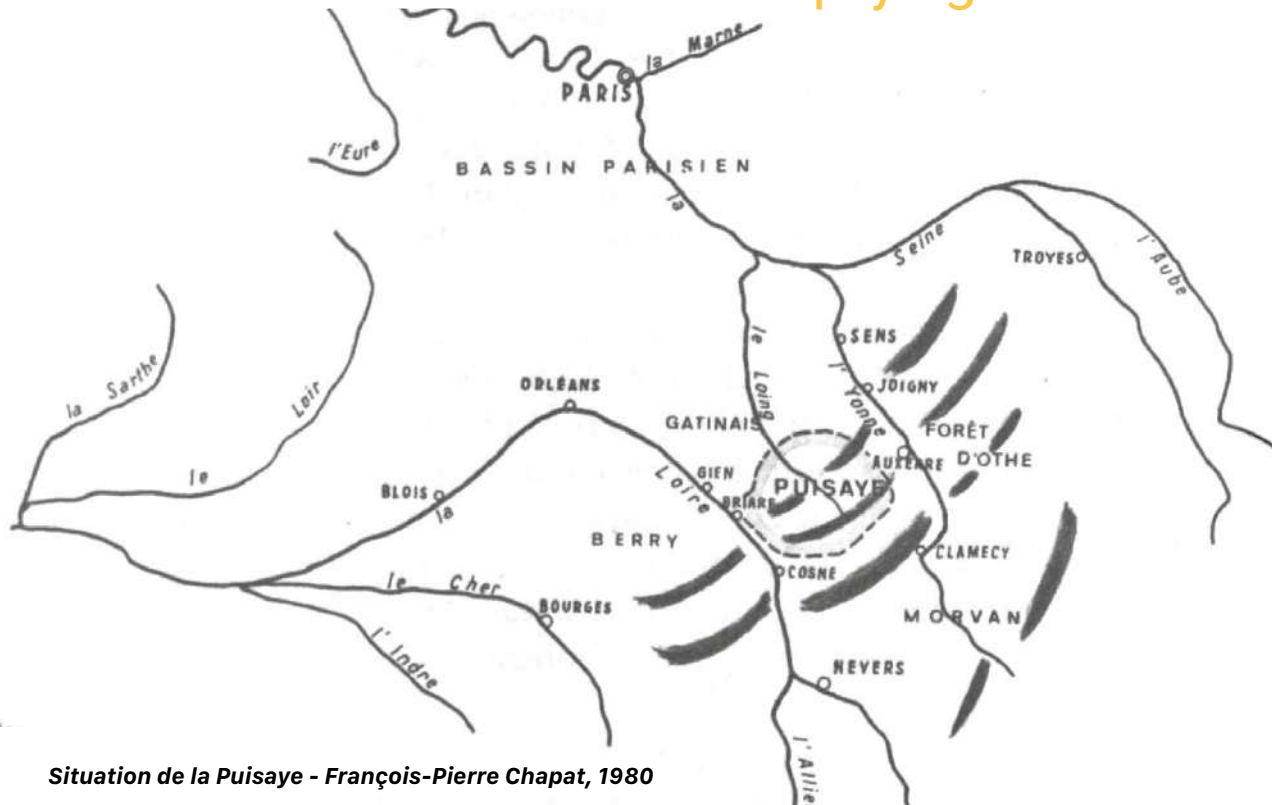
Les paysages ont été historiquement façonnés sans outil de planification. Cependant, les enjeux actuels et le contexte de transition (écologique, énergétique, climatique, l'érosion de la biodiversité, etc.) nous invitent désormais à doter les territoires de projets ambitieux. L'intention est de définir une vision stratégique de développement permettant d'accompagner ces transitions.

L'aménagement du territoire repose sur une division du paysage par des politiques sectorielles (urbanisme, transport, agriculture, énergie, gestion de l'eau, etc.). Les éléments garants de la qualité paysagère se situent bien souvent en "limite d'intervention", aux marges du périmètre de chaque acteur.

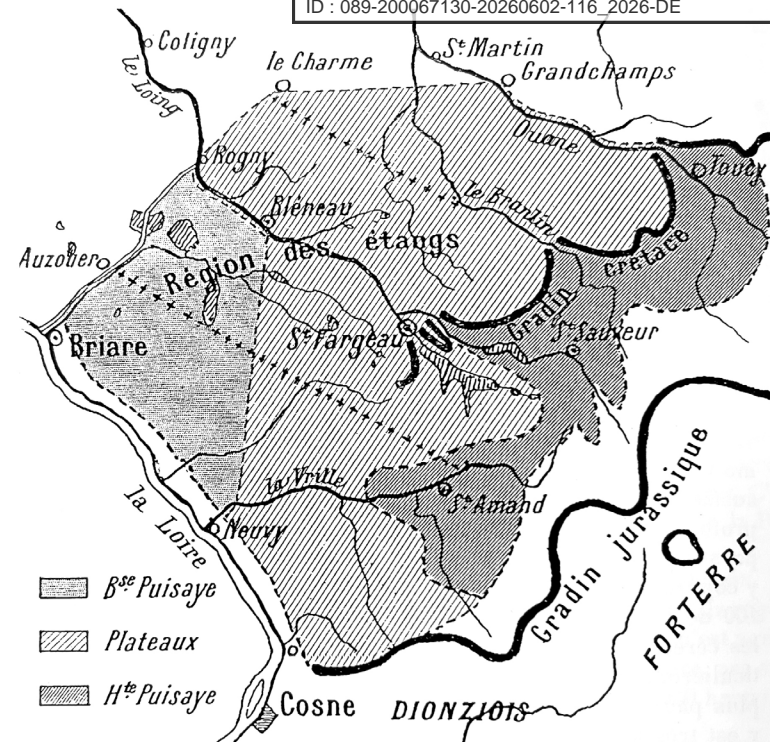
Le plan de paysage invite à repenser de manière transversale la gestion, la protection et l'aménagement du territoire, en remettant le paysage au cœur du processus.

État des lieux de la connaissance paysagère

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
 Reçu en préfecture le 05/06/2026
 Publié le 05/06/2026
 ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Situation de la Puisaye - François-Pierre Chapat, 1980



Carte des régions naturelles de Puisaye G.Goujon, 1911

L'insaisissable île de Puisaye

De nombreux auteurs du 20ème siècle — politiques (le sous-préfet de Gien, P.G. Dartonne), géographes (G. Goujon), agronomes (J.P. Rocher), archéologues (F.P. Chapat) — ont décrit la Puisaye. Leurs observations, bien que centennaires pour certaines, sont toujours mobilisées par les acteurs du territoire (CEN, CPIE). Si ces auteurs identifient difficilement des qualités propres à la Puisaye, ils la délimitent comme une « île », bornée par des villes (entre Cosne, Briare, Joigny, Auxerre et Clamecy chez F.P. Chapat), des cours d'eau (entre l'Yonne et la Loire chez J.P. Rocher) ou des régions naturelles (Gâtinais, Forêt d'Orléans, Val de Loire, Forterre chez G. Goujon).

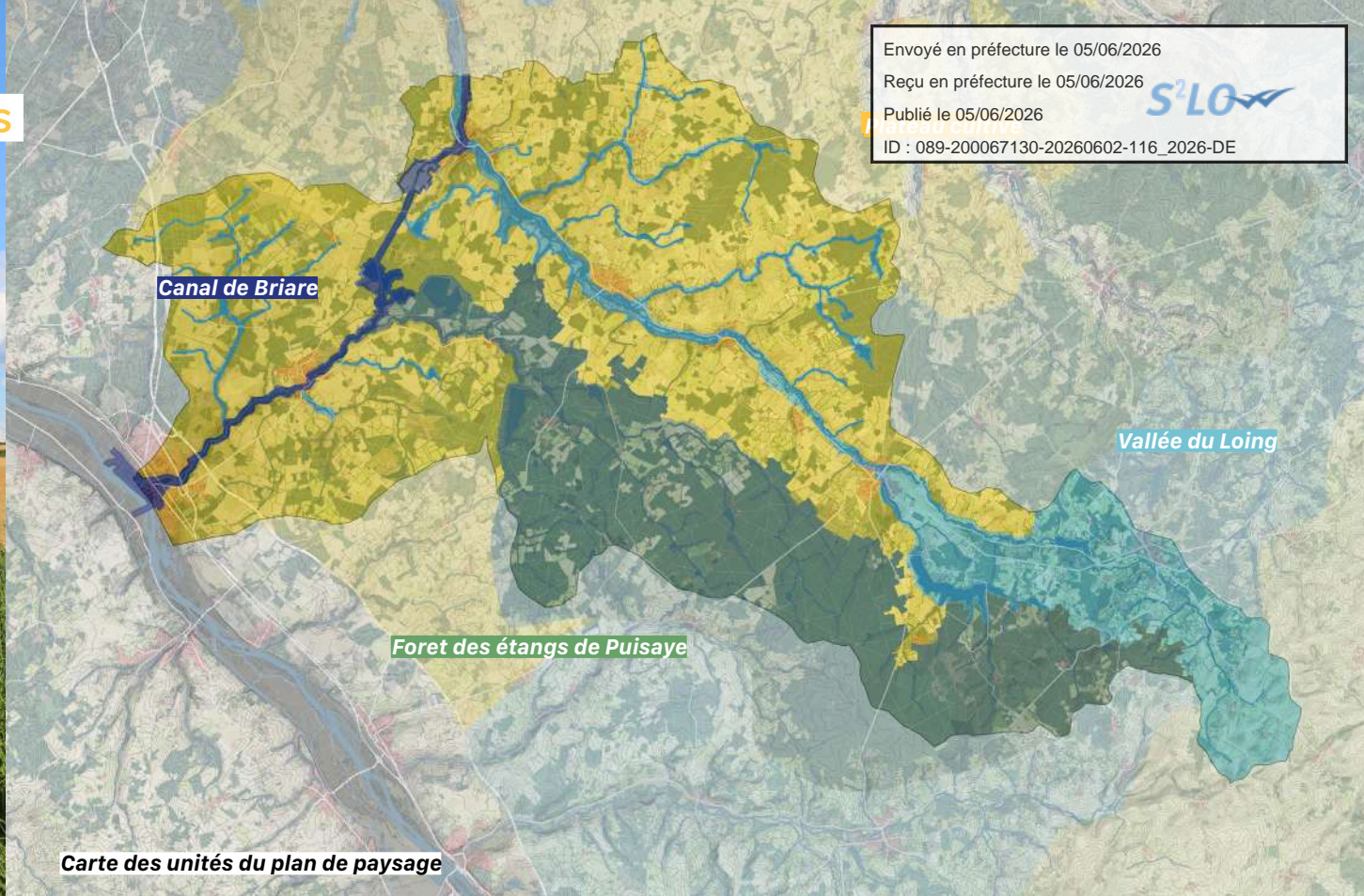
Esquisser les limites de la Puisaye

Définir des limites précises de la Puisaye est une tâche complexe, puisqu'elle partage plusieurs de ses caractéristiques avec ses voisins : la forte présence de la forêt, que la Puisaye partage avec la forêt d'Orléans, ou la présence de sols argileux ponctués d'étangs et de haies, que la Puisaye partage avec le Gâtinais. Les limites sont plus nettes avec le Val de Loire, aux horizons plus ouverts, aux villes plus peuplées et au marqueur de la vigne, quasi-absent en Puisaye. Elles sont aussi franches au sud avec la Forterre, dont les sols calcaires et secs contrastent avec les paysages humides de Puisaye.

Puisaye aimée et détestée

Ces regards, bien que portés par des scientifiques, sont aussi subjectifs. J.P. Rocher qualifie la Puisaye par « la médiocrité de son sol, son bocage, son habitat dispersé, son mode d'exploitation par métairies ». Le préfet agronome de l'Yonne, Rougier de la Bergerie, pose un regard plus bucolique sur la Puisaye qu'il définit comme « un pays bocager et pastoral et, pour qui sait aimer et sentir la nature, une contrée charmante ». Georges Goujon décrit la Haute Puisaye comme une « tourmente de verdure » où « rien n'est agréable comme la route de Saint-Sauveur à Treigny, avec son ombre, ses vallons, ses étangs et ses vues sur la vallée de la Vrille. »

La carte des unités paysagères



Qu'est-ce qu'une unité paysagère ?

Les unités paysagères sont des espaces homogènes en termes de composantes paysagères, de perceptions et de représentations sociales. L'unité paysagère est une échelle pertinente pour la compréhension du cadre de vie des habitants, au-delà des limites administratives et pour la conception d'une politique globale des paysages.

Les apports du plan de paysage

La définition des unités paysagères du plan de paysage se base sur l'analyse des sources de connaissance paysagères disponibles, notamment l'atlas des paysages de l'Yonne. À l'échelle du bassin

versant du canal de Briare, la démarche de plan paysage a fait émerger 4 unités paysagères : le canal de Briare, la forêt des étangs de Puisaye, la vallée du Loing et les plateaux cultivés.

- **L'unité du canal de Briare** est une nouveauté, développée par le plan de paysage pour son importance dans la lecture du territoire. En effet, le canal est l'unité fédératrice qui fait le lien avec l'ensemble des paysages de l'eau décrits dans les autres unités. Cette nouvelle unité permet une compréhension plus fine du paysage du canal, et de son influence dans le paysage poyaudin à travers quatre sous-unités.

- **L'unité de la forêt des étangs de Puisaye** reprend l'unité du plateau boisé de Puisaye et distingue désormais trois sous-unités : le plateau forestier, la vallée de la Trézée et le bocage en transition.

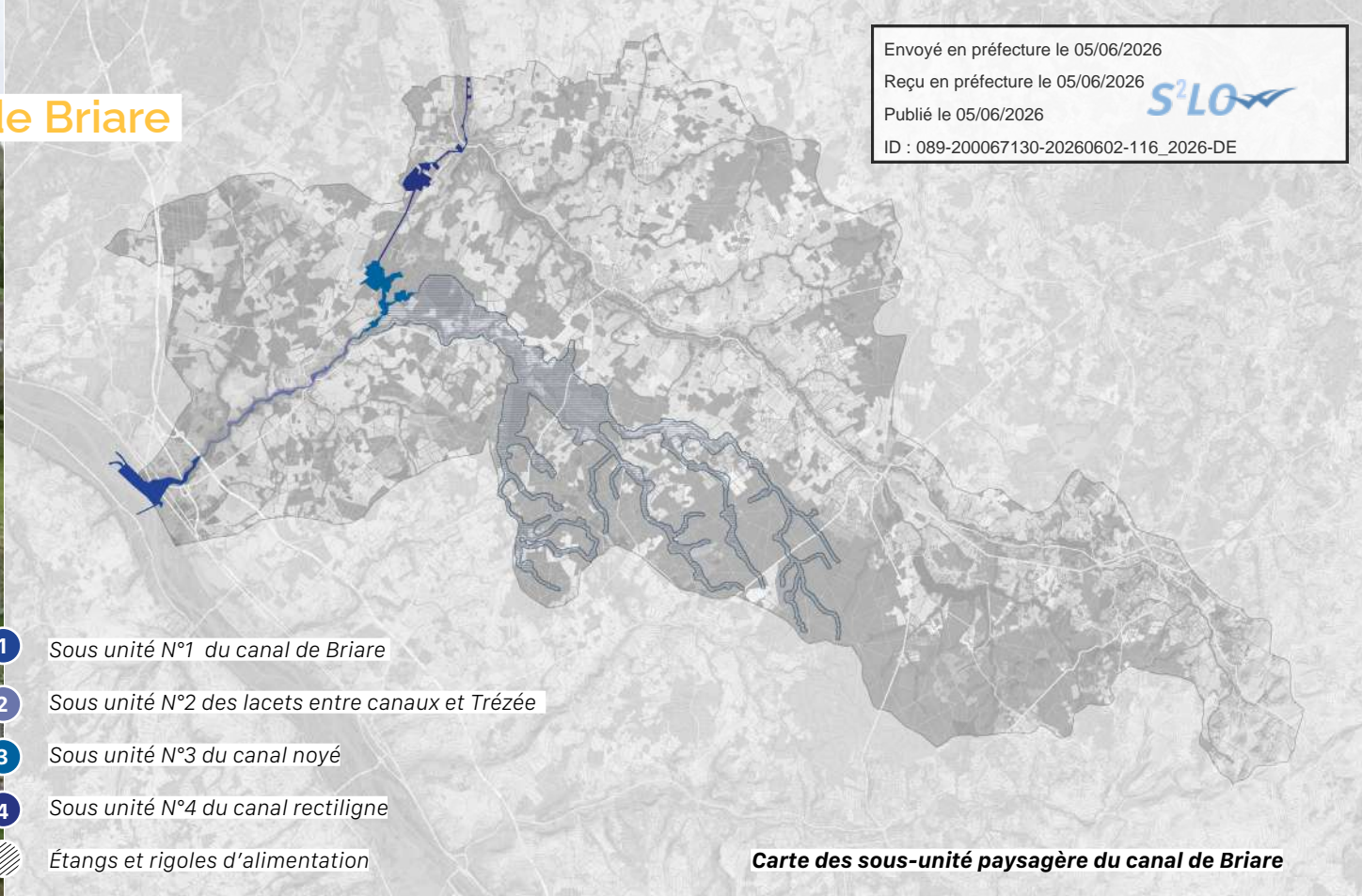
- **L'unité du plateau cultivé** a été précisée par le plan de paysage et inclut désormais les affluents du Loing comme motifs du paysage agricole.

- Les limites de **l'unité de la vallée du Loing** décrite par l'atlas ont été retravaillées et étendues jusqu'à la source. L'unité enveloppe dorénavant sous forme de sous-unité les collines bocagère de Puisaye et l'unité de la Forterre .

1/L'unité paysagère du canal de Briare



- 1 Sous unité N°1 du canal de Briare
- 2 Sous unité N°2 des lacets entre canaux et Trézée
- 3 Sous unité N°3 du canal noyé
- 4 Sous unité N°4 du canal rectiligne
- Étangs et rigoles d'alimentation



Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Carte des sous-unité paysagère du canal de Briare

Une unité définie par l'ouvrage

Dès sa conception, le canal a été pensé comme une infrastructure globale à l'échelle du territoire. Ses différents éléments constitutifs — palplanches, chemin de halage, écluses, ouvrages d'art — ont été construits de manière cohérente et définissent le paysage du canal de Briare. Le paysage du canal s'adapte aussi aux sites et prend des visages différents au fil de l'itinéraire. Ainsi, l'unité paysagère se divise en quatre sous-unités qui diversifient les 18 km qui séparent Briare de Rogny-les-Sept-Écluses.

Bornée par des ouvrages remarquables

Deux monuments historiques marquent l'extrémité de l'unité paysagère. À l'ouest, le pont-canal de Briare, ouvrage métallique de 662 mètres qui enjambe la Loire. À l'est, l'échelle des 7 écluses de Rogny, construite au 17e siècle.

Un paysage normé

Les éléments utiles à la navigation constituent un point de stabilité visuelle depuis près de 150 ans. Bien que cet ensemble paraisse immuable, ses dimensions ont évolué notamment avec la loi Becquey en 1830 puis la loi Freycinet en 1880.

Un paysage dédié aux loisirs

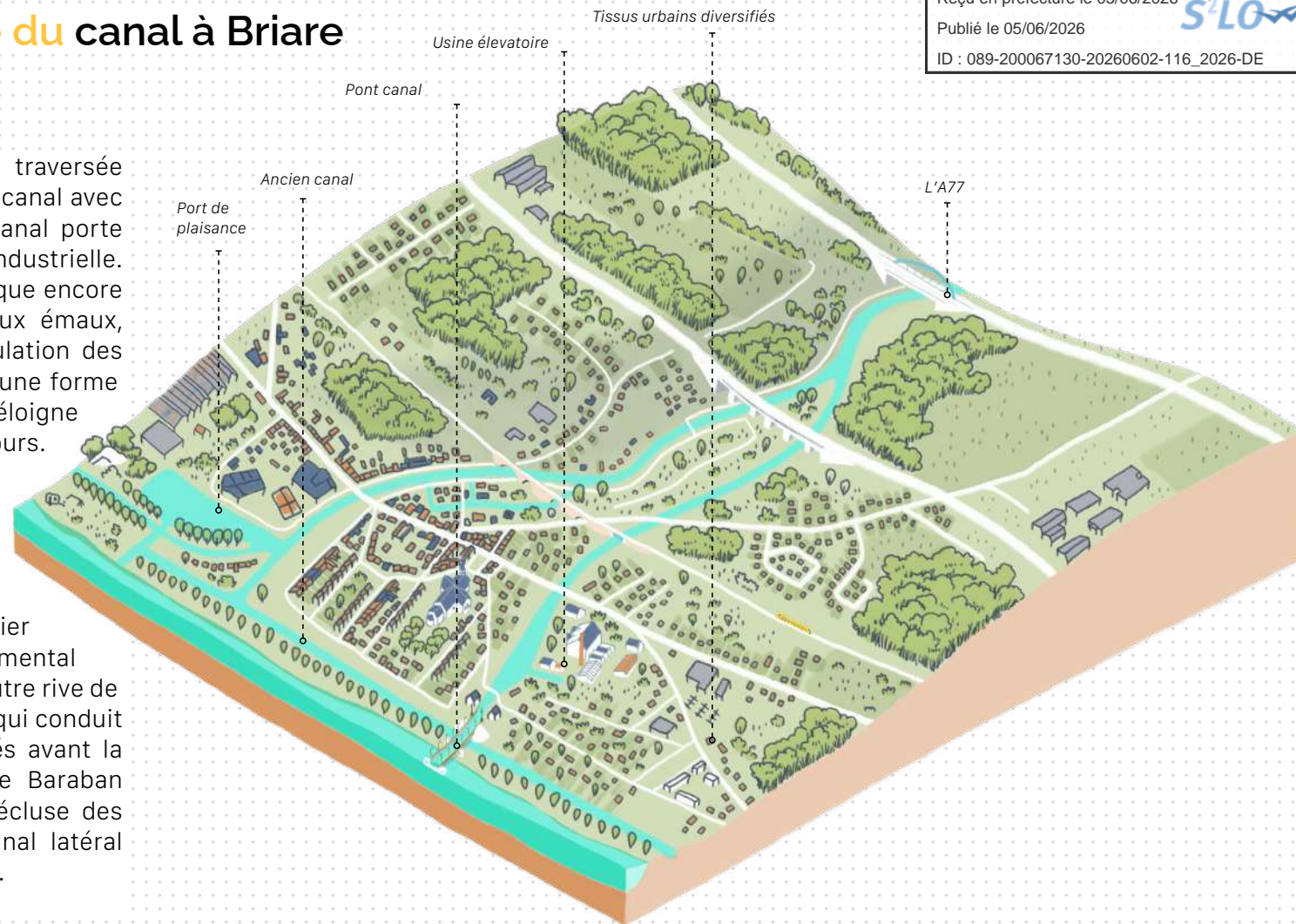
En 1842, le canal permettait le transport de 260 000 tonnes de marchandises par an. Aujourd'hui, c'est un axe consacré aux loisirs. Le pont-canal accueille jusqu'à 300 000 vélos par an et 40 000 visiteurs naviguent sur le canal.

L'héritage industriel lié au canal

Les traces de l'activité industrielle sont encore visibles avec la manufacture des Émaux de Briare fondée en 1837. A son apogée, le site s'étendait sur 200 hectares et employait jusqu'à 2000 personnes.

La sous-unité paysagère du canal à Briare

Cette sous-unité se caractérise par la traversée d'un tissu urbain mixte et la rencontre du canal avec la Loire. Dédié aujourd'hui au loisir, le canal porte encore les traces d'une intense activité industrielle. La manufacture des Émaux de Briare marque encore le paysage, notamment avec la dune aux émaux, apparue en bord de canal avec l'accumulation des rebuts de production. Le canal prend ici une forme plus complexe, se diffuse dans la ville et s'éloigne du tracé homogène du reste de son parcours. Il s'évase pour former de vastes miroirs qui reflètent la silhouette de la ville, ponctués de bateaux de plaisance. Il se divise en deux bras qui témoignent de la pugnacité des Hommes à surmonter les difficiles traversées de la Loire. Le premier bras, toujours navigable conduit au monumental pont-canal, et poursuit son chemin sur l'autre rive de la Loire. Le second bras est l'ancien tracé qui conduit aux points de traversée du fleuve utilisés avant la construction du pont canal. L'écluse de Baraban est utilisée à la mise en service, puis l'écluse des Combles, qui conclut le parcours du canal latéral jusqu'à Châtillon-sur-Loire réalisé en 1838.



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Digue de la Loire à Briare



L'usine éлевatoire depuis le Pont-canal



L'église Saint-Étienne qui se reflète dans l'ancien canal

Sous-unité paysagère des lacets entre canaux et Trézée

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La sous-unité des lacets entre canaux et Trézée se caractérise par l'entremêlement du canal et de la Trézée. L'A77 marque l'entrée dans cette sous-unité paysagère. Le canal quitte ici ses abords construits pour une lisière boisée de plusieurs centaines de mètres où sillonne la Trézée, ou le chevelu de ces deux affluents, le ruisseau de l'Aubruyère et du Botteron.

Si l'ambiance boisée des bords de canal domine, le jalonnement des écluses, les ouvertures sur le paysage agricole et la croisée d'ouvrages (ligne haute tension, pont de la conduite d'adduction de l'usine élévatoire) rythment le parcours. Le corset boisé de l'unité, ne s'efface qu'au niveau d'Ouzouer-sur-Trézée, où les usages de la commune s'ouvrent sur le canal : place de marché, parc de la salle des fêtes, aire de camping-car.



Ouzouer-sur-Trézée



Aqueduc de la Trézée



Ouzouer-sur-Trézée

Sous-unité paysagère du bief de partage et le canal noyé

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

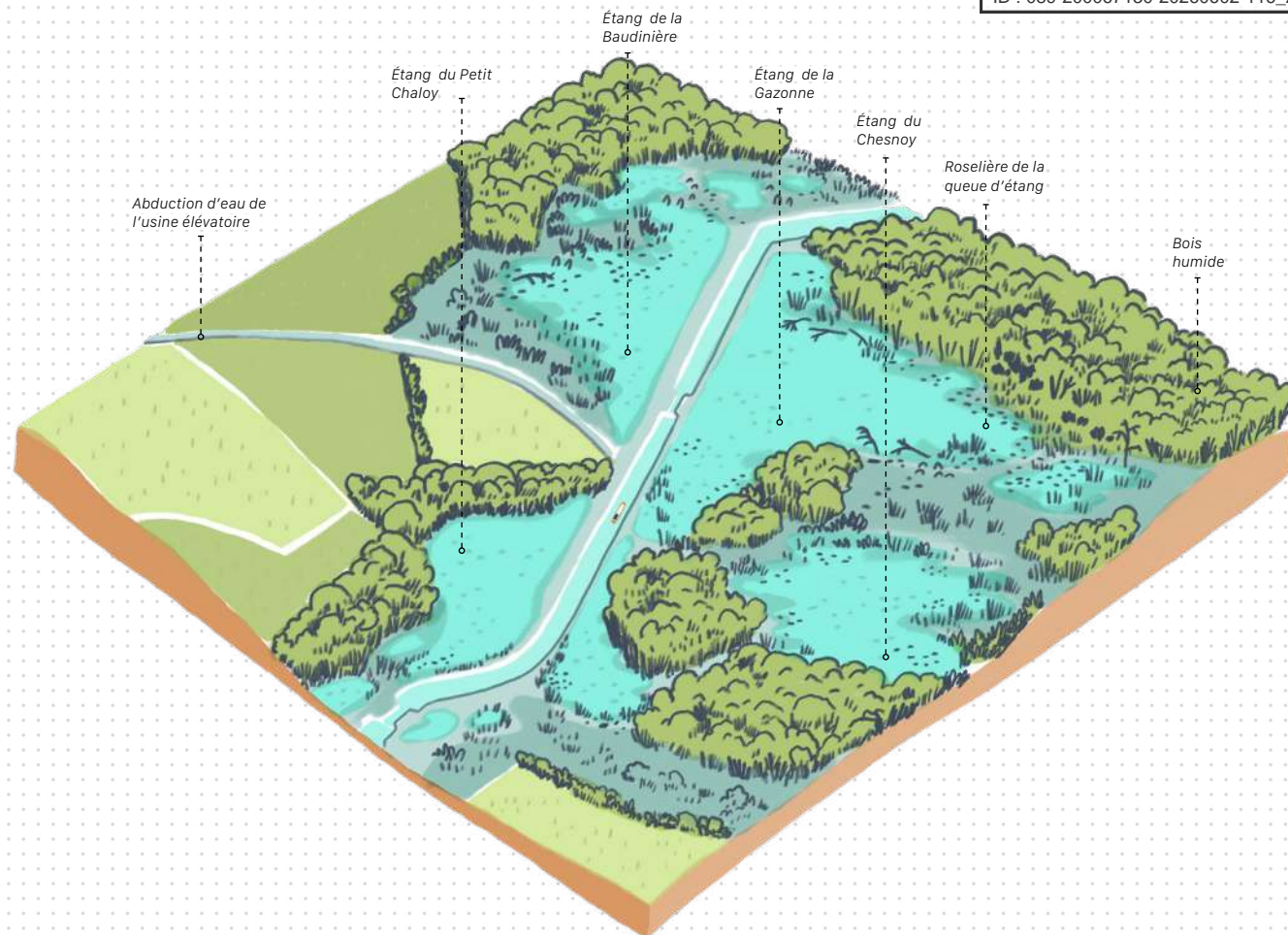
Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Le bief de partage n'est pas qu'un point important dans le fonctionnement hydraulique du canal de Briare. C'est aussi un paysage singulier le long du canal. Ici, plusieurs étangs s'implantent aux abords immédiats du canal. Si le gabarit du canal reste identique, l'eau repousse l'ourlet boisé à plusieurs centaines de mètres. Les vastes surfaces d'eau de l'étang de la Gazonne, des Boudinières (15 ha plus 8 ha de zone humide) puis du Petit Chaloy (8,8 ha) agissent comme des miroirs qui reflètent le ciel et invitent à la rêverie. Plus loin l'étang du Chesnoy et de Grande Rue, reliés au canal par des rigoles amènent ce labyrinthe hydraulique au cœur d'une dense forêt.



Tracé du canal et étangs d'emprunts



Bord du canal accessible



Ponton de l'étang des Fichus

Sous-unité paysagère du canal rectiligne

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

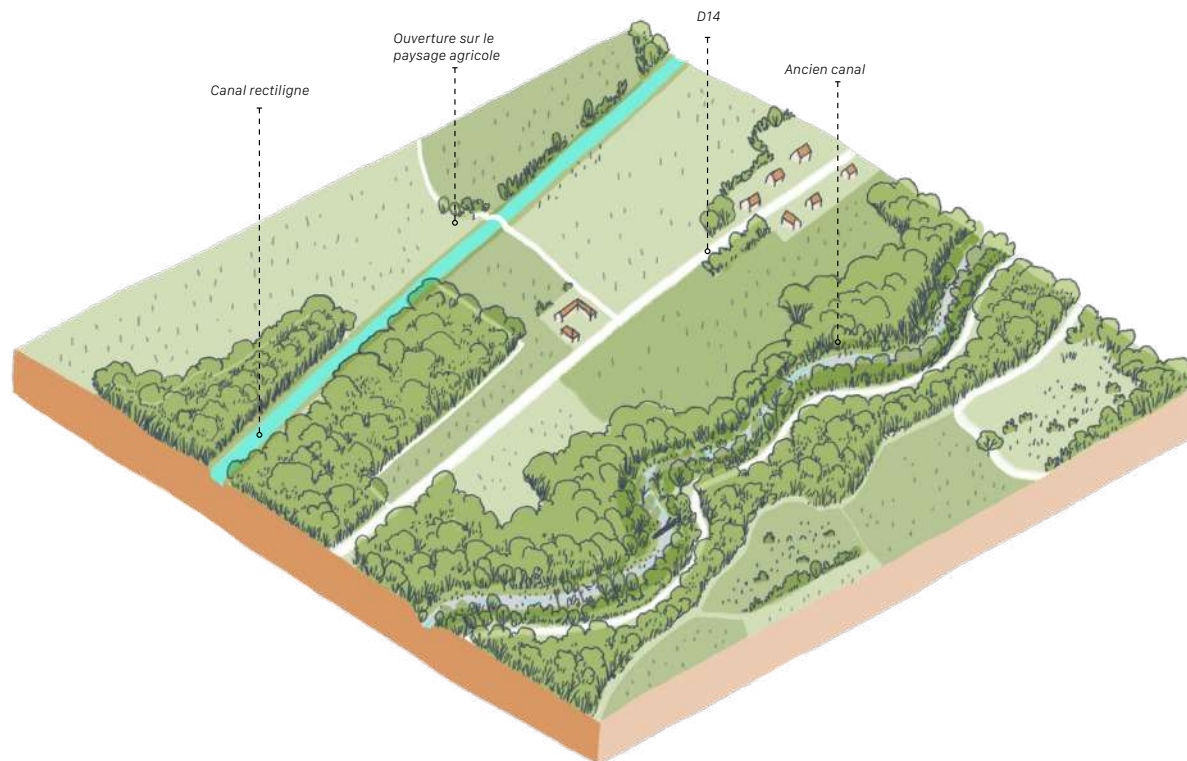
Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La jonction de la rigole de Saint-Privé et la présence de silos à grains marquent l'entrée dans cette sous-unité. Le canal ouvre alors une longue perspective en adoptant un tracé rectiligne de près de 1,5 kilomètre. De vastes séquences forestières alternent avec des ouvertures franches sur le paysage agricole. Dans ce paysage agricole ouvert, une ripisylve émerge. Elle ne couvre pas un cours d'eau, mais l'ancien tracé sinueux du canal, supplanté par une géométrie plus efficace. L'ancien canal constitue aujourd'hui une ruine propice aux espèces de zones humides. L'arrivée du canal sur les hauteurs de Rogny-les-Sept-Écluses offre un point de vue dégagé marqué par les ruines de l'échelle des sept écluses. Les façades alignées et la silhouette du bourg se reflètent dans la courbe du canal. Au cœur du village, le canal se mêle au Loing autour d'une île-jardin avant de reprendre son indépendance et de partager le lit majeur du Loing.



Grande perspective



Les-sept-Écluses



Ancien canal de l'étang Neuf

Dynamique paysagère du canal de Briare

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Orthophotographie 2025



Orthophotographie 1947

Stabilité du canal

L'analyse des photographies aériennes sur cinquante ans révèle une grande pérennité du canal de Briare et de ses ouvrages d'art hérités du XVIII^e siècle. Le pont-canal, les écluses et les maisons éclusières, ou encore les Sept Écluses de Rogny (inutilisées depuis 1887), constituent des constantes dans le paysage.

La gestion d'un paysage hydraulique

Cette stabilité de l'ouvrage dans le paysage est liée à sa gestion par VNF. Le gestionnaire lutte notamment contre l'accumulation de sédiments au fond du canal qui réduit la profondeur disponible

pour la navigation. Pour compenser cette perte de tirant d'eau, le niveau de la voie est artificiellement relevé, ce qui fragilise des ouvrages qui n'ont pas été conçus pour de telles pressions. Dans ces conditions, les travaux de dragage sont indispensables et réalisés dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance de VNF 2020-2029.

Un cloisonnement du canal

Aux abords du canal, on note l'épaississement des boisements le long de la voie d'eau, qui témoigne des difficultés à gérer le patrimoine végétal d'un tel linéaire et qui tend à isoler le canal de son environnement immédiat.

Le barrage de Grand Rue

L'étang de Grand-Rue, vaste réservoir de 125 hectares, fait l'objet d'un projet de réhabilitation d'envergure suite à sa vidange en 2011 pour des raisons de sécurité structurelle. Ce site est stratégique non seulement pour l'alimentation rapide du bief de partage en moins de deux heures, mais aussi pour sa biodiversité exceptionnelle classée Natura 2000, aujourd'hui menacée par l'absence d'eau et l'enfrichement. Les travaux de consolidation actuellement menés visent une remise en service complète à l'horizon 2028, permettant ainsi de restaurer à la fois ses fonctions hydrauliques cruciales et ses milieux naturels de pelouses amphibies en régression.

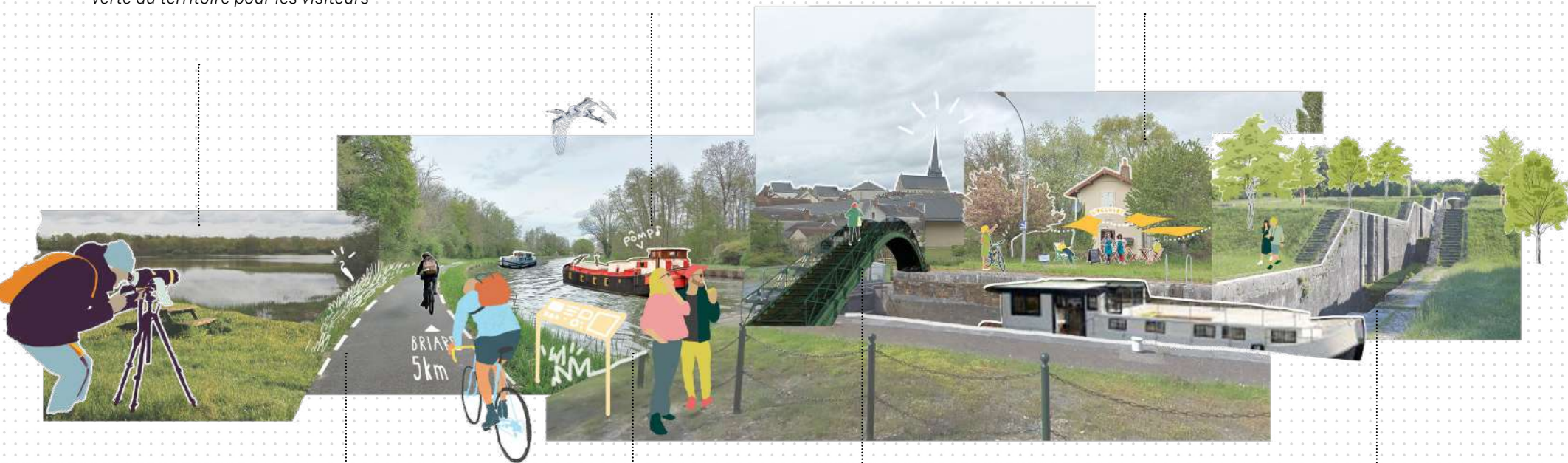
Mise en récit des enjeux paysagers

L'utopie : Le canal moteur d'une économie touristique locale vertueuse

Les étangs d'alimentation du canal sont valorisés comme des espaces de biodiversité et de découverte du territoire pour les visiteurs

Niveau d'eau stable permettant la navigation touristique sur le canal

Réhabilitation des anciennes maisons éclésières et leurs abords



Des quais aménagés et entretenus, support de mobilité douce

Valorisation culturelle et pédagogique du canal

Création de lien entre le canal et les bourgs qu'il traverse

Mises en valeur des ouvrages liés au canal

Pour ouvrir la phase d'objectif de qualité paysagère, l'équipe a produit des collages prospectifs sur l'évolution de chaque unité paysagère. Une vision utopique propose une vision idéalisée des paysages et de la relation entre les acteurs, tandis qu'une vision dystopique propose un scénario marqué par l'éclatement du dialogue dans un contexte d'accélération du changement climatique. Ces visions forcément caricaturales ont été présentées aux élus et aux habitants lors des ateliers afin de susciter le débat sur le devenir du territoire.

L'utopie du canal de Briare

L'avenir du canal se dessine comme le moteur d'une économie touristique vertueuse où l'infrastructure devient un lieu de vie et de découverte. Cette vision propose la réhabilitation des maisons éclésières et la mise en valeur des ouvrages d'art pour renforcer l'attractivité culturelle du territoire. Les étangs d'alimentation sont maintenus pour permettre le maintien du niveau d'eau. Ils s'ouvrent aux visiteurs curieux de la biodiversité qu'ils accueillent tandis

que les quais aménagés favorisent les mobilités douces.

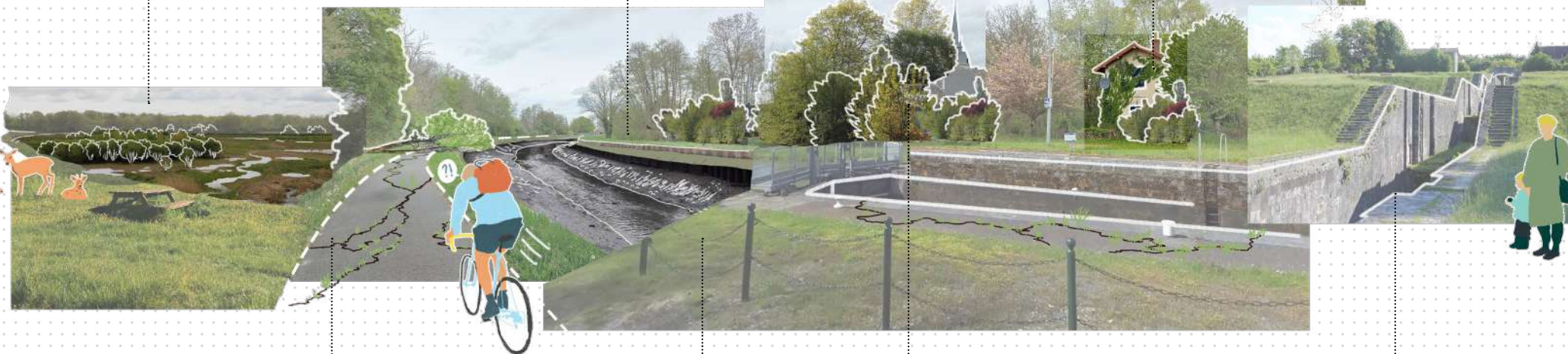
Mise en récit des enjeux paysagers

Dystopie : l'effacement d'un paysage infrastructurel

Les étangs d'alimentation et les rigoles sont vidés et s'enfrichent

Le niveau d'eau du canal ne permet plus son bon fonctionnement

Destruction ou abandon des maisons éclésières



Les quais et voies de hallage ne sont plus entretenus

Les aménagements autour du canal sont banalisés et peu valorisés

Le canal ne dialogue pas avec les bourgs qu'il traverse.

Oublié du patrimoine du canal

La dystopie du canal de Briare

La dystopie du canal de Briare dépeint un futur où l'infrastructure s'efface progressivement du paysage sous l'effet de l'abandon et du manque d'entretien. Les étangs d'alimentation, dont la gestion se complexifie, sont désormais vidés et s'enfrichent progressivement. Ce phénomène entraîne la perte des zones humides remarquables au profit de milieux forestiers fermés, provoquant la disparition des habitats naturels caractéristiques.

Le niveau d'eau nécessaire au bon fonctionnement de l'ouvrage n'étant plus atteint, la navigation de plaisance cesse définitivement. Cette rupture hydraulique paralyse l'activité touristique du territoire avec la fin des croisières et la baisse de fréquentation du pont-canal, désormais à sec durant la période estivale. Les aménagements entourant la voie d'eau sont banalisés et perdent leur attractivité pédagogique et culturelle.

Les maisons éclésières tombent en ruine ou sont détruites, tandis que les quais et les anciennes voies de hallage se dégradent faute de maintenance. Dans ce scénario de déprise, le canal perd tout dialogue avec les bourgs qu'il traverse et l'identité paysagère liée à l'eau s'effondre. Le tourisme se réduit alors à la visite de quelques éléments patrimoniaux isolés au sein d'un paysage infrastructurel en voie d'effacement.

2/L'unité paysagère - Forêt des étangs de Puisaye

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

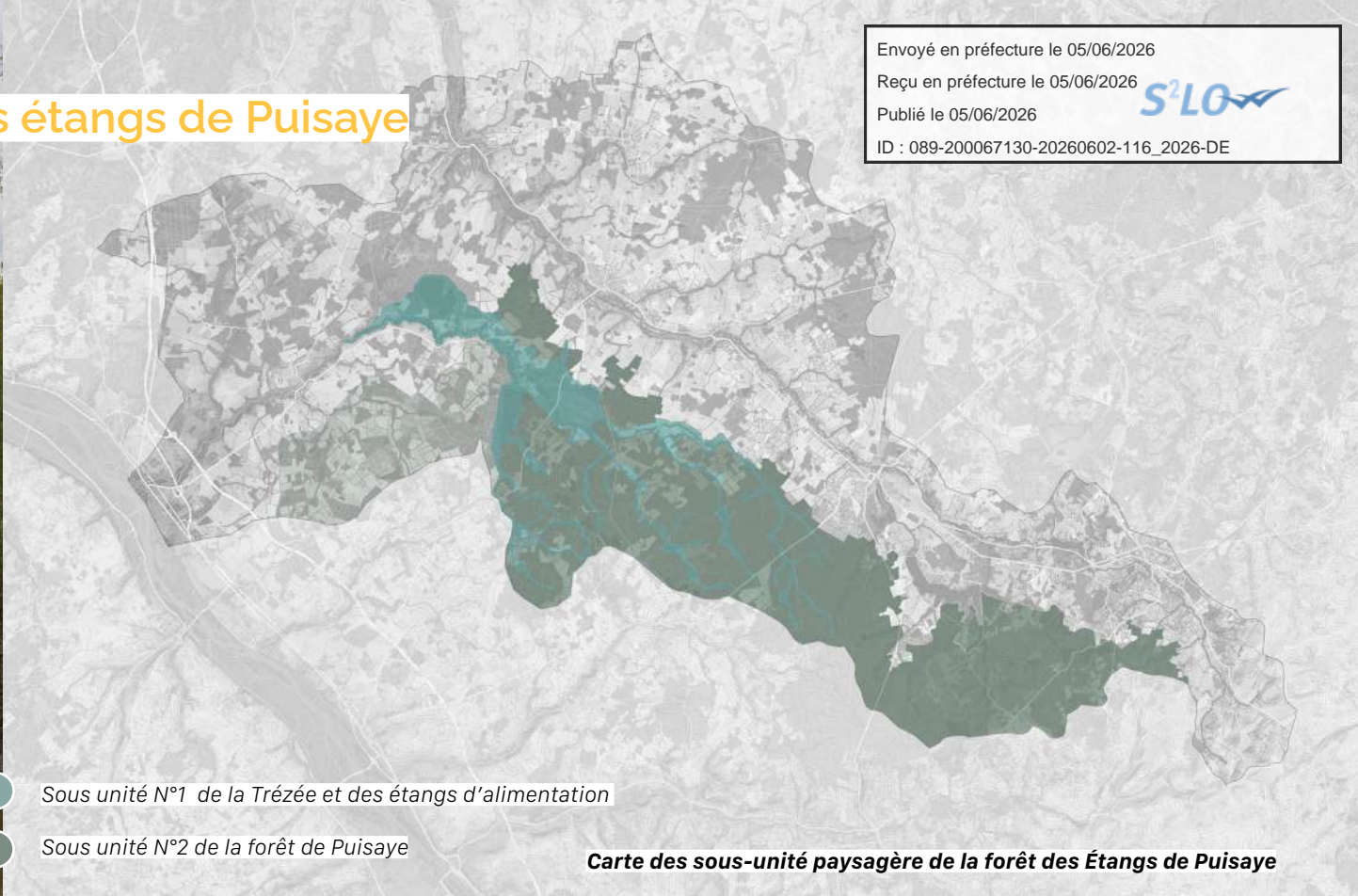
Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Berges de l'étang du château



1 Sous unité N°1 de la Trézée et des étangs d'alimentation

2 Sous unité N°2 de la forêt de Puisaye

Carte des sous-unité paysagère de la forêt des Étangs de Puisaye

L'unité paysagère de la forêt des Étangs de Puisaye se définit comme une vaste étendue forestière humide, principalement privée, dont le relief est rythmé par de grands étangs dédiés en partie à l'alimentation du canal de Briare.

La forêt quadrillée

Le massif présente un contraste marqué entre la diversité naturelle des essences et le tracé rigoureux d'un réseau de chemins forestiers organisé de manière systématique. L'omniprésence de miradors, de grillages et d'aménagements liés à l'exploitation du bois souligne la double vocation cynégétique et sylvicole de cette forêt.

La forêt ponctuée

Au cœur de cette forêt, les étangs et les rigoles gérés par Voies Navigables de France constituent des espaces ouverts au public et représentent des axes rares pour parcourir le massif. Un maillage hydraulique anthropisé ou spontané de mares forestières, favorise l'existence de zones de biodiversité rares colonisées par une végétation humide. Ces points d'eau et de transit créent des respirations au sein du couvert forestier, offrant des ambiances singulières liées à la présence constante de l'élément aquatique.

Clairière agricole

Des clairières agricoles rythment la traversée de la forêt. Certaines sont de vastes étendues céréalières offrant des vues dégagées, tandis que d'autres, plus intimes, accueillent des troupeaux paissant entre les haies, dans un paysage plus confidentiel de bocage.

L'organisation spatiale de ces clairières s'articule principalement autour de fermes isolées ou de hameaux, témoignant de l'activité agricole et de l'histoire locale, à l'image de Champoulet où les clairières agricoles s'intègrent au tissu urbain.

Sous-unité paysagère de la forêt de Puisaye

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

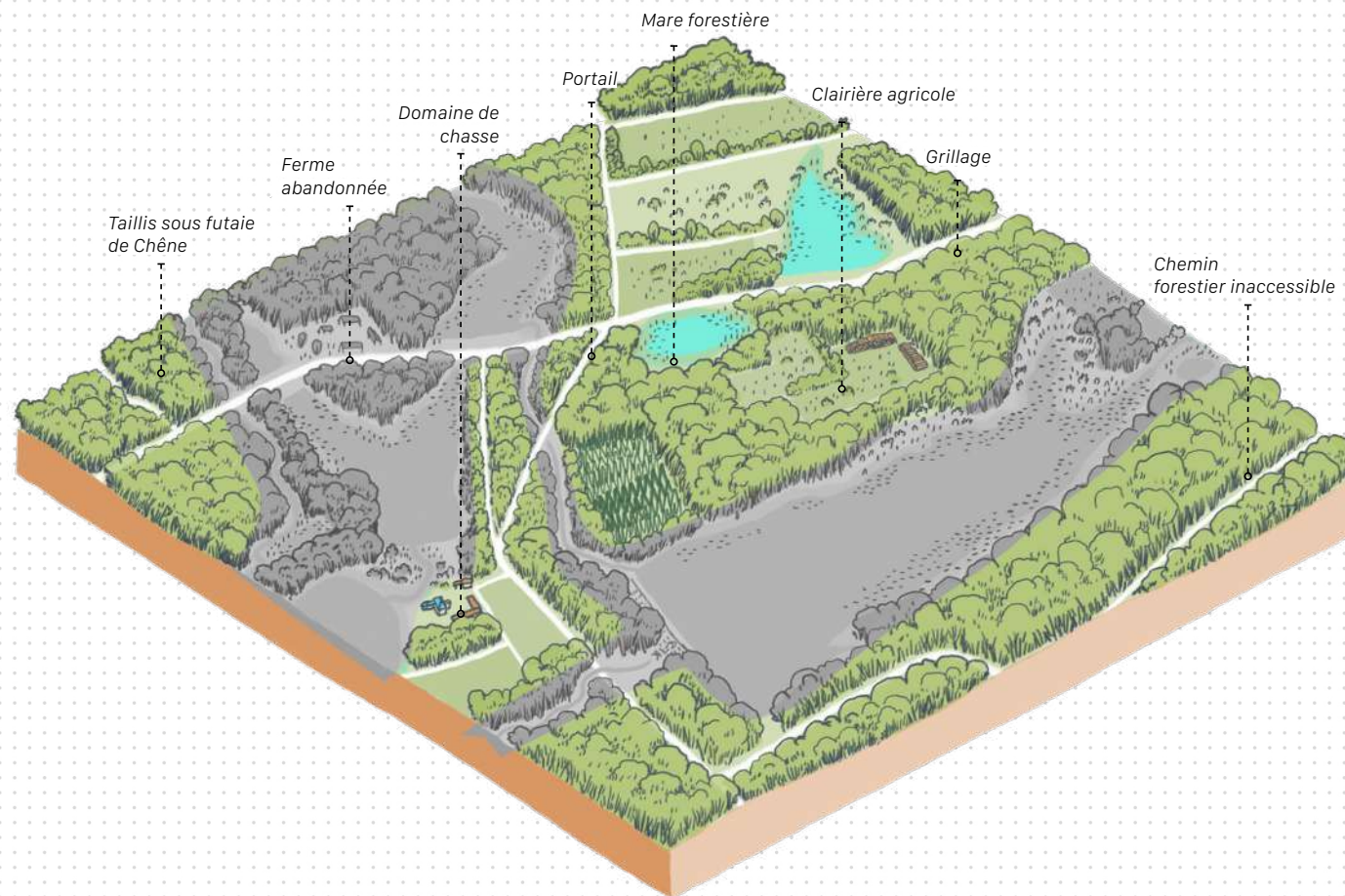
Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La sous-unité de la forêt de Puisaye se caractérise par des parcelles forestières exploitées qui s'entremêlent avec des clairières agricoles à dominante bocagère. L'exploitation sylvicole et l'activité cynégétique constituent les usages majeurs de cet espace et marquent le paysage par leurs aménagements (miradors de chasse, grillages, etc.).

En dépit d'une apparence homogène, la configuration des grandes parcelles forestières engendre une perception nuancée des paysages, laquelle varie en fonction des essences d'arbres présentes, des modalités d'exploitation mises en œuvre et des interfaces paysagères observées avec les paysages liés à l'agriculture et à l'eau.



Sous-unité paysagère de la Trézée et des étangs d'alimentation

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

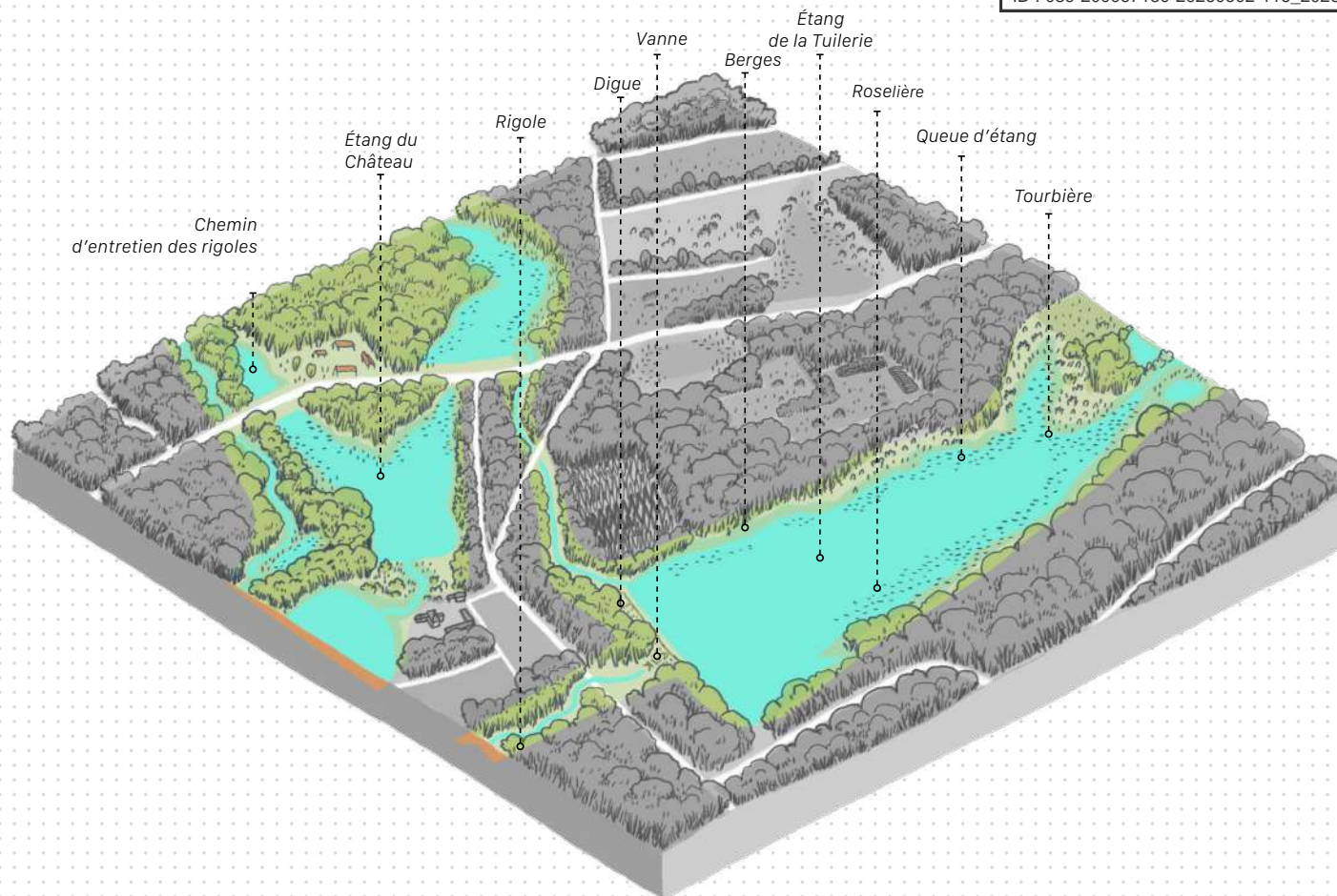
Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La sous-unité de la Trézée et des étangs d'alimentation se distingue par un réseau hydrographique dense qui serpente à travers la forêt. Les rigoles, ruisseaux et canaux tissent le fil conducteur difficilement perceptible d'un réseau d'étangs. Certains traversent les routes forestières, offrant une vue sur leurs différents profils : plutôt semi-naturels et sinueux en sous-bois, parfois plus construits et larges, bordés d'un chemin d'entretien et d'arbres en lisière de bois.

Les étangs ponctuent et rythment le paysage de la forêt. D'abord anthropiques, leurs berges définissent des paysages de transition singuliers, où la végétation et les milieux humides s'imbriquent dans la forêt.



Étang de la Cahauderie



Étang Neuf



Rigole des Beurois



Déversoir du petit Chaloy

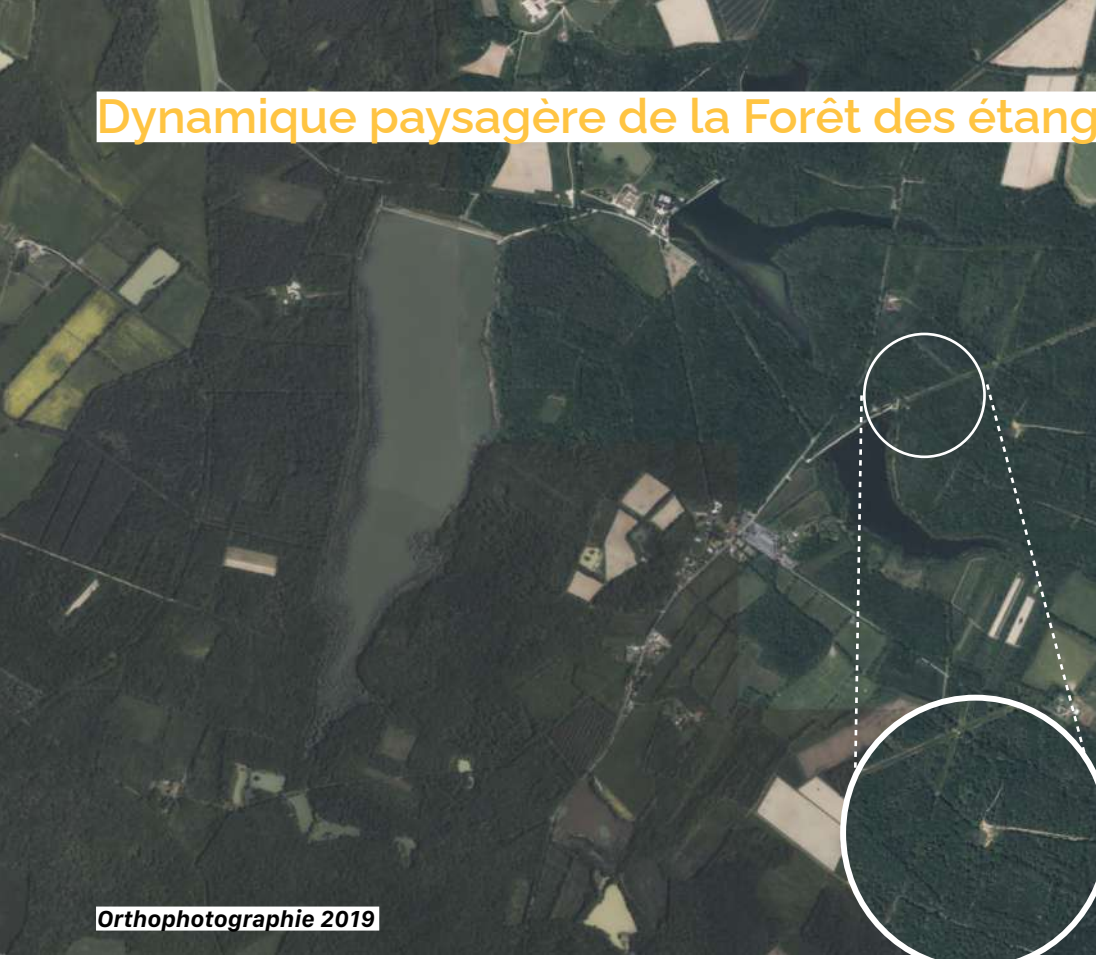
Dynamique paysagère de la Forêt des étangs de Puisaye

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

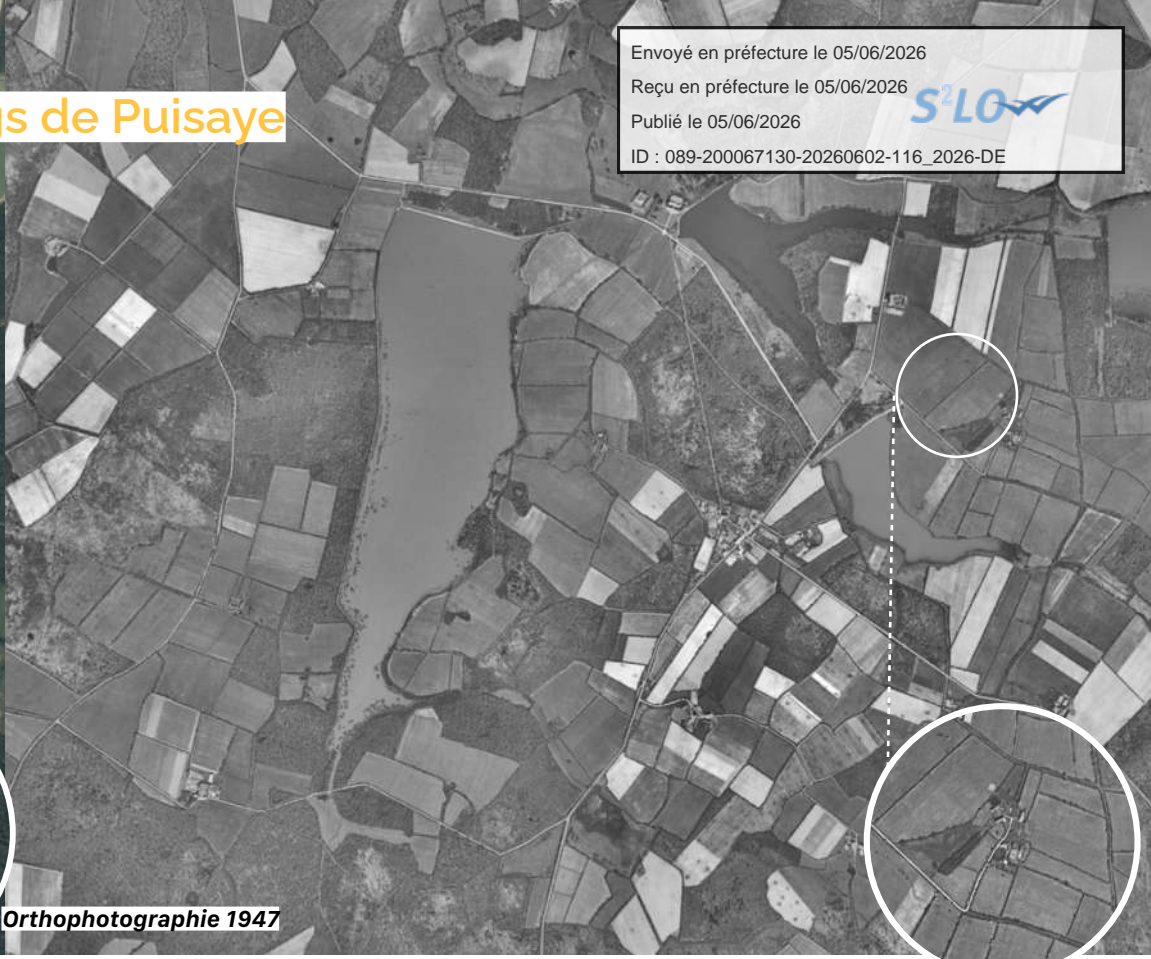
Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Orthophotographie 2019



Orthophotographie 1947

En Puisaye, la majorité des parcelles forestières sont privées et historiquement gérées en taillis sous futaie avec une réserve de chênes pédonculés. Le sous-étage est composé de taillis de charmes, d'érables champêtres, de trembles et de frênes. La futaie de chêne est généralement conduite pour la production de bois d'œuvre, le chêne de Puisaye étant reconnu pour sa grande qualité grâce aux propriétés spécifiques des sols argilo-limoneux. Une parcelle dotée de beaux sujets représente une manne financière importante, estimée à environ 150 €/m³. Cependant, différents problèmes sanitaires tels que l'oïdium du chêne ou la chalarose du frêne affectent la forêt. Conjugués

au changement climatique, ces aléas questionnent désormais les modes de gestion futurs de ce patrimoine sylvicole.

Extension, engrillagement et privatisation de la forêt

On constate une augmentation des surfaces forestières due notamment à l'enfrichement des parcelles agricoles, au regroupement foncier et à l'extension des domaines de chasse. Cette dynamique bénéficie aux activités cynégétiques qui participent activement à la privatisation de ce paysage boisé. La création de linéaires de clôtures, parfois accompagnés d'une haie et d'un

chemin d'entretien, marque la propriété privée et réorganise profondément la structure de la forêt ainsi que la perception que l'on peut en avoir depuis l'espace public.

Mise en tourisme des étangs

En contraste avec l'engrillagement croissant de la forêt, les étangs et les rigoles tendent à devenir les principaux points de découverte de la forêt de Puisaye. En accord avec Voies Navigables de France (VNF), une stratégie de valorisation du paysage des étangs dans leur écrin boisé est progressivement dessinée par les professionnels du tourisme et les acteurs locaux.

Mise en récit des enjeux paysagers

L'utopie : la forêt partagée

Les étangs s'affirment comme des espaces écotouristiques majeurs du territoire

La forêt est gérée de manière raisonnée

La forêt est accessible, des chemins de randonnée s'ouvrent

L'usage des forêts est abordé et organisé collectivement



Espaces de sensibilisation et de découverte des milieux forestiers

Les forêts ne se ferment plus par le biais de l'enrillagement.

Pour ouvrir la phase d'objectif de qualité paysagère, l'équipe a produit des collages prospectifs sur l'évolution de chaque unité paysagère. Une vision utopique propose une vision idéalisée des paysages et de la relation entre les acteurs, tandis qu'une vision dystopique propose un scénario marqué par l'éclatement du dialogue dans un contexte d'accélération du changement climatique. Ces visions forcément caricaturales ont été présentées aux élus et aux habitants lors des ateliers afin de susciter le débat sur le devenir du territoire.

L'utopie de la forêt des étangs de Puisaye

Cette vision idéale projette une forêt de Puisaye où l'usage des espaces est abordé et organisé de manière collective entre tous les acteurs du territoire. Dans ce scénario, les massifs forestiers ne se ferment plus par le biais de l'enrillagement, permettant une circulation fluide de la faune.

Une gestion raisonnée assure la présence durable de la forêt dans le paysage. La création de nouveaux chemins de randonnée permet la découverte de

cette unité par le plus grand nombre. Au cœur de la forêt, les étangs s'affirment alors comme des espaces écotouristiques majeurs, mêlant des espaces de sensibilisation et de découverte des milieux naturels. Ce modèle repose sur une harmonie retrouvée où la préservation de la biodiversité et l'activité sylvicole coexistent avec une appropriation sociale et pédagogique de la forêt par les habitants et les visiteurs.

Mise en récit des enjeux paysagers

Dystopie : la forêt confisquée

Les étangs et mares forestiers s'enrichissent et ne sont plus visibles

Les parcelles forestières se privatisent et se transforment en domaines de chasse

La déprise agricole se traduit par l'extension de la forêt et sa privatisation



La forêt est exploitée de manière intensive au détriment de la qualité écologique et paysagère

La forêt s'engrillage

La dystopie de la forêt des étangs de Puisaye

Ce scénario dépeint un futur marqué par un renforcement massif mais délétère de la forêt dans le paysage. La déprise agricole et la vidange des étangs, autrefois dédiés à la navigation sur le canal de Briare, entraînent une extension incontrôlée des boisements. Paradoxalement, si la forêt occupe une place plus importante dans l'espace, elle n'en devient pas plus accessible pour autant.

Au contraire, l'augmentation de la couverture forestière s'accompagne d'une privatisation croissante du territoire où les parcelles se transforment massivement en domaines de chasse clos. Ce phénomène provoque un engrillagement systématique qui fragmente le paysage, dresse des barrières physiques et interdit tout accès au public.

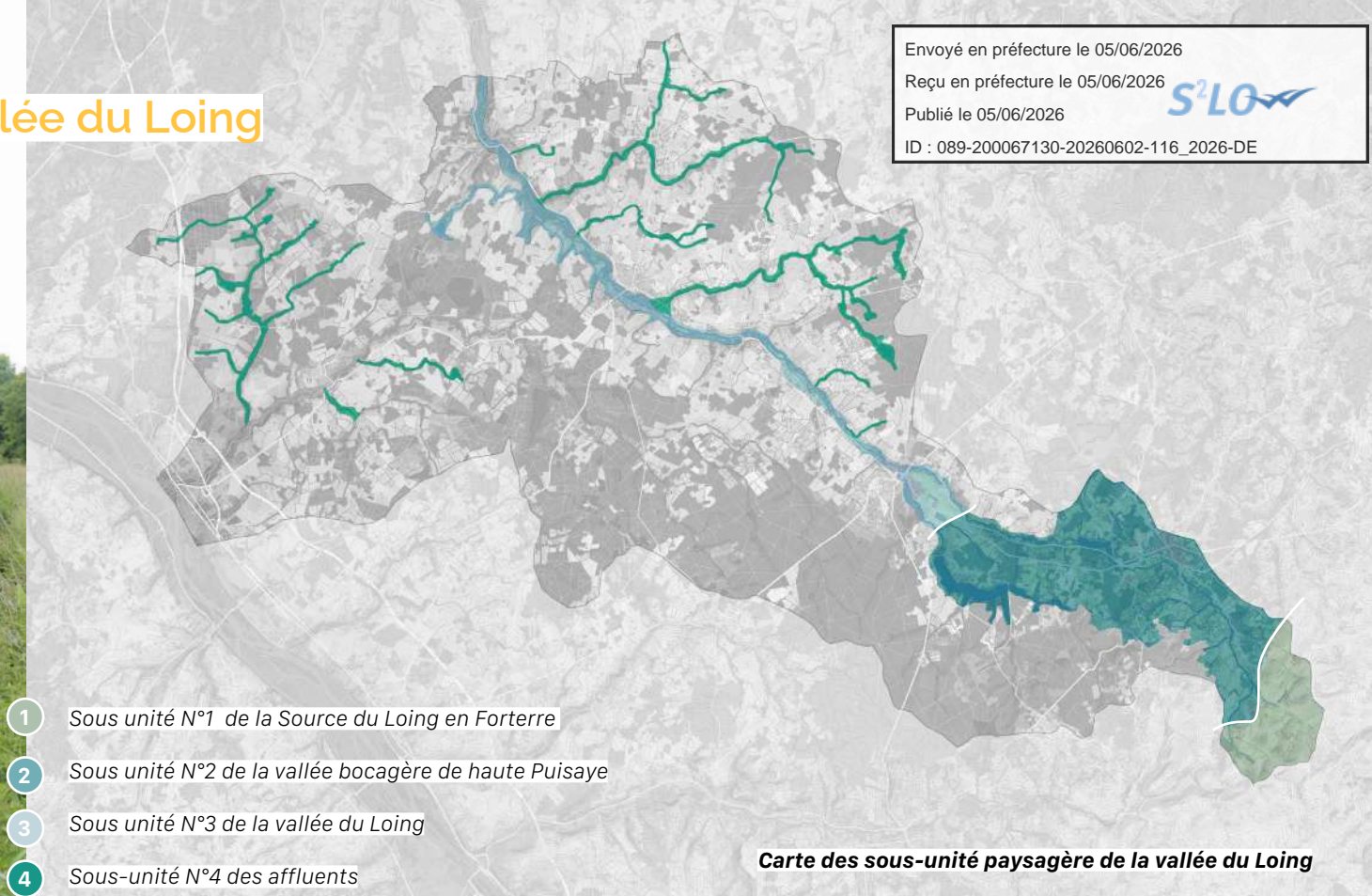
Dans cette vision, la forêt est exploitée de manière intensive au détriment de sa qualité écologique

et paysagère, tandis que les étangs et les mares forestières s'enrichissent jusqu'à ne plus être visibles. L'absence de dialogue entre les acteurs locaux conduit à un éclatement de la gestion territoriale, particulièrement critique dans un contexte de changement climatique accéléré. Ce patrimoine naturel se retrouve ainsi réduit à un espace purement productif ou récréatif privé, perdant sa fonction de bien commun et son identité poyaudine.

3/ L'unité paysagère de la vallée du Loing



Le Loing à Saint-Privé



Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



- 1 Sous unité N°1 de la Source du Loing en Forterre
- 2 Sous unité N°2 de la vallée bocagère de haute Puisaye
- 3 Sous unité N°3 de la vallée du Loing
- 4 Sous-unité N°4 des affluents

Carte des sous-unités paysagères de la vallée du Loing

Une colonne vertébrale

Depuis ses sources, à la limite des collines de Forterre, la vallée du Loing regroupe plusieurs séquences qui traversent le territoire de la Puisaye. La première se situe au sud, où les collines de Forterre offrent de larges points de vue sur les sources du Loing et d'immenses parcelles céréalières. La seconde apparaît ensuite, là où le lit du Loing se mêle à une topographie collinaire et à un réseau de « bouchures » caractéristique de la Haute-Puisaye. Enfin, la vallée du Loing entaille de manière plus linéaire le plateau agricole en aval. Le fond de vallée est alors large de plus d'une

centaine de mètres, bordé par deux larges coteaux d'une trentaine de mètres de hauteur chacun. Des affluents complètent ce paysage de l'eau jusqu'au cœur des plateaux agricoles.

Un cours d'eau discret

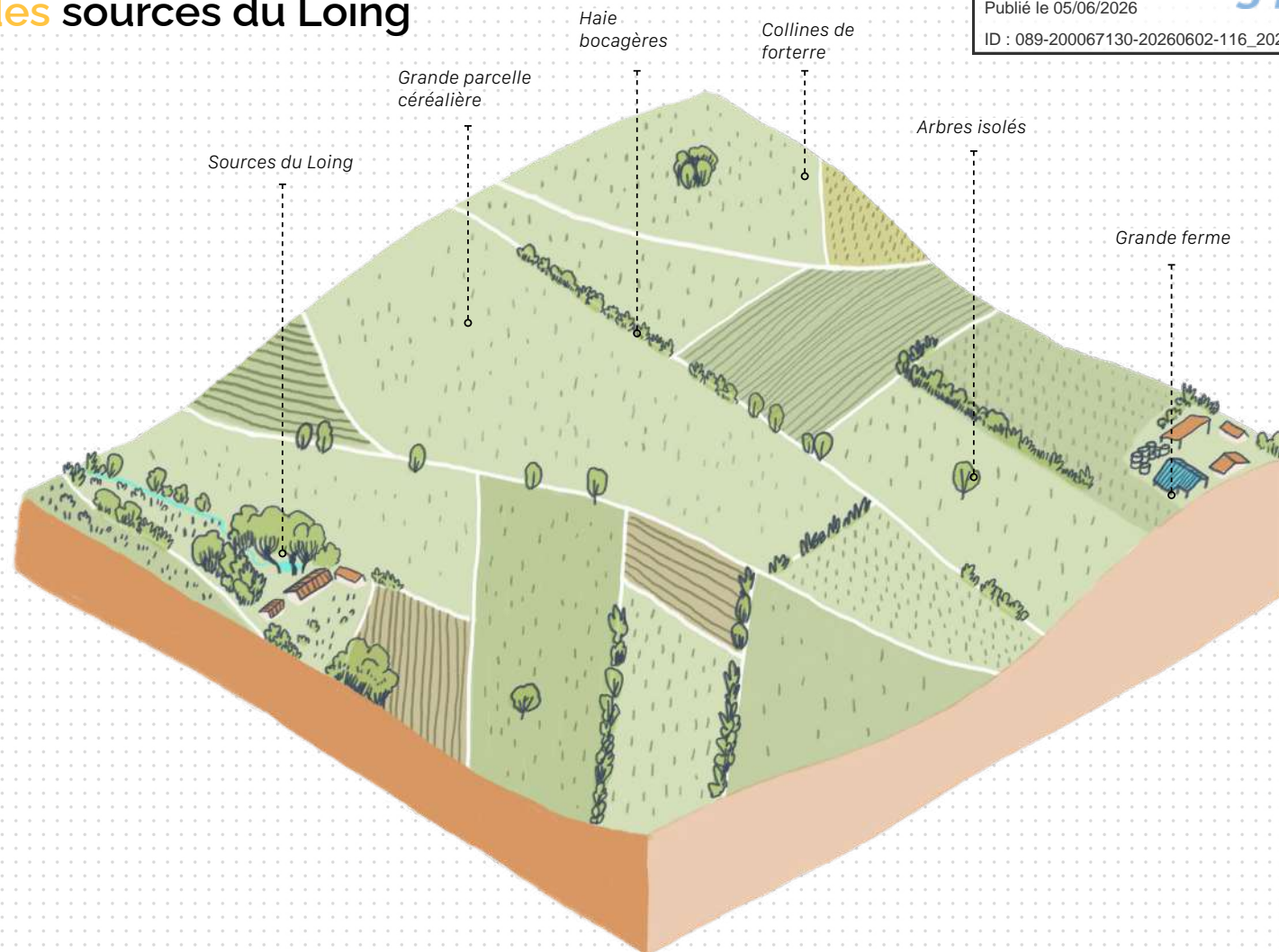
En Puisaye, le Loing, proche de ses sources, est un cours d'eau encore assez modeste qui dépasse rarement huit mètres de largeur. L'ourlet de sa ripisylve se mêle au bocage, rendant le Loing assez discret. Bien que facile à lire grâce à sa topographie, les ouvertures directes sur l'eau sont rares.

Au centre des activités humaines

La vallée du Loing est aussi un bassin de vie pour les habitants de la Puisaye. Les bourgs peuplés du territoire se sont installés le long du cours d'eau, notamment sur les coteaux du Loing qui comptent des villes telles que Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saint-Fargeau ou encore Rogny-les-Sept-Écluses. Bien que le Loing ait gardé un tracé plutôt naturel sur ce territoire, la plupart des composantes qui marquent l'identité de la vallée — bocages, moulins ou encore prairies pâturées — rappellent son caractère humanisé.

Sous-unité paysagère des sources du Loing

La sous-unité des sources du Loing se caractérise par un paysage ouvert et vallonné, typique du territoire de la Forterre. De vastes parcelles de cultures céréalières quadrillent le paysage, exploitées par de grandes fermes qui les surplombent, le tout bordé par quelques arbres d'alignement ou isolés. En fond de vallée, un réseau de ruisseaux et de sources aux abords desquels se sont installées des fermes plus anciennes telles qu'au niveau des sources du Loing (14e - 19e siècle).



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Horizon sur les cheminées des centrales



Ferme en promontoire



Source du Loing



SOURCE DU LOING

Sous-unité paysagère des collines de Haute Puisaye

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

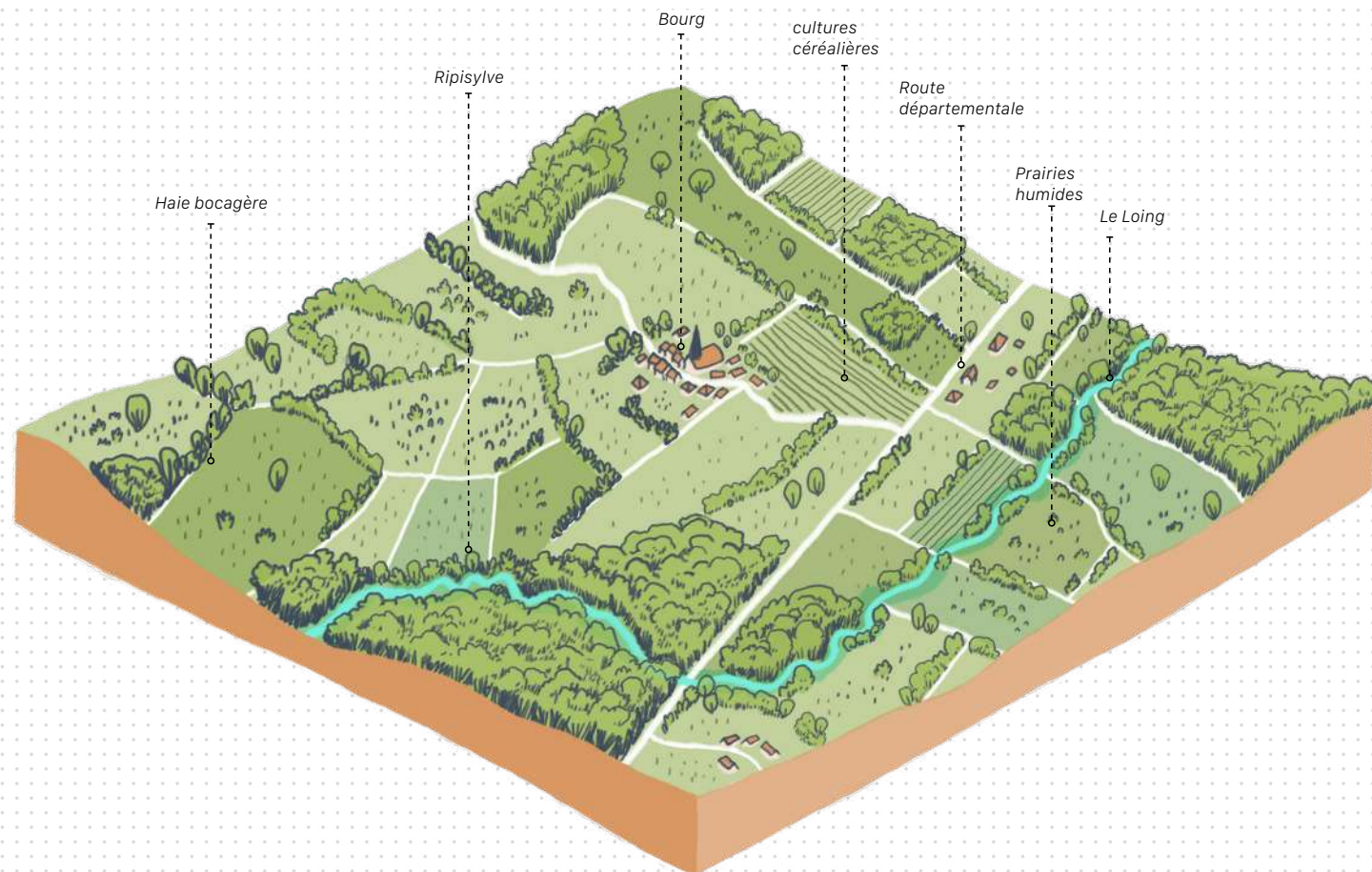
Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La sous-unité des collines de Puisaye se caractérise par un paysage de collines et de petits vallons, fermé par une forte densité de parcelles bocagères. Un large réseau de haies, d'arbres isolés et d'alignements lie entre elles prairies humides et cultures céréalières, complexifiant la lecture de la topographie. La sous-unité est traversée par le Loing qui s'écoule en tresse, se confondant avec ses affluents, masqué par sa ripisylve et le réseau bocager.



Prairie humide en fond de vallée



Arbre isolé



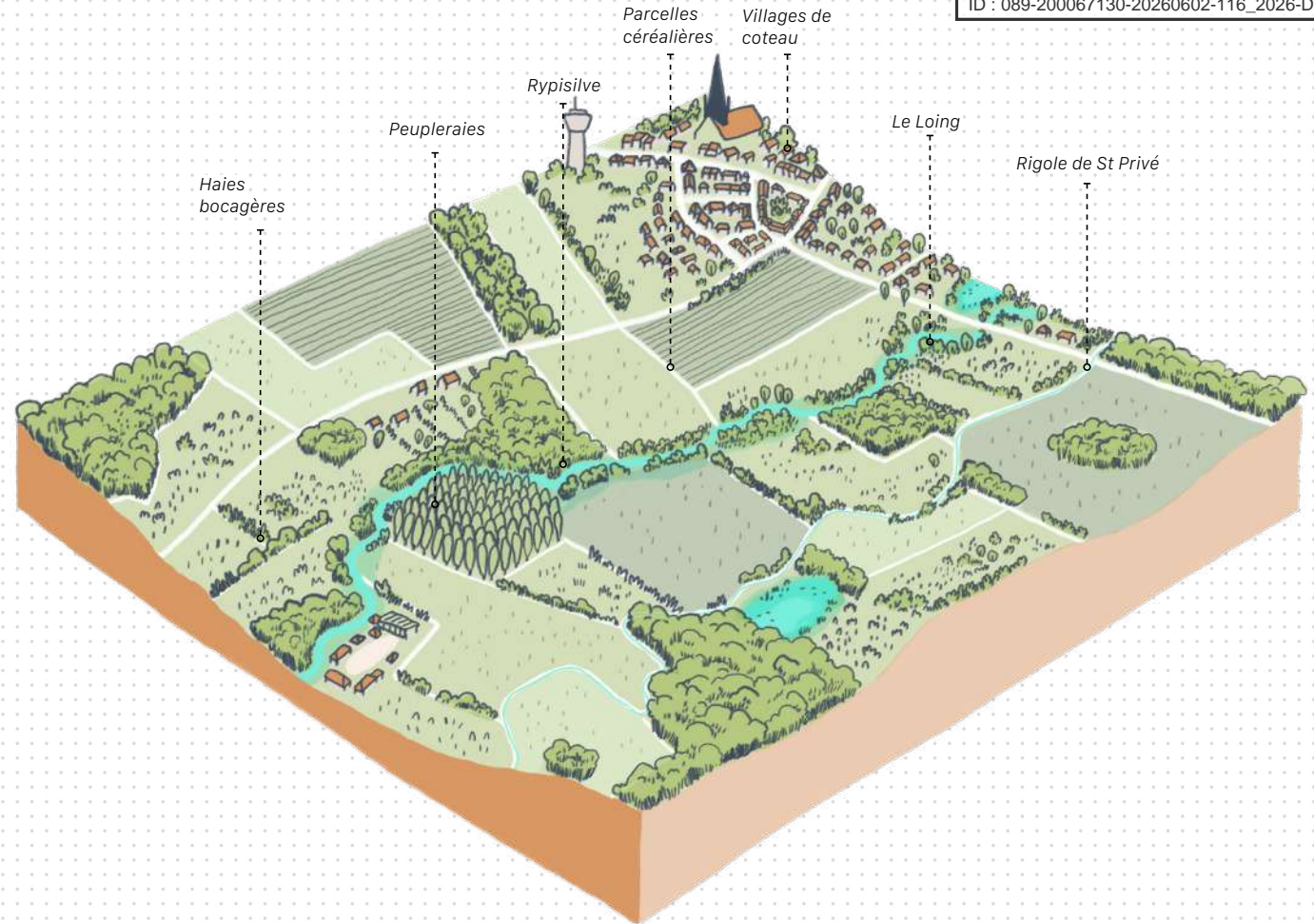
Eglise de Moutier



Paysage bocager autour du Loing

Sous-unité paysagère de la vallée cultivée

La vallée cultivée forme une entaille dans le plateau agricole autour de laquelle se concentre la plupart des espaces urbains. Sur les coteaux s'étend une mosaïque de larges parcelles céréalières, prairies humides, pâtures et boisements, parfois liées entre elles par des haies bocagères. Le fond de vallée, plus large, est marqué par la présence du Loing, masqué par sa ripisylve, qui s'écoule toujours en tresse en parallèle de la rigole de St-Privé qui suit les courbes topographiques du coteau.



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE

S²LO



L'horizon s'ouvre sur la vallée depuis Saint-Sauveur



Jardin d'Eau Pierre Doudeau à Bléneau



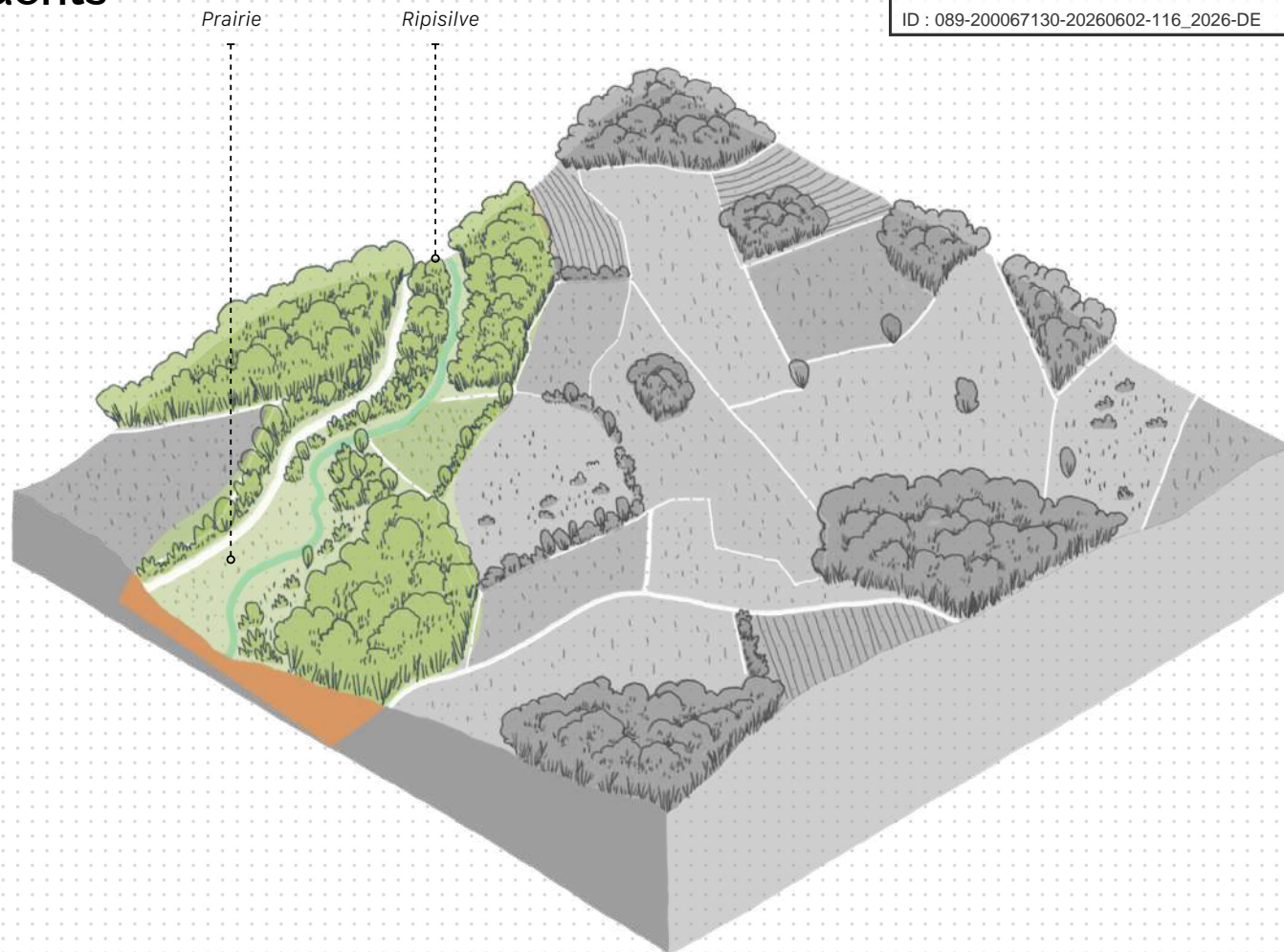
Réservoir du Bourdon



Prairie humide du Loing

Sous-unité paysagère des affluents

Cette sous unité est définie par un ensemble de rus permanents ou intermittents qui modèlent le relief du plateau. Elle est le trait d'union entre le paysage du plateau et les vallées du Loing et de la Trézée. La sous unité rassemble des cours d'eau au caractère hétérogène : le Ru du Pont Chevron, et de L'Aubruyere affluents de la Trézée et le Beaune, la Chasserelle et 3 rus intermittents en face de Saint Privé affluents du Loing. Le point commun de ces rus est leur caractère anthropisé, avec la mise en place d'étangs utiles à l'alimentation du canal de Briare. Entre ces étangs, les rus offrent des tracés sinueux qui se mêlent au bocage.



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Vallée du Beaune



Reliefs du ruisseau de l'étang de la Filionnière



Ru du Pont Chevron

Dynamique paysagère de la vallée du Loing

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

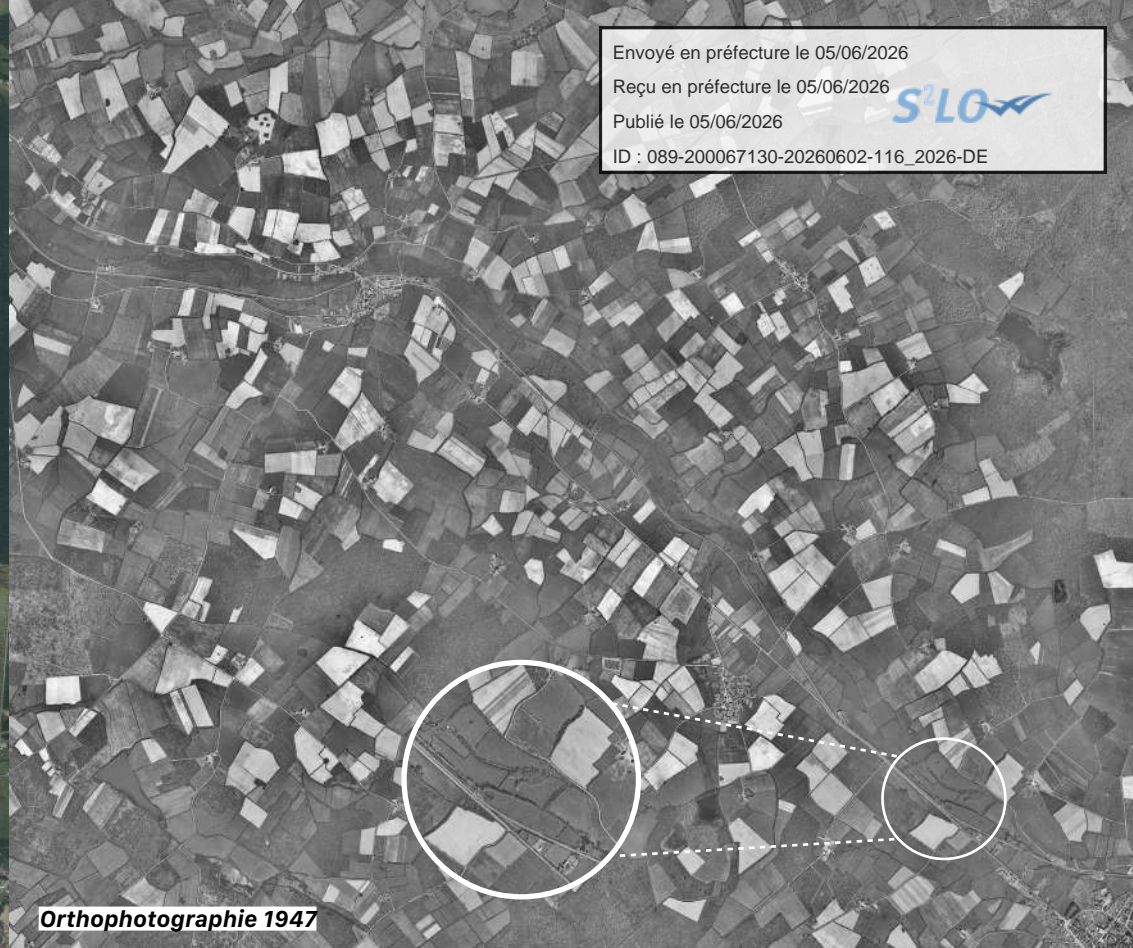
Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Orthophotographie 2019



Orthophotographie 1947

Le maintien des prairies humides

En fond de vallée, les prairies humides semblent être préservées à travers le temps. Bien que le bocage puisse toujours s'observer, la vallée n'échappe pas à la disparition des haies. Ponctuellement, certaines prairies de fond de vallée semblent néanmoins être converties à la culture plutôt que maintenues.

Le détachement de l'Homme du Loing

L'abandon progressif de certains ouvrages hydrauliques quotidiens (les moulins ou les lavoirs), remplacés par de nouveaux paradigmes techniques, contribue au détachement des populations du cours d'eau. Le Loing, qui serpente principalement à travers des parcelles privées, voit sa ripisylve s'épaissir progressivement.

Extensions urbaines en bord du Loing

La vallée aval du Loing est jalonnée de villages dont l'urbanisation s'est étendue progressivement le long des axes de communication parallèles au cours du Loing. Ces changements dessinent une Forterre aux horizons ouverts et maîtrisés par l'agriculture et une Puisaye où la nature et la forêt reprennent leurs droits.

Mise en récit des enjeux paysagers

L'utopie : La vallée vivante

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Les paysages bocagers des versants du Loing sont valorisés et entretenus

Ouverture ponctuelle qui valorise les points de vue sur le Loing

Préservation des prairies humides et des pâturages



Chemins de randonnée ludiques et pédagogiques le long du Loing

En zone urbaine ou abords de certains sites, des aménagements de qualités sont mis en place en bord de rivière

Le petit patrimoine de l'eau est mis en valeur

Pour ouvrir la phase d'objectif de qualité paysagère, l'équipe a produit des collages prospectifs sur l'évolution de chaque unité paysagère. Une vision utopique propose une vision idéalisée des paysages et de la relation entre les acteurs, tandis qu'une vision dystopique propose un scénario marqué par l'éclatement du dialogue dans un contexte d'accélération du changement climatique. Ces visions forcément caricaturales ont été présentées aux élus et aux habitants lors des ateliers afin de susciter le débat sur le devenir du territoire.

L'utopie de la vallée du Loing

Dans cette vision idéale, la vallée du Loing s'affirme comme un espace dynamique où la préservation écologique et l'activité humaine s'équilibrent harmonieusement. Les paysages bocagers des versants sont entretenus et valorisés, tandis que les prairies humides et les pâturages bénéficient de mesures de protection pérennes. Le patrimoine local est mis en lumière à travers la restauration du petit patrimoine de l'eau et l'aménagement de

qualité des zones urbaines ou des abords de sites remarquables.

L'accessibilité et la pédagogie sont au cœur de ce projet, avec la création de chemins de randonnée ludiques le long du cours d'eau et l'aménagement d'ouvertures ponctuelles offrant des points de vue dégagés sur le Loing. Cette approche permet de transformer la vallée en un véritable lieu de découverte et de partage, renforçant le lien entre les habitants et leur environnement naturel.

Mise en récit des enjeux paysagers

Dystopie : Le Loing oublié

Les paysages bocagers des versants du Loing disparaissent progressivement

Le Loing est dissimulé derrière le développement de la végétation sur les terres incultivables

Les prairies humides disparaissent

La mosaïque agricole du territoire se standardise



Les sentiers de randonnées ne sont pas entretenus ou balisés

Aucun aménagement n'est proposé le long du Loing

Le patrimoine de l'eau est abandonné et s'efface

La dystopie de la vallée du Loing

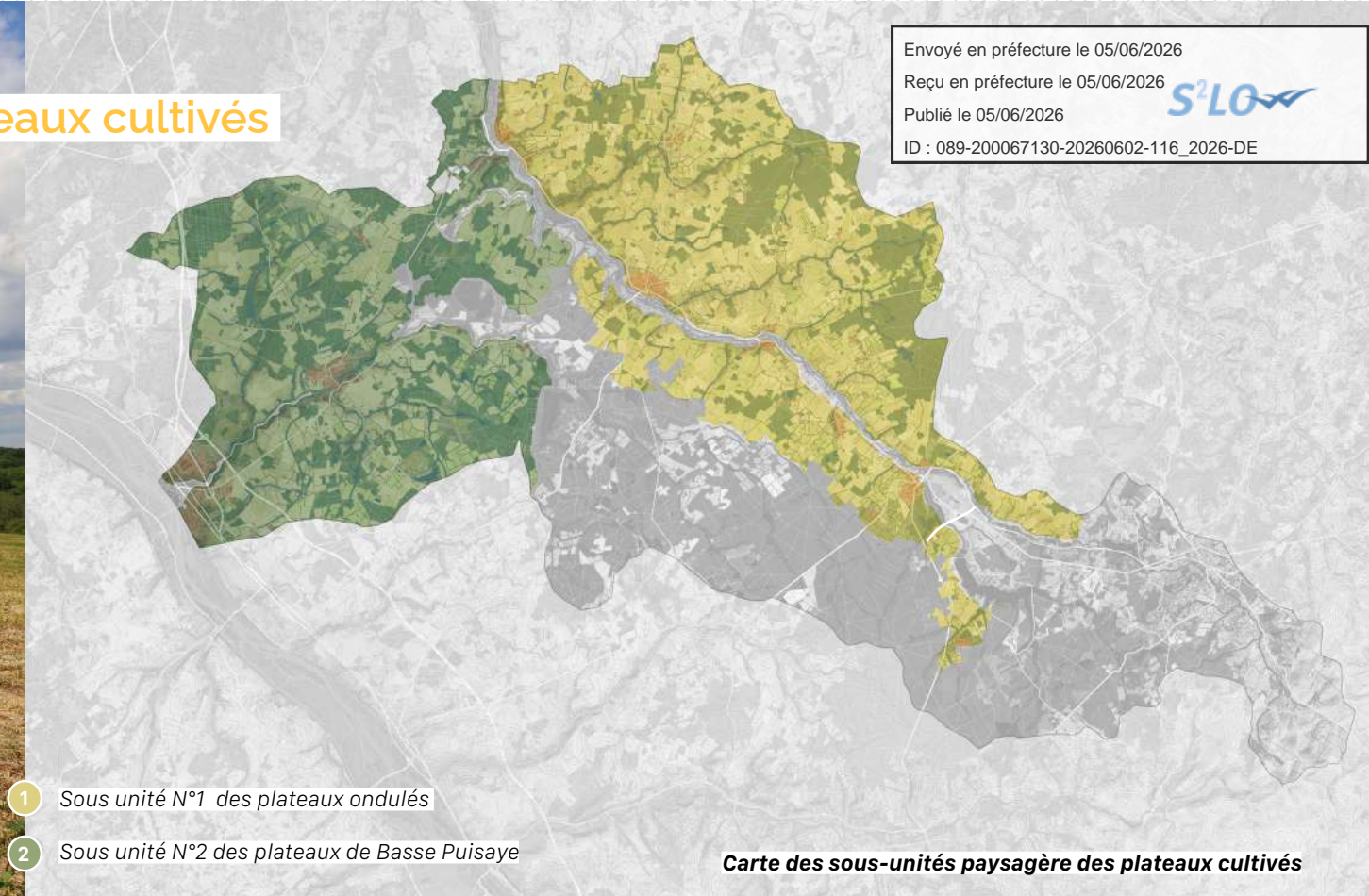
Ce scénario dépeint un futur où la vallée perd son identité au profit d'une standardisation des paysages et d'un abandon des structures historiques. Les paysages bocagers qui caractérisent les versants du Loing disparaissent progressivement, tandis que la mosaïque agricole du territoire se banalise. Le cours d'eau lui-même devient invisible, dissimulé derrière un développement anarchique de la végétation (renouée du Japon) sur les terres laissées incultivables.

Sur le plan environnemental et patrimonial, les conséquences sont marquées par la disparition des prairies humides et l'effacement progressif du petit patrimoine de l'eau, laissé à l'abandon. Ce déclin s'accompagne d'une rupture du lien avec le public : aucun aménagement n'est plus proposé le long de la rivière et les sentiers de randonnée, faute d'entretien ou de balisage, finissent par devenir impraticables. La vallée cesse ainsi d'être un espace de vie et de partage pour devenir un paysage fonctionnel dégradé.

4/ L'unité paysagère des plateaux cultivés



Plateau entaillé par la vallée du Loing



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



1 Sous unité N°1 des plateaux ondulés

2 Sous unité N°2 des plateaux de Basse Puisaye

Carte des sous-unités paysagères des plateaux cultivés

L'identité de cette unité repose sur un entrelacement permanent entre les massifs forestiers et les espaces cultivés, traversés par des routes rectilignes bordées de fossés.

Les ouvertures liées aux cultures

Le regard y parcourt une succession de «chambres agricoles» cloisonnées par les bois, offrant des ouvertures allant de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres sur la rive droite du Loing. Ces perspectives, parfois cadrées par des lignes électriques, butent systématiquement sur un horizon boisé qui maintient le paysage à une

échelle humaine malgré l'étendue des cultures céréalières ou de maïs.

L'arbre et l'eau omniprésents

L'arbre reste omniprésent à travers un maillage de bosquets, de bois importants et d'un bocage qui, bien que marqué par le remembrement, persiste entre les parcelles ou dans le prolongement des cours d'eau. Cette végétation se mêle étroitement au réseau hydraulique composé d'affluents du Loing et de la Trézée.

Un dense maillage de fermes

Le plateau est ponctué d'un maillage dense de fermes souvent isolées, accessibles par des voies rectilignes parfois plantées d'arbres. Ces exploitations, qui intègrent presque systématiquement des mares et ponctuellement des vergers, présentent un bâti à la qualité hétérogène. Si leur intégration paysagère est généralement réussie, l'extension de ces bâtiments sur les points hauts constitue un enjeu architectural majeur.

Sous-unité paysagère des plateaux ondulés

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

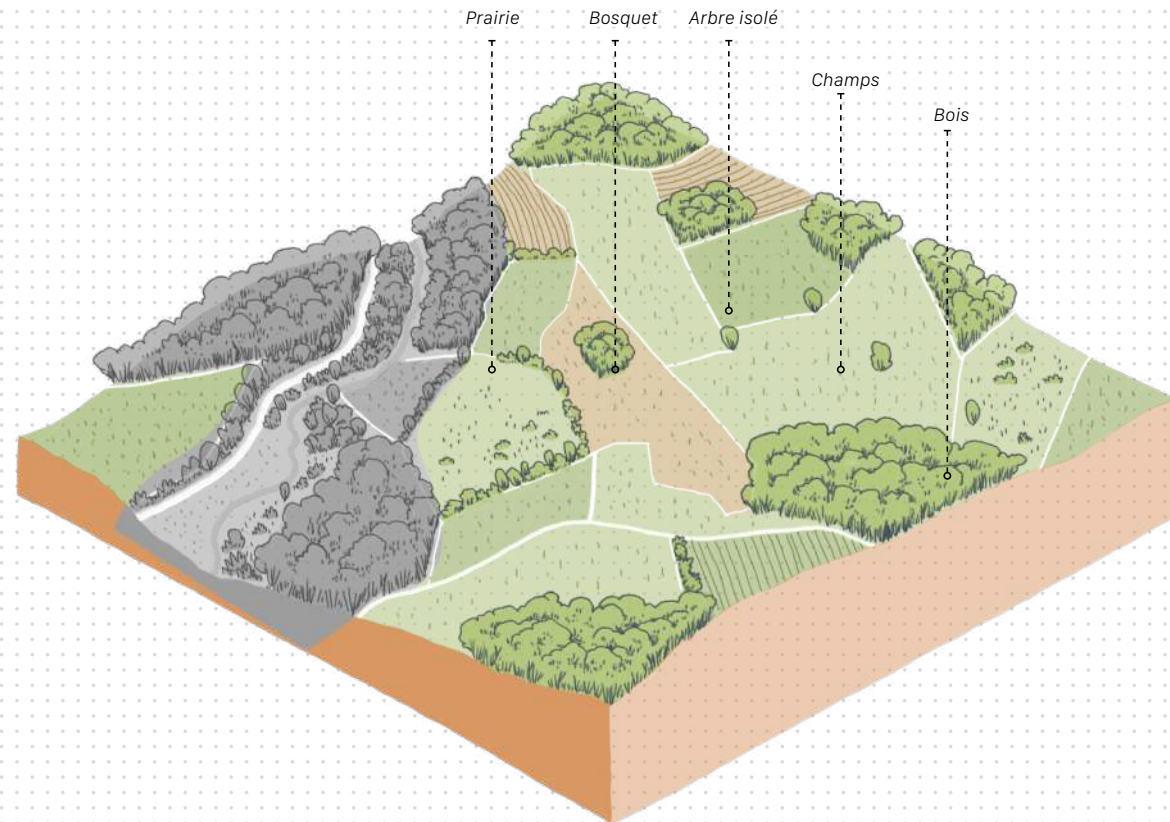
Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La sous-unité paysagère des plateaux ondulés se caractérise par une fine imbrication de champs, de prairies et de bois. Cette matrice se décline selon des rapports différents entre ces trois éléments, connectés par le bocage.

En résulte un paysage de culture cloisonné par la présence de bois, de bosquets et de fermes et hameaux isolés. La topographie modelée par les affluents du Loing et de la Trézée offre ponctuellement des vues lointaines.



Récolte des foins



Parcelles de céréales



Ferme isolée

Sous-unité paysagère des plateaux de basse Puisaye

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

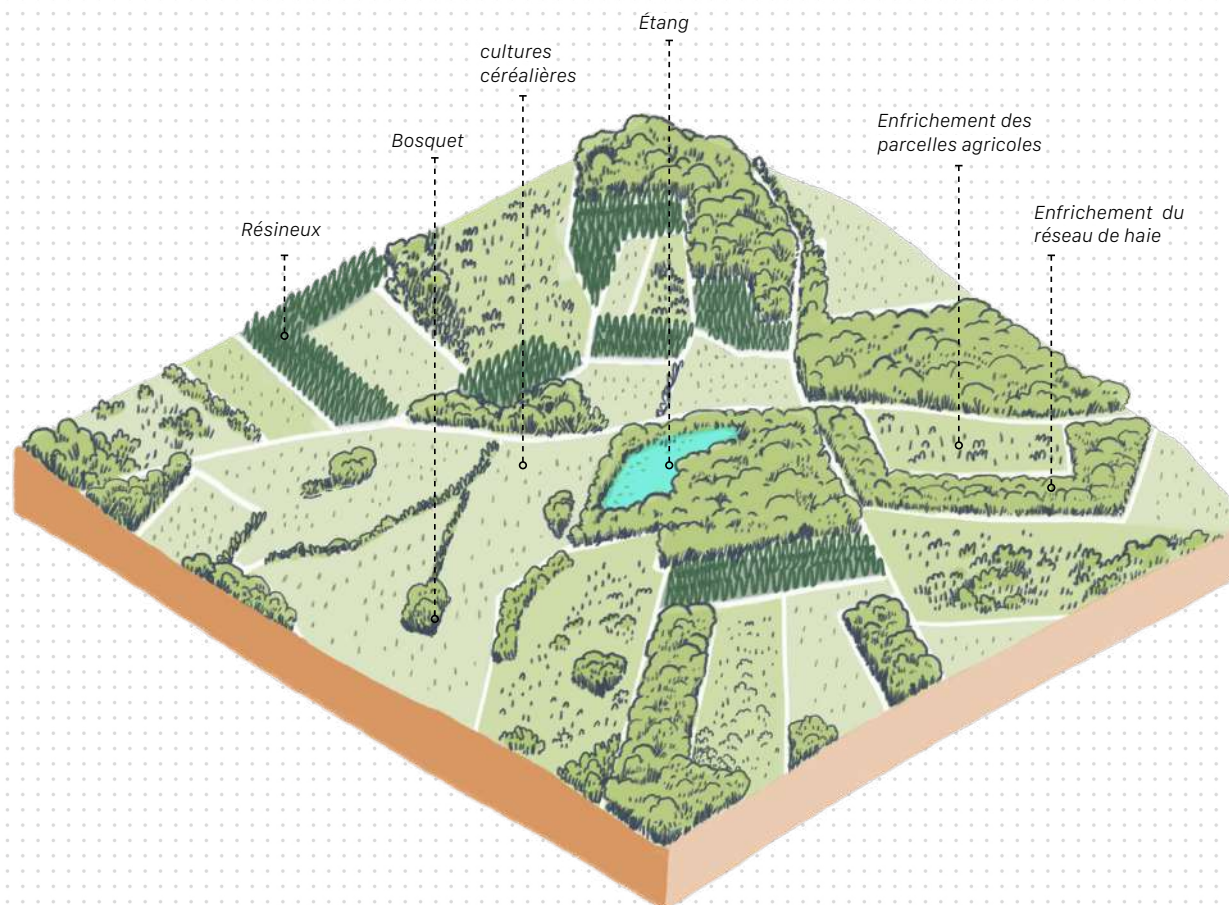
Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La sous-unité des plateaux de basse Puisaye se caractérise par une densité de boisements plus forte. Par endroits, le bocage en déprise tend à se confondre avec la forêt, avec une frontière plateau agricole-forêt subtile.

Cette évolution crée une mosaïque de paysages imbriqués, notamment marquée par des parcelles de résineux plus présentes que sur le plateau forestier. Par ailleurs, la présence d'étangs et de zones humides contribue à une continuité des perceptions de l'unité de forêt des étangs, même si la présence de parcelles céréalières s'intensifie et crée des ruptures d'ambiance entre les vallons dessinés par les affluents de la Trézée.



Élevage porcin



Vache sur une prairie



Résineux victimes des scolytes



Anciennes trognes

Dynamique paysagère des plateaux cultivés

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Orthophotographie 2019



Orthophotographie 1947

Transformation des pratiques agricoles

Les plateaux agricoles de la Puisaye ont vu leur paysage drastiquement changer depuis la seconde partie du XX^e siècle. Les objectifs d'augmentation des rendements agricoles ont amené aux regroupements et au drainage des terres au profit de la culture céréalière. Ce remembrement parcellaire s'accompagne d'une disparition progressive du bocage poyaudin, de ses haies, de ses trognes et de ses bosquets désormais résiduels. Les paysages sont davantage ouverts qu'avant.

En basse Puisaye, une dynamique de reboisement tend à confondre les limites de l'unité avec celle de la forêt des étangs de Puisaye à l'est et de la forêt d'Orléans à l'ouest.

Par ailleurs, un champ photovoltaïque a récemment été installé à Briare, une dynamique en cours que l'on peut anticiper.

Mise en récit des enjeux paysagers

L'utopie : Maintien d'une agriculture diversifiée à l'échelle humaine

Adaptation respectueuse de l'architecture des corps de fermes

Les prairies humides et ripisylves en bords de cours d'eau sont conservées

Maintien et replantation du bocage et des arbres isolés



Développement d'une nouvelle économie rurale qui crée du lien entre le territoire et ses agriculteurs

La campagne est habitée et praticable pour tous les usagers

Maintien de l'élevage extensif

Implantation raisonnée et intégrée des énergies renouvelables

Pour ouvrir la phase d'objectif de qualité paysagère, l'équipe a produit des collages prospectifs sur l'évolution de chaque unité paysagère. Une vision utopique propose une vision idéalisée des paysages et de la relation entre les acteurs, tandis qu'une vision dystopique propose un scénario marqué par l'éclatement du dialogue dans un contexte d'accélération du changement climatique. Ces visions forcément caricaturales ont été présentées aux élus et aux habitants lors des ateliers afin de susciter le débat sur le devenir du territoire.

L'utopie des plateaux agricoles

Cette vision idéale projette le maintien d'une agriculture diversifiée et à l'échelle humaine, où l'économie rurale crée un lien direct entre les agriculteurs et le territoire. Le paysage est marqué par une adaptation respectueuse de l'architecture des corps de ferme historiques et le maintien de l'élevage extensif. Les énergies renouvelables sont intégrées au paysage de manière raisonnée et réfléchie, évitant toute saturation visuelle.

La structure végétale est préservée grâce au maintien et à la replantation systématique du bocage et des arbres isolés. Le long des cours d'eau, les prairies humides et les ripisylves sont conservées, assurant la protection de la biodiversité locale. Dans ce scénario, la campagne reste habitée et praticable pour tous les usagers, favorisant une cohabitation harmonieuse entre les activités de production et les fonctions récréatives.

Mise en récit des enjeux paysagers

Dystopie : L'industrialisation extrême du paysage agricole

Les parcelles agricoles s'agrandissent au détriment des espaces de biodiversité

Certaines fermes sont abandonnées quand d'autres s'agrandissent sans prendre en compte le paysage

Disparition des haies bocagères et des arbres isolés



Extensions peu qualitatives des exploitations

Les paysages agricoles ne sont pas partagés et ne participent pas au développement du tourisme vert

L'échelle humaine laisse place à l'échelle de la machine

Implantations irraisonnées des énergies renouvelables

La dystopie de la vallée du Loing

Ce scénario dépeint un futur où l'échelle humaine du paysage s'efface au profit de celle de la machine. Les parcelles agricoles s'agrandissent de manière démesurée au détriment des espaces de biodiversité, tandis que les haies bocagères et les arbres isolés disparaissent totalement du plateau. Certaines fermes sont abandonnées, tandis que d'autres s'étendent par des constructions peu qualitatives sans aucune considération pour l'harmonie paysagère.

Dans cette vision, les paysages ne sont plus partagés et ne participent plus au développement du tourisme vert. L'espace rural se transforme en une zone de production industrielle marquée par une implantation irraisonnée des énergies renouvelables, comme des parcs éoliens et photovoltaïques saturant l'horizon. Ce processus de standardisation transforme le plateau en un environnement fonctionnel et monotone, où le dialogue entre l'activité agricole et la qualité du cadre de vie est définitivement rompu.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Les objectifs de qualité paysagère

Volet 3

Les Objectifs de qualité paysagère

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



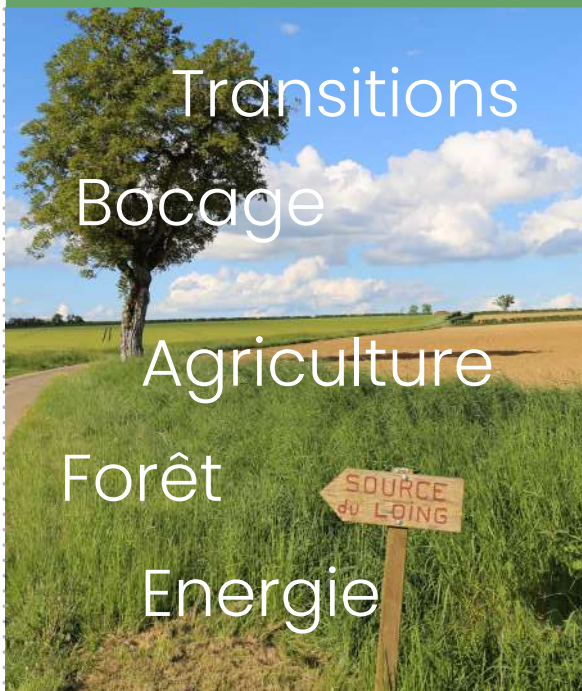
Adapter les
paysages



Partager les
paysages



Valoriser
l'eau dans
les paysages



Transitions
Bocage
Agriculture
Forêt
Energie



Patrimoines
Eco-tourisme
Mobilités

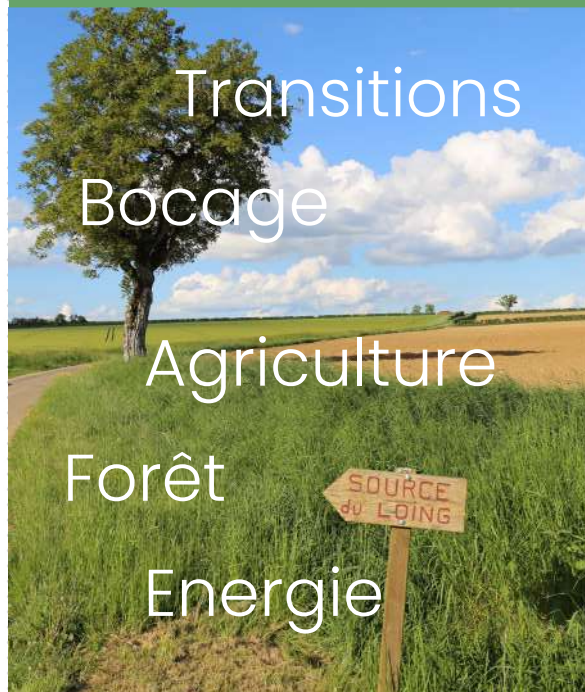


Zones humides
Canal
Étangs
Rivières

OQP n°1



Adapter les paysages



L'objectif de qualité paysagère

Le patrimoine agricole, forestier et naturel participe pleinement à la renommée et à la qualité des paysages de la Puisaye. Ce capital, parfois fragile, doit être préservé et s'adapter en profondeur pour faire face au changement climatique. Les températures annuelles moyennes pourraient atteindre 14°C d'ici 2100 (contre 11,5° en moyenne entre 2005 et 2026), avec des canicules estivales fréquentes, et les précipitations estivales devraient diminuer dès 2030, augmentant le risque de sécheresses et la raréfaction de l'eau. Cet objectif de qualité paysagère vise à accompagner les transitions écologiques par le paysage et dans un souci de sobriété.

Transition urbaine

Les nouvelles constructions contribuent à la banalisation du paysage et à la dégradation des milieux. L'adaptation des bâtiments existants, par la rénovation thermique ou l'intégration de modes de production d'énergie renouvelable compatibles avec le paysage, constitue un levier pour renforcer la résilience du territoire. Le plan de paysage propose une réflexion globale sur les paysages construits, afin de guider les choix d'urbanisation vers des formes harmonieuses, tout en maintenant les continuités écologiques.

Transition agricole

L'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture au changement climatique se pense non seulement techniquement, mais aussi à travers l'impact de ces activités sur la fabrication des paysages. Dans un contexte où ces espaces restent largement sous maîtrise privée, la puissance publique peut jouer un rôle pour impulser de nouveaux imaginaires et encourager des pratiques conciliant production, biodiversité et qualité paysagère. Elle peut également stimuler les échanges interprofessionnels et soutenir le développement de filières locales, renforçant la connexion entre producteurs et habitants.

Transition énergétique

Au-delà de la sobriété, il s'agit d'organiser la production d'énergies renouvelables de manière volontaire, collective et mesurée. Dans un territoire marqué par la présence de l'énergie nucléaire, ces initiatives doivent s'intégrer harmonieusement au paysage et à l'identité de la Puisaye, afin que la transition énergétique renforce la résilience et la cohérence paysagère du territoire.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Adapter les espaces habités au changement climatique**
- 2 **Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts**
- 3 **Maintenir le bocage et l'arbre dans le paysage agricole**
- 4 **Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye**
- 5 **Définir des modalités de production d'énergies compatibles avec les paysages**



**OQP
N°1**

OQP N°2 Adapter les paysages

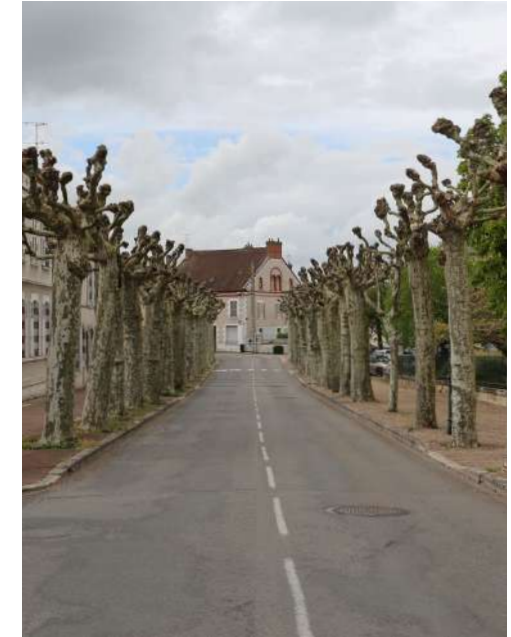
Priorisation des actions

Co-construction Mise en place Suivi de l'action

	Court terme						Moyen terme						Long terme					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
<p>Sous OQP 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique</p>	<i>Action 1.1.1 Créer un inventaire des arbres et alignements remarquables</i>						<i>Action 1.1.2 Nommer et rendre lisible la biodiversité</i>						<i>Action 1.1.3 Planter les espaces publics</i>					
							<i>Action 1.1.4 Concrétiser les opérations de revitalisation des centres-bourgs</i>											
<p>Sous OQP 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts</p>	<i>Action 1.2.1 Lutter contre la déprise agricole par le soutien à l'élevage et la conservation des haies et prairies permanentes</i>						<i>Action 1.2.2 Renforcer et valoriser les producteurs locaux et bio</i>						<i>Action 1.2.3 Préserver la qualité architecturale des fermes poyaudines</i>					
							<i>Action 1.2.4 Encourager l'adaptation de l'agriculture au changement climatique</i>											
<p>Sous OPQ 1.3 Maintenir le bocage et l'arbre dans le paysage agricole</p>	<i>Action 1.3.1 Mettre en place un projet «Puis'haies»</i>						<i>Action 1.3.2 identifier le patrimoine végétal dans les documents de gestions et préciser les modalités de gestion</i>						<i>Action 1.3.3 Maintenir et développer les formes arborées traditionnelles (trognes, vergers)</i>					
<p>Sous OPQ 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye</p>	<i>Action 1.4.1 Conserver l'accès à la forêt des étangs de Puisaye</i>						<i>Action 1.4.2 Valoriser et développer les gestions forestières favorables à la biodiversité</i>						<i>Action 1.4.3 Lutter contre l'engrillagement des forêts et veiller au respect de la nouvelle réglementation sur les clôtures</i>					
													<i>Action 1.4.4 Développer une gestion participative des forêts</i>					
<p>Sous OPQ 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages</p>	<i>Action 1.5.1 Définir des critères d'intégration paysagère et une méthode d'analyse des projets d'énergie renouvelable</i>						<i>Action 1.5.2 Créer une carte de sensibilité paysagère aux différentes énergies</i>						<i>Action 1.5.3 Créer une commission ouverte de suivi des projets énergétiques</i>					

OQP N°1 Co-construire des paysages résilients

Sous OQP 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique



Face aux effets croissants du changement climatique, l'adaptation des espaces habités devient un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants. Cet objectif de qualité paysagère invite ainsi à mieux connaître les milieux vivants, à transformer les espaces urbains pour qu'ils deviennent plus perméables et rafraîchissants, et à repenser les paysages du quotidien pour qu'ils participent pleinement à la transition écologique.

Mieux connaître et valoriser la biodiversité urbaine

L'adaptation passe d'abord par une meilleure compréhension du vivant. Identifier, nommer et rendre visible la biodiversité urbaine permet de révéler la richesse écologique souvent méconnue

de nos milieux de vie. L'inventaire des arbres remarquables, l'atlas de la biodiversité ou les aires terrestres éducatives sont autant de démarches qui renforcent la connaissance et la sensibilisation, en particulier auprès des jeunes générations.

Rendre les espaces urbains perméables et rafraîchissants

Accueillir davantage de nature, c'est déjà maintenir le caractère planté des centre-bourg (alignement d'arbres, grimpante en façade de bâtiment, pied de murs plantés...). C'est aussi penser chaque nouvel aménagement comme une possibilité pour créer des lieux vivants et ombragés. Chaque aménagement existant (parking, voie, placette, cimetière) doit désormais être capable d'atténuer

les effets de la chaleur et de gérer les eaux pluviales et de réintroduire le vivant au cœur des espaces habités.

Anticiper les mutations des paysages urbains

Ce sous-objectif vise à accompagner les transformations des espaces habités vers plus de qualité et de résilience. Intégrer les enjeux paysagers dès la conception des projets de revitalisation et des documents d'urbanisme (place par logement créée par exemple, plantation par logement, traitement des lisières entre espaces urbains et agricole, repérage des points de vue et des éléments du patrimoine architectural et végétal) permet d'agir au cœur même de la structure urbaine.

OQP
N°1

Sous OQP 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique

Action 1.1.1 Créer un inventaire des arbres et alignements remarquables

1.2 La préservation de l'Arbre Remarquable



De manière simplifiée, on peut considérer l'arbre comme constitué de trois « sphères » principales, dont l'intégrité est à préserver :

SPHERE AERIENNE branches et feuilles, qui assure globalement la photosynthèse (aspect physiologique) et l'équilibre (aspect mécanique).

PROSCRIRE LES TAILLES VIOLENTES ET INUTILES notamment les tailles dites « préventives » ou de « rajeunissement » ; les interventions en taille même en bois mort doivent être raisonnées pour le bien de l'arbre...

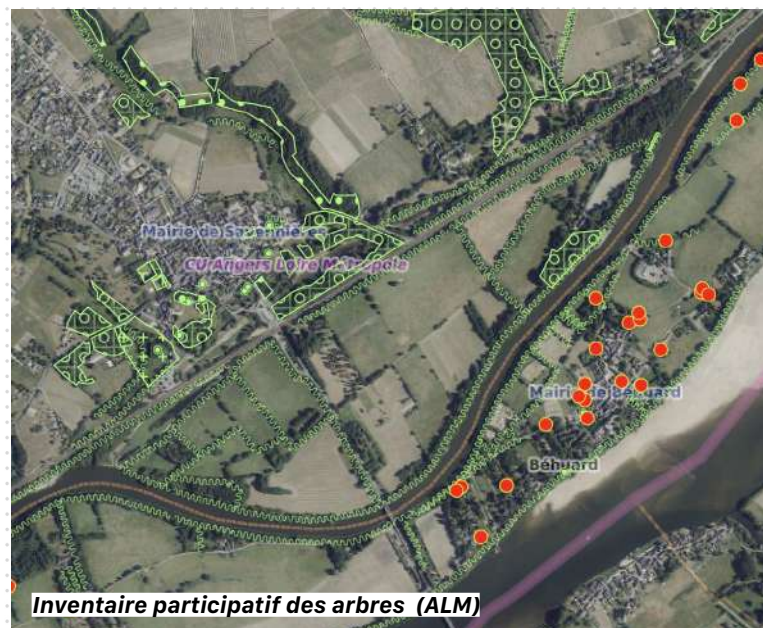
SPHERE DU TRONC et branches maîtresses qui assurent la circulation de la sève (aspect physiologique) et la tenue de l'arbre (aspect mécanique)

PROTEGER LES TRONCS des blessures inutiles par des aménagements adéquats, exclure les pratiques de soin inadaptées...

SPHERE RACINAIRE qui assure l'alimentation en eau et en sels minéraux (aspect physiologique) et l'ancrage de l'arbre (aspect mécanique)

PROTEGER ET LAISSER RESPIRER LES RACINES ; éviter le compactage et proscrire les tranchées, le salage, le drainage.

Livret à l'usage du propriétaire
A.R.B.R.E.S



Inventaire participatif des arbres (ALM)



Trogne des sources du Loing

Contexte

La Puisaye bénéficie d'un patrimoine arboré qui forge son identité : chênes isolés dans les pâtures du bocage, alignements de platanes le long des canaux, arbres repère sur les places de villages. La connaissance de ce patrimoine vivant est inégale selon les communes. Faute d'un recensement exhaustif et d'un diagnostic sanitaire centralisé, ces sujets vénérables ou ces trames linéaires sont vulnérables face aux travaux de voirie, aux extensions urbaines ou aux aléas climatiques. Cette méconnaissance prive également les collectivités d'un levier puissant pour la valorisation touristique et paysagère.

Objectif

Cette action vise à constituer une base de données géoréférencée et qualitative de l'ensemble du patrimoine arboré majeur du territoire (arbres isolés, alignements, bosquets). Au-delà du simple comptage, cet outil d'aide à la décision doit permettre de qualifier l'état sanitaire et la valeur écologique de chaque sujet. À court terme, cet inventaire servira de socle pour inscrire ces éléments au titre des protections paysagères dans les documents d'urbanisme (PLUi) et adapter les plans de gestion des services techniques (taille douce, renouvellement anticipé des alignements vieillissants).

Maîtrise d'ouvrage

ECPI

Acteurs

Habitants, Agriculteurs, Communes, Chambres d'agriculture, Départements, CPIE, CEN, ONF, Associations (BIRD, A.R.B.R.E.S)

Outils

- Alignement arbres (Article L.350-3 du CE)
- Élément paysager (Article L.151-23 du CU)
- www.arbres.org

Financement

Fondation crédit agricole Pays de France

OQP N°1

Sous OQP 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique

Action 1.1.2 Nommer et rendre lisible la biodiversité



ATE de Sospel



Belle de bitume

Contexte

Les cœurs de bourgs du territoire sont encore fortement marqués par une minéralité dominante. L'application de la réglementation « Zéro Phyto » a entraîné l'arrêt des traitements chimiques, favorisant le retour d'une végétation spontanée sur les trottoirs et aux pieds des murs. Souvent perçue à tort comme un signe de négligence ou de manque d'entretien par les usagers, cette flore urbaine méconnue constitue pourtant un réservoir de biodiversité essentiel qui peine à être accepté.

Objectif

Cette action vise à changer le regard sur la « nature ordinaire » en passant d'une logique d'éradication à une logique de valorisation pédagogique. L'objectif est de légitimer cette présence végétale à travers des dispositifs ludiques comme l'opération « Belles de bitume », qui identifie les plantes de rue à la craie pour leur redonner une identité. En parallèle, le déploiement d'« Aires Terrestres Éducatives » (ATE) permettra d'impliquer les scolaires dans la gestion écologique de parcelles communales, créant ainsi des relais de sensibilisation durables au cœur des villages.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

Ecoles, Département, CPIE, , A Chacun Son Chemin en Puisaye-Forterre, Fédérations de pêche, EPAGE, CBNBP (Conservatoire botanique national de Bourgogne)

Outils

- Découverte de la biodiversité « ordinaire » CPIE
- Science participative : Sauvage de ma rue

Financement

OFB Aires terrestres éducative (ATE)
Natura 2000

OQP N°1

Sous OQP 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique

Action 1.1.3 Planter les espaces publics (Rues, pieds de façades, fosses d'arbres, programme pluriannuel de plantation d'arbres, cours d'école)

PIROUETTE : CRÈCHE DE SEMI PLEIN AIR POUR FIN 2023

ÉTAPE 1 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE EXTERIEUR

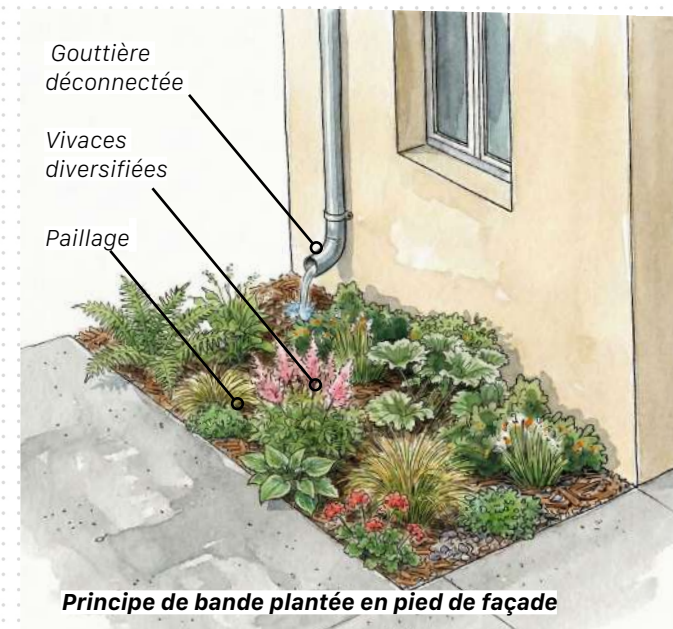
Cette étape, cela fait des années que nous la façonnons : cour couverte, potager, espace d'exploration naturelle, mur sonore, espace des petites bêtes, igloo et installations végétales. Le Jardin de Pirouette est déjà un espace de jeu et de découverte important dont les enfants profitent quelque soit la saison.

ÉTAPE 2 : BABY RANDO

Crèche Pirouette de Moutiers



parking perméable à Saint-Fargeau



Principe de bande plantée en pied de façade

Contexte

Face à l'accélération du réchauffement climatique, la minéralité excessive des centres-bourgs génère des îlots de chaleur. Cette situation résulte de l'imperméabilisation historiquement privilégiée pour répondre aux besoins de circulation et de stationnement au détriment des espaces de pleine terre. Cette minéralisation fonctionnelle a rompu le lien avec le paysage champêtre environnant et a relégué le végétal à un rôle accessoire, souvent confiné dans des espaces résiduels déconnectés du sol naturel.

Objectif

Engager une stratégie de renaturation structurelle pour rafraîchir le cadre de vie et gérer les eaux pluviales à la parcelle. L'action vise à désimperméabiliser les sols partout où cela est possible (agrandissement des fosses d'arbres, végétalisation des pieds de façades, création de cours d'écoles « oasis », végétalisation des cimetières). L'instauration d'un programme pluriannuel de plantation permettra de planifier les investissements sur le long terme, garantissant ainsi le renouvellement continu de la canopée urbaine et la résilience des essences plantées.

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

Habitants, EPCI, Départements, Paysagistes conseil de l'Etat

Outils

Permis de végétaliser ; Formation aux agents et élus « jardiner la rue » du CAUE 33 ; Exposition « jardiner la rue » FNCAUE ; Art. L. 111-19-1 Loi Climat & Résilience sur les stationnement de plus de 500 m²

Financement

Fonds vert - Agences de l'eau



Chedigny, village planté



Plan guide de revitalisation de Saint-Fargeau

**Contexte**

Depuis les années 1970, les centres-bourgs ont subi de plein fouet les transformations de notre société (périurbanisation, vacance commerciale, tout-voiture). Cependant, une dynamique de reconquête majeure est aujourd'hui à l'œuvre portée par plusieurs communes lauréates du programme « Petites Villes de Demain » : Bléneau, Champignelles, Charny Orée de Puisaye, Courson-les-Carières, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Toucy et Briare.

Objectif

Cette action vise à passer de la stratégie à l'opérationnel en engageant les travaux sur les quatre axes identifiés par les études. Il s'agit de concrétiser la transformation des bourgs par :

- La rénovation de l'habitat ancien pour ramener des habitants en centre-bourg.
- Le soutien au commerce de proximité pour recréer du lien social.
- L'adaptation des écoles et bâtiment publics aux enjeux climatiques.
- L'apaisement des mobilités, en traitant la problématique des poids lourds et en favorisant le partage de l'espace public (zones de rencontre).

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

EPCI, CAUE, EPAGE, Départements

Outils

Programme petites villes de demain

FinancementFonds vert - Agences de l'eau
ANCT

OQP N°1 Co-construire des paysages résilients

Sous OQP 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts



Dans un contexte de mutation climatique, économique et sociale, il est nécessaire d'accompagner la transition des systèmes agricoles afin de préserver la diversité des paysages ruraux, soutenir les exploitants et renforcer les liens entre production, territoire et consommation locale.

ainsi que la valorisation des milieux agricoles riches en biodiversité (prairies humides, landes). Ces actions visent à maintenir un équilibre entre production agricole, qualité écologique et identité paysagère.

collective). Le développement de nouveaux itinéraires de randonnée traversant les espaces agricoles permettra également de renforcer le dialogue entre habitants et exploitants, tout en valorisant la qualité paysagère et patrimoniale des fermes du territoire.

Maintenir l'échelle des paysages de Puisaye

La déprise agricole et la disparition progressive de l'élevage fragilisent les structures paysagères traditionnelles, notamment le bocage ou les prairies permanentes. Le plan de paysage encourage la conservation des prairies permanentes, la plantation et la gestion des haies,

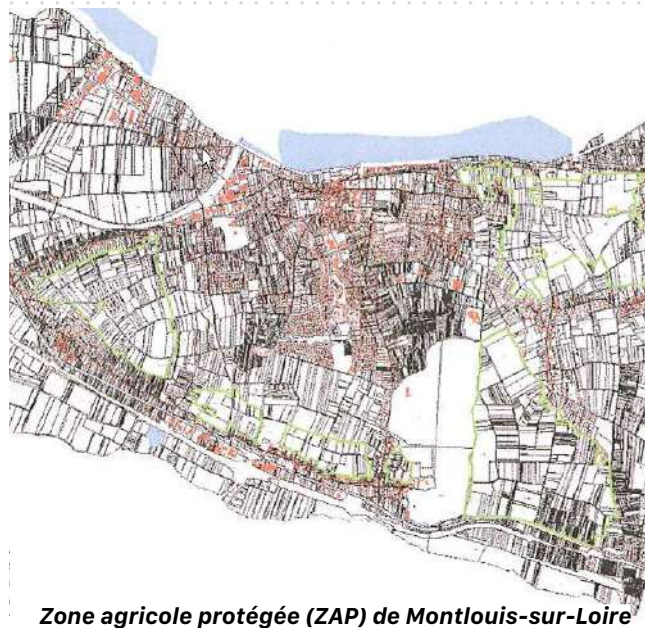
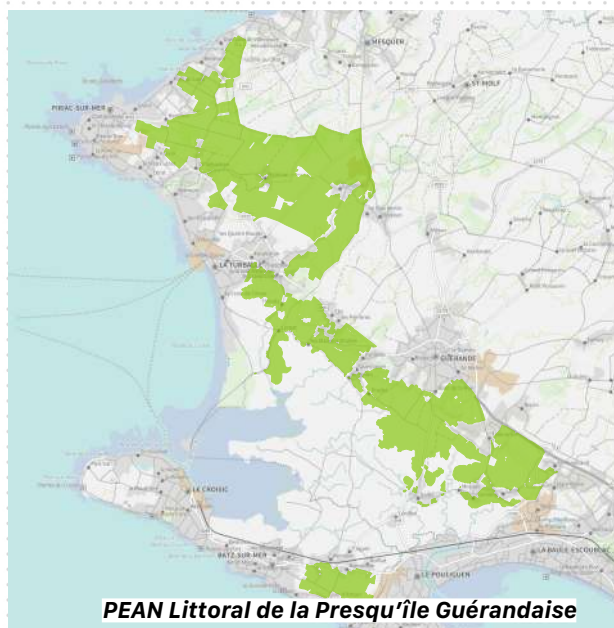
Renforcer la consommation locale

La relocalisation des productions et des échanges alimentaires constitue un levier majeur de résilience. Le plan de paysage vise à soutenir les producteurs locaux à travers les circuits courts (AMAP, marchés, Drive Puisaye, label « Puisaye » imaginé par l'association pour la sauvegarde et le développement de la Puisaye, restauration

OQP N°1

Sous OQP 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts

Action 1.2.1 Lutter contre la déprise agricole par le soutien à l'élevage et la conservation des haies et prairies permanentes



Contexte

Le paysage d'élevage emblématique de la Puisaye, caractérisé par son bocage dense est fragilisé par une crise économique structurelle qui pousse à la déprise ou à la conversion vers la céréaliculture. Cette dynamique cause la perte irrémédiable des milieux riches de prairies humides et provoque la fermeture du paysage.

Objectif

Cette action vise à enrayer la déprise agricole en soutenant l'élevage extensif, acteur essentiel de l'entretien des territoires ruraux. Elle repose sur trois piliers complémentaires : la

reconnaissance et la rémunération des aménités environnementales et paysagères produites par les éleveurs, notamment à travers le maintien des prairies permanentes et des haies ; le développement de circuits de commercialisation rémunérateurs via les labels de qualité et les filières locales ; et enfin la protection du foncier agricole ainsi que la facilitation de la transmission des exploitations pour assurer le renouvellement des générations et la pérennité de l'activité agricole sur le territoire.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI / Porteurs de PAT (syndicat mixte du Pays du Giennois, SMPG, CPIE)

Acteurs

Chambres d'agriculture, éleveurs, SAFER, Terre de liens, BioBFC, Bio Centre

Outils

Zone agricole protégée (ZAP) , PEAN, Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), PAT, PSE

OQP
N°1

Sous OQP 1.1 Adapter les espaces habités au changement climatique

Action 1.2.2 Renforcer et valoriser les producteurs locaux et bio



Magasin de producteur de Grand Site (p33)



Apéro camping de Polminhac



Restaurant de Grand Site

Contexte

Si la Puisaye est un territoire agricole, la valeur ajoutée échappe souvent au territoire et le lien entre le producteur et le consommateur s'est distendu. Malgré une demande sociale émergente pour une alimentation de proximité et de qualité, comme en témoignent le succès d'initiatives locales (AMAP, marchés, Drive Puisaye), le système alimentaire local reste ancré dans une multitude d'interdépendances extraterritoriales : tradition d'export des brouards, crise de l'élevage laitier, manque d'outils de transformation (légumeries, ateliers de découpe).

Objectif

Cette action vise à relocaliser l'économie alimentaire afin de faire du « manger local » un levier de développement territorial. Il s'agit de structurer l'offre en soutenant la logistique des circuits courts (plateformes de distribution, label « Puisaye ») et en introduisant massivement les produits locaux dans la restauration collective (cantines, EHPAD).

Cette stratégie, bien développée dans le Plan alimentaire territorial de la CCPF, nécessite un élargissement au bassin versant des étangs de Puisaye et une coopération étroite avec la CCBLP.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI, Porteurs de PAT (syndicat mixte du Pays du Giennois, SMPG)

Acteurs

Communes, Gestionnaire d'équipement collectifs, Agriculteurs, Chambres d'agriculture, Association pour la Sauvegarde et le Développement de la Puisaye, Association Respire, Association Le Parc, Départements

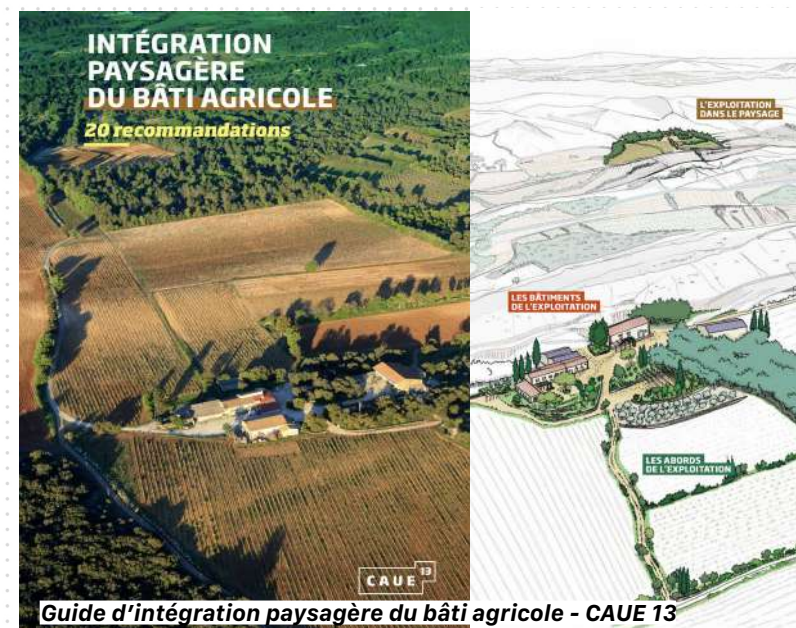
Outils

PAT CCPF / SMPG ; Label Puisaye ; Agrilocal89 ; Botte Mon Assiette (45) ; AMAP

OQP N°1

Sous OQP 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts

Action 1.2.3 Préserver la qualité architecturale des fermes poyaudines



Contexte

L'identité de la Puisaye est liée à ses vastes fermes isolées à l'architecture remarquable organisée autour d'une mare. Aujourd'hui, la dynamique de fusion des exploitations bouleverse cet équilibre : d'un côté, les sites d'exploitation abandonnés menacent de tomber en ruine ; de l'autre, les sites en expansion accueillent de nouveaux bâtiments de stockage hors échelle. Ces nouvelles constructions, souvent financées et dimensionnées par l'opportunité du photovoltaïque, créent des ruptures volumétriques fortes qui banalisent les abords des fermes historiques.

Objectif

Cette action vise à concilier la modernisation nécessaire de l'outil agricole avec la préservation du « génie du lieu » poyaudin. Elle s'appuie d'abord sur l'élaboration d'un guide de recommandations architecturales et paysagères pour encadrer l'implantation des nouveaux bâtiments (notamment les hangars photovoltaïques). Mais au-delà de ce référentiel, il s'agit surtout de créer un Guichet Unique Agricole. Ce dispositif opérationnel réunit sur le terrain l'agriculteur, un paysagiste conseil et les services instructeurs pour co-construire le projet en amont du permis de construire.

Maîtrise d'ouvrage

Partagé

Acteurs

Agriculteurs, Chambres d'agriculture, CAUE, EPCI, Architectes et Paysagistes conseil de l'Etat

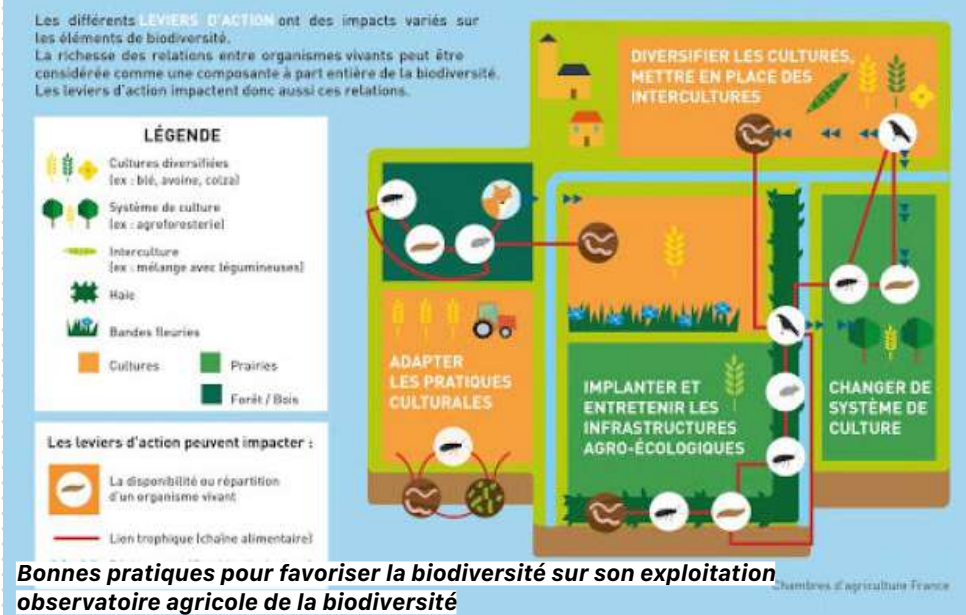
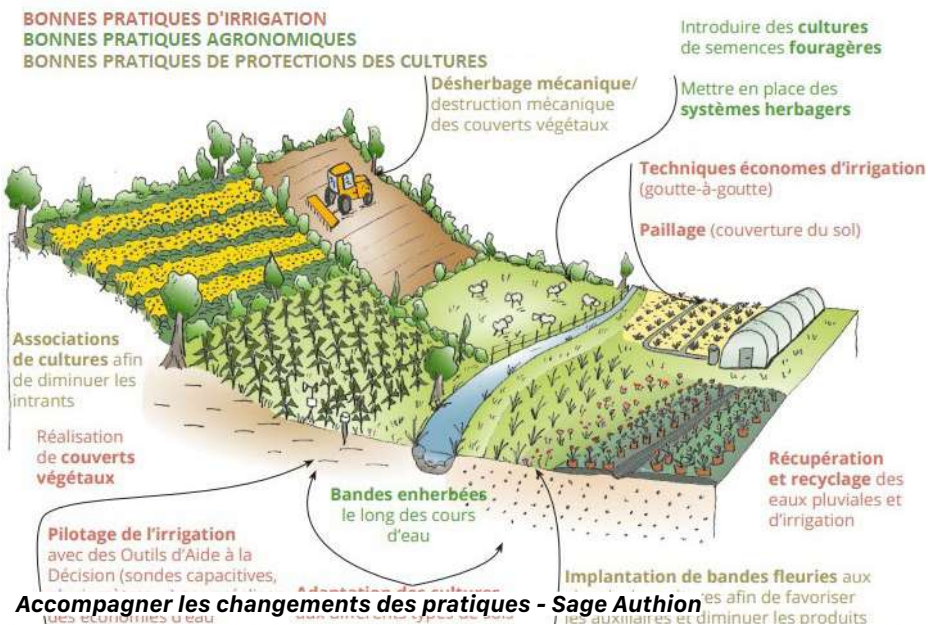
Outils

[Guide sur la qualité architecturale des bâtiments agricoles](#)
[Guide de recommandations architecturales et paysagères de la Puisaye/Forterre](#)

**OQP
N°1**

Sous OQP 1.2 Accompagner la transition des systèmes agricoles et renforcer les circuits courts

Action 1.2.4 Encourager l'adaptation de l'agriculture au changement climatique



Bonnes pratiques pour favoriser la biodiversité sur son exploitation
observatoire agricole de la biodiversité

Contexte

La répétition des épisodes de sécheresse estivale en Puisaye met en péril les rendements des cultures historiques (maïs, céréales à paille) et épuise les ressources en eau, créant des tensions d'usage. Parallèlement, les phénomènes de pluies intenses sur des sols argileux souvent laissés peu végétalisés en interculture accentuent l'érosion et le lessivage des nutriments vers les cours d'eau. Cette nouvelle donne climatique impose une évolution rapide des pratiques pour garantir la viabilité économique des fermes et la préservation des ressources naturelles.

Objectif

Cette action vise à accompagner la transition agronomique des exploitations vers des modèles plus résilients et économes en eau. L'objectif est de promouvoir et de soutenir techniquement l'agriculture de conservation des sols (couverture végétale permanente, non-labour) et l'agroécologie. Il s'agit d'encourager la diversification des pratiques agricoles (assolements vers des cultures moins gourmandes en eau) de développer l'agroforesterie intra-parcellaire.

Maîtrise d'ouvrage

Chambres d'agriculture

Acteurs

Agriculteurs, CPIE, Fédération Eaux Puisaye Forterre (animation captage), EPAGE, CRPF

Outils

Végétal Local, Agroforesterie,

Financement

Agences de l'eau, Régions, Départements 89, 45

OQP N°1 Co-construire des paysages résilients

Sous OQP 1.3 Maintenir le bocage et l'arbre dans le paysage agricole



Le bocage constitue un élément emblématique du paysage de Puisaye et un patrimoine vivant essentiel à la qualité écologique, hydraulique et paysagère du territoire. Sa préservation et sa régénération sont aujourd'hui des enjeux majeurs face à la disparition progressive des haies, à la simplification des pratiques agricoles et aux effets du changement climatique.

Connaître le bocage

La connaissance du bocage est un préalable indispensable à sa préservation. La création d'un observatoire des haies et des arbres de Puisaye permettra de recenser les linéaires, leur état, leur valeur patrimoniale et leurs fonctions écologiques. Ces données serviront à orienter les actions de

restauration et de plantation et à sensibiliser l'ensemble des acteurs au rôle des haies dans la structuration des paysages et la résilience écologique.

Préserver le bocage

L'intégration du bocage dans les documents de planification et d'urbanisme constitue un levier central pour sa protection. Les modalités de gestion des haies seront définies dans ces documents afin de garantir leur maintien et leur développement. Le classement et la valorisation des formes arborées traditionnelles, telles que les trognes et vergers, ainsi que l'investissement dans les lisières entre espaces habités et cultivés, contribuent à renforcer la cohérence paysagère du territoire.

Faire vivre le bocage

La vitalité du bocage repose sur des actions concrètes de gestion et d'entretien. Le déploiement de la charte d'entretien des haies (BIRD), la mise en place de plans de gestion et la promotion de pratiques comme la régénération naturelle assistée (RNA) permettent de restaurer et maintenir les haies à long terme. Parallèlement, la formation et la sensibilisation des acteurs locaux favorisent l'appropriation des techniques simples et peu coûteuses, tandis que le développement de l'hydraulique douce contribue à limiter l'érosion et à renforcer les continuités écologiques et paysagères.

Le rôle des haies

Une haie est constituée d'arbres, d'arbustes, de ronces, de lianes et d'une strate herbacée, servant à clôturer un champ, un jardin.

Le bocage est un paysage agricole composé d'une mosaïque de prairies et de cultures de tailles et formes variables, délimitées par des haies, avec ou sans talus, souvent associées à des bois et des réseaux de mares.

Des fonctions multiples et très utiles :

- Vivrit des réseaux de biodiversité
- Régulation des inondations et l'épuration des eaux (pesticides, nitrates, ...)
- Stockage du carbone et la production de bois
- Brise-vent et mélange des troupeaux
- Protection contre l'érosion
- Régulation des cycles de l'eau
- Enrichissement des sols

Résumé de la charte

- 1) Respecter les prescriptions de la DREAL concernant la période de taille, c'est à dire entre le 1^{er} septembre de l'année n et le 14 mars de l'année n+1
- 2) Organiser une rotation de l'entretien pendant les périodes autorisées pour une gestion différenciée, par exemple, une taille tous les 2/3 ans (diminution des charges)
- 3) Favoriser une régénération naturelle et spontanée dans « les trous » de haies ou sur les talus en arrêtant les brousses systématiques
- 4) Pratiquer le recépage c'est-à-dire la taille manuelle pour les gros calibres de trocus au ras du sol
- 5) Respecter les haies qui ont été récoltées le long des routes (bois de chauffage), sans broussard répété des ronces ou utilisation d'herbicides pour permettre leur régénération
- 6) Créer, si possible, et, le cas échéant, entretenir des alignements de trocus, tout en assurant le classement de ces zones végétales
- 7) Arrêter les brousses à l'horizontal pour favoriser le développement de haies hautes
- 8) Impliquer la population dans l'établissement des journées de bonne condition pour l'entretien des haies, susciter des parrainages, organiser des chantiers participatifs, etc.
- 9) Demander l'enfouissement des lignes de filer optique le long des réseaux de haies.
- 10) Fournir aux agents d'entretien communaux des équipements prévus concernant les

Mise en place d'une charte pour l'entretien des haies - Collectif BIRD

B.I.R.D.
Collectif pour un Bocage Indispensable Réserve de Diversité

Un collectif pour une action radicale de sauvegarde du patrimoine naturel de la Puisaye-Forterre en réunissant les citoyens, les professionnels, les collectivités locales, les administrations, afin de mettre en œuvre une gestion efficace, pérenne et respectueuse du bocage.

Collectif pour un Bocage Indispensable Réserve de Diversité
Mail : collectif.haispuisaye@yahoo.com



Contexte

Le bocage est la colonne vertébrale paysagère et écologique de la Puisaye, mais sa trame s'érode silencieusement. Au-delà des arrachages visibles, c'est souvent la qualité fonctionnelle des haies qui diminue, faute d'un état des lieux précis et de pratiques d'entretien adaptées. L'absence de données centralisées sur le linéaire réel, son état sanitaire ou sa valeur biologique empêche aujourd'hui de cibler efficacement les priorités d'intervention. De plus, la plantation neuve est souvent privilégiée par défaut, alors que le potentiel de régénération naturelle des sols locaux est immense mais sous-exploité.

Objectif

Cette action vise à structurer une politique bocagère ambitieuse à travers le lancement du projet « Puis'haies ». Ce dispositif débutera par la création d'un observatoire des haies destiné à qualifier précisément le linéaire existant (statut foncier, fonctionnalités écologiques, gestion). Sur cette base de connaissance, le projet déploiera des préconisations de gestion en s'appuyant sur la charte d'entretien des haies (BIRD) et en diffusant une pédagogie active sur la Régénération Naturelle Assistée (RNA). Enfin, « Puis'haies » assurera un guichet d'accompagnement technique et financier pour les projets de replantation.

Maîtrise d'ouvrage

Chambres d'agriculture, EPCI

Acteurs

Agriculteurs, Collectif BIRD, CPIE, Fédérations de chasse, Communes, CRPF

Outils

Végétal Local, Agroforesterie Diagnostic bocager de Puisaye Forterre CPIE

Financement

Agence de l'eau, Région, Département, **Fonds pour l'arbres**

3. Composantes végétales :

Arbre remarquable : (au titre de l'article L.151-19 (ancien article L.123-1-5-III-2°) du Code de l'Urbanisme)
Les arbres remarquables identifiés au plan de zonage doivent être préservés.

A ce titre, les constructions, installations, aménagements sont interdits au sein de la surface définie par la projection au sol du houppier*. Les aménagements réalisés à leur proximité doivent être conçus pour assurer leur préservation.

Leur abattage n'est autorisé que pour l'une des conditions suivantes :

- état phytosanitaire dégradé ou risque avéré pour la sécurité publique ;
- mise en œuvre d'une opération ayant un caractère d'intérêt général.

Haie*, ripisylve*, alignement d'arbres* : (au titre de l'article L.151-19 (ancien article L.123-1-5-III-2°) du Code de l'Urbanisme)

Les haies, ripisylves et alignements d'arbres* identifiés au plan de zonage doivent être préservés voire renforcés.

A ce titre, les constructions, installations, aménagements susceptibles de compromettre leur conservation ne sont autorisés qu'à la condition :

- pour les haies et ripisylves : d'assurer la plantation d'un linéaire de haies au moins équivalent à celui supprimé, créé dans un souci d'amélioration du maillage de haies locales ;
- pour les alignements d'arbres* : de conserver un segment du linéaire assurant selon les cas l'effet de perspective ou/et de mise en valeur de l'espace.

De manière ponctuelle, pour créer un accès* de desserte ou pour créer/maintenir un cône de vue depuis l'espace public sur le grand paysage, des ouvertures dans les haies, ripisylves et alignements d'arbres* sont autorisés.

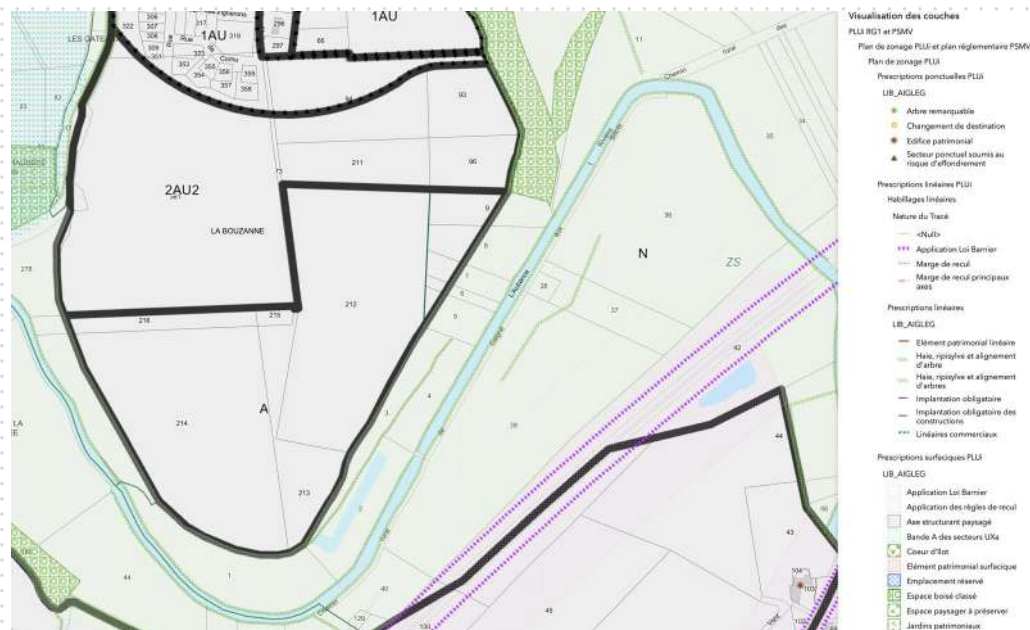
Axe structurant paysager : (au titre de l'article L.151-19 (ancien article L.123-1-5-III-2°) du Code de l'Urbanisme)

Pour chaque axe structurant identifié au plan de zonage, un principe d'aménagement paysager doit être assuré le long de l'axe.

A ce titre, sur le domaine public, les constructions, installations, aménagements susceptibles de compromettre la conservation des plantations existantes ne sont autorisés qu'à la double condition :

Extrait du PLUI d'Angers Loire Métropole

- de maintenir un principe d'aménagement paysager linéaire le long de l'axe structurant.

**Contexte**

Si le bocage, les voûtes végétales et les arbres remarquables contribuent à l'identité de la Puisaye, sa préservation dans les documents d'urbanisme reste encore incomplète, les laissant vulnérables. Par ailleurs, même lorsqu'une haie est identifiée, le règlement d'urbanisme reste souvent muet sur les méthodes d'entretien. Ce vide juridique permet des pratiques de gestion destructrices (usage intensif de l'épareuse, taille en pleine période de nidification, brûlage) qui, sans supprimer physiquement la haie, détruisent sa valeur écologique et paysagère et la fragilisent à terme.

Objectif

Cette action vise à traduire l'observatoire « Puis'haies » en protection réglementaire opposable. L'objectif est d'inscrire le maillage bocager au titre des éléments de paysage à protéger (article L.151-23 du Code de l'Urbanisme) dans les documents graphiques des PLUi.

Au-delà du simple tracé, il s'agit d'intégrer au règlement écrit des prescriptions de gestion précises basées sur la charte BIRD et l'expertise du CPIE notamment pour calibrer le relevage des voutes sylvestres.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

CPIE, Agriculteurs, Propriétaires, Communes, Groupe national Trognès, Gestionnaires de voiries et agents techniques.

Outils

- Stage pour l'inventaire
- Alignement arbres (Article L.350-3 du CE)
- Élément paysager (Article L.151-23 du CU)

OQP N°1

Sous OQP 1.3 Maintenir le bocage et l'arbre dans le paysage agricole

Action 1.3.3 Maintenir et développer les formes arborées traditionnelles



Gestion participative des formes arborées
Groupe national des trognes



Inventaire participatif des trognes - CPIE Yonne et Nièvre

Contexte

Autrefois omniprésentes pour la production de bois de chauffage, de fourrage, les trognes sont aujourd'hui menacées. Le manque d'entretien régulier et la sensibilité des charmes au changement climatique accélèrent de manière alarmante le dépérissement de ce patrimoine vivant. Face à l'urgence, une dynamique de revalorisation a été initiée dès 2018 avec le programme « T'as vu nos trognes », animé par le CPIE Yonne et Nièvre. Cette démarche participative a permis de lancer un inventaire et de sensibiliser le grand public à la valeur culturelle de ces arbres.

Objectif

Cette action a pour objectif de faire connaître et de prolonger le travail initié par le CPIE sur la reconnaissance du patrimoine des trognes de Puisaye. Elle vise à déployer une phase opérationnelle en lançant des expérimentations de restaurations sur les arbres situés sur le domaine public. Il s'agit aussi de former les services techniques afin de leur transmettre les gestes de taille spécifiques. Enfin, cette dynamique de sauvegarde sera ouverte aux habitants à travers l'animation de chantiers participatifs, favorisant ainsi une appropriation collective et active de ce patrimoine paysager.

Maîtrise d'ouvrage

CPIE

Acteurs

Agriculteurs, Propriétaires, Communes, Groupe national Trognes, scolaires


Outils

Inventaire participatif des trognes CPIE
Initiation à la taille, au plessage

OQP N°3 Développer l'arbre comme outil de transition

Sous OQP 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



La forêt constitue une composante essentielle du paysage de Puisaye et une ressource importante pour l'économie locale et la biodiversité. Sur le territoire, 90% des parcelles forestières sont privées, tandis que quelques unités communales ou domaniales offrent un accès public limité. Les peuplements de feuillus, dominés par le chêne, structurent l'identité paysagère et la sylviculture locale. Afin de renforcer la visibilité et l'accessibilité des forêts, des itinéraires de randonnée et de VTT peuvent être créés ou aménagés, et des équipements légers installés pour inviter le public à découvrir la richesse des milieux forestiers.

Maintenir une gestion équilibrée des forêts

La préservation des forêts repose sur une gestion durable conciliant production sylvicole et maintien de la biodiversité. Les habitats forestiers abritent de nombreuses espèces protégées ou menacées, parmi lesquelles plantes rares, amphibiens, oiseaux nicheurs, chauves-souris et insectes emblématiques. La promotion de pratiques sylvicoles respectueuses de ces équilibres permettraient de renforcer la cohérence et la qualité paysagère des boisements. La lutte contre l'engrillagement excessif et le respect de la réglementation sur les clôtures contribueraient à maintenir l'ouverture et l'accessibilité des forêts.

Valoriser l'utilisation locale de la ressource bois

Le développement de filières locales de valorisation du bois, pour la construction ou l'énergie, soutient les exploitants et renforce le lien entre économie et paysage. La création d'arboretums forestiers et le développement d'une gestion participative impliquant collectivités, propriétaires et usagers favoriseraient l'appropriation des pratiques durables. Ces actions contribueraient à préserver la qualité paysagère et écologique des forêts, tout en renforçant leur rôle social et économique au sein du territoire de Puisaye.

OQP N°1

Sous OQP 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye

Action 1.4.1 Conserver l'accès à la forêt des étangs de Puisaye



Festival des cabanes_Annecy



Arboretum forestier de Mirebel (Jura)



La forêt monumentale_Forêt verte Rouen

Contexte

Constituée en majorité de terrains privés, la forêt des étangs de Puisaye n'est pas toujours accessible au promeneur. Les offices du tourisme ne proposent d'ailleurs que peu d'itinéraires pédestres valorisés qui permettent de la découvrir. Dans ce paysage forestier privé, les étangs gérés par VNF sont les seuls espaces accessibles. Ils permettent la découverte des étangs, mais aussi de la forêt environnante.

Objectif

Cette action a pour objectif de maintenir l'accès à la forêt des étangs de Puisaye. Il s'agit de faire connaître et aménager les forêts publiques de manière à encourager la découverte de ce paysage (itinéraires randonnée, VTT ou équestres, arboretums forestiers, signalétique pédagogique). En complément, il s'agit de veiller à l'ouverture des chemins publics et de travailler à leurs interconnexions de manière à proposer des itinéraires agréables. Pour les tronçons stratégiques, il s'agira notamment d'établir des conventions avec les propriétaires forestiers.

Maîtrise d'ouvrage

ECPI, Communes

Acteurs

CRPF, ONF, CPIE, EPCI, ONF et gestionnaires privés, propriétaires, associations, VNF

Outils

Convention de passage
Convention d'aménagement



Liaison Guédelon-Bourdon

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur des modes actifs de la CCPF, validé fin 2025 et dans le projet de labellisation du Bourdon en espace naturel sensible (ENS). Ce tronçon vise à organiser une liaison équestre entre l'étang du Bourdon et le château de Ratilly, en passant par Guédelon.

Au-delà du passage équestre, les participants à l'atelier habitants ont relevé l'intérêt de cette liaison pour la pratique de la marche et du vélo, et ont souligné l'importance de l'interconnexion entre Guédelon et la future voie verte.

Opération pilote d'une convention de passage et d'aménagement

La réalisation de cette liaison nécessite l'établissement d'une convention avec un propriétaire forestier privé afin de permettre le passage.

Il s'agit de diffuser le modèle de cette convention à l'échelle du territoire afin de répondre à d'autres situations de projet.

OQP N°1 *Sous OQP 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye*
Action 1.4.2 Valoriser et développer les gestions forestières favorables à la biodiversité en forêt publique comme privée



CNPF CRPF LIMOUSIN LA SYLVICULTURE IRRÉGULIÈRE EN LIMOUSIN PLACETTES DE RÉFÉRENCE

RAZES (87)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE
 Commune : RAZES (87)
 Lieu dit : Moulin d'Argemard
 Surface : 4 ha

QUELQUES DONNÉES STATIONNELLES
 Altitude : 400 m
 Situation : (vs) versant
 Exposition : sud
 Roche mère : granite
 Sol : espacement profond 80 cm avec un humus de type moder

LE PEUPLÉMENT
 Présentation générale
 Peuplement mixte composé de chêne pédonculé (80%) et de hêtre (20%)

Quelques données chiffrées
 Catégories de grosseur
 PB 20-25
 BM 26-40-45
 DB 50 et +

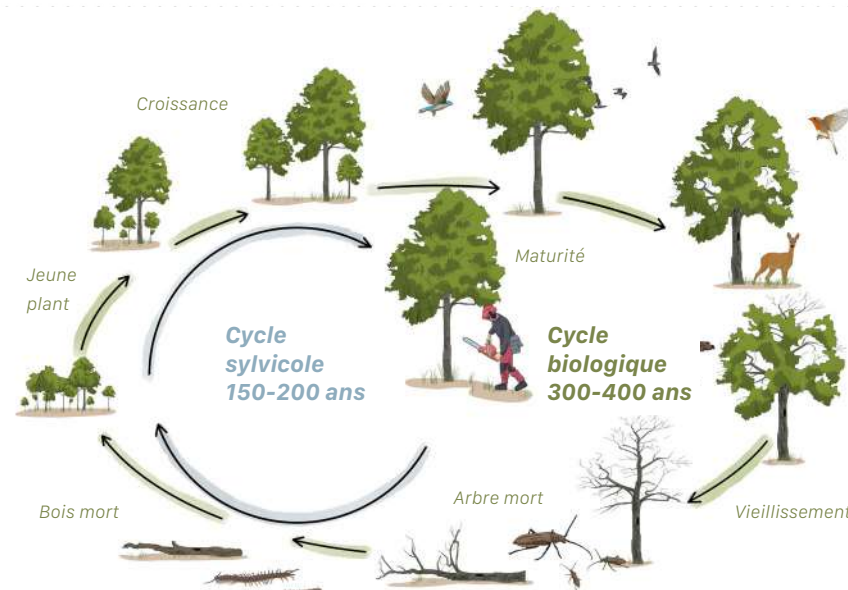
Densité : 250 arbres/ha
 Surface terrière : 18 m²/ha
 Hauteur moyenne : 25,5 m
 Diamètre moyen : 20,5 cm
 Volume : 1000 m³/ha

Répartition des hauteurs par catégories de grosseur

Catégorie	PB	BM	DB
Hauteur (m)	~15	~25	~35

Répartition des arbres par catégories de grosseur

Catégorie	PB	BM	DB
Pourcentage	34%	39%	27%



Contexte

Le territoire est structuré par la forte présence de la forêt et de l'eau. Majoritairement plantée de chênes et de charmes sur des sols acides et argileux, la forêt abrite des habitats d'intérêt européen (chênaies à Molinie, hêtraies) et une faune exceptionnelle. Cependant, ce patrimoine est complexe à gérer : 90 % de la surface est privée et souvent très morcelée en petites parcelles (< 1 ha). De plus, les peuplements résineux artificiels montrent des signes de dépérissement face au changement climatique, tandis que certaines pratiques d'exploitation menacent l'intégrité des sols fragiles et la continuité des habitats.

Objectif

Cette action vise à encourager une gestion raisonnée du patrimoine forestier, notamment en veillant au maintien de la futaie irrégulière. Elle promeut la conservation d'une biodiversité fonctionnelle au cœur des exploitations, via la création de réserves biologiques et d'îlots de sénescence laissés en libre évolution, ainsi que la conservation des vieux arbres, du bois mort et des arbres à cavités, indispensables aux cortèges saproxyliques (insectes, pics, chauves-souris). Enfin, elle préconise l'adaptation des calendriers d'intervention en proscrivant les travaux forestiers durant les périodes sensibles de reproduction de la faune.

Maîtrise d'ouvrage

CNPF

Acteurs

ONF, CPIE, EPCI, CEN, gestionnaires privés, propriétaires

Outils

- Les stations forestières de la Puisaye
- Groupement forestier foncier engagé
- Mobilisation des biens sans maîtres

Financement

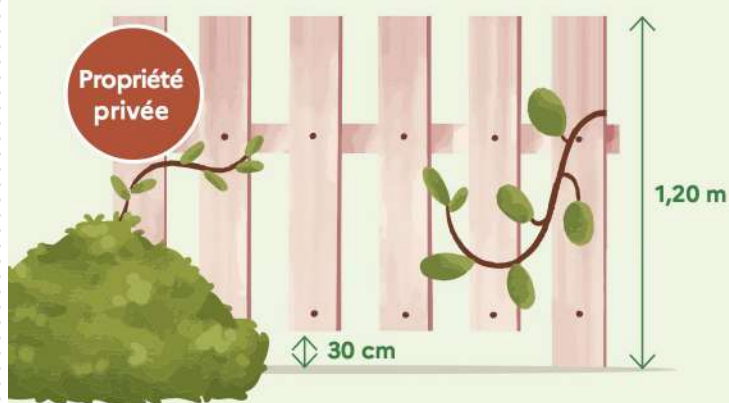
Natura 2000

OQP N°1

Sous OQP 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye

Action 1.4.3 Lutter contre l'engrillagement des forêts et veiller au respect de la nouvelle réglementation sur les clôtures

clôtures doivent respecter cumulativement caractéristiques suivantes :



- Ne pas être vulnérantes ni constituer des pièges pour la faune*
- Une hauteur limitée à 1,20 m (à partir du sol)
- Être posées à 30 cm du sol
- Être en matériaux naturels ou traditionnels**



Contexte

La multiplication des propriétés de chasse closes entraîne une fragmentation physique de la forêt de Puisaye. Cet engrillagement hermétique empêche la libre circulation de la faune sauvage, indispensable à son cycle biologique, et appauvrit génétiquement les populations. Au-delà de l'impact faunistique, ces grillages privatisent l'horizon, rompent les continuités visuelles et transforment la forêt en une succession d'enclaves inaccessibles. La loi du 2 février 2023 offre désormais un cadre juridique pour enrayer ce phénomène dans les zones naturelles et forestières.

Objectif

Cette action vise à restaurer la perméabilité écologique et paysagère des massifs forestiers en appliquant la réglementation issue de la loi. Elle implique de transcrire dans les documents d'urbanisme (PLUi) des normes imposant des clôtures perméables à la petite faune (hauteur maximale de 1,20 m, garde au sol de 30 cm) et proscrivant les matériaux opaques. En s'inspirant de l'association « Les Amis des Chemins de Sologne », un recensement des clôtures non conformes sera engagé pour permettre les mises en demeure nécessaires pour rouvrir progressivement les corridors biologiques.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI, Associations

Acteurs

Communes, OFB, CNPF, Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Yonne, Fédération de chasse

Outils

Loi du 2 février 2023
Police de l'environnement et de l'urbanisme (OFB, maire)

OQP N°1

Sous OQP 1.4 Préserver la qualité paysagère des forêts de Puisaye

Action 1.4.4 Développer une gestion participative des forêts



AMAP bois de chauffage - Drôme (26)



Pratique de l'affouage dans le Jura

LE BARON PERCHÉ

GFCE



LE BARON PERCHÉ

Contexte

La forêt Poyaudine prend une place importante sur le territoire et dans l'imaginaire collectif, cependant 90% des parcelles forestières sont privées. La forêt communale de Saint-Fargeau (162 ha), la forêt de la Maison de Retraite de Saint-Fargeau et la forêt domaniale de Thou sont les seules unités publiques.

Objectif

Cette action vise à réinvestir la forêt comme un bien commun à travers des modèles de gouvernance partagée. Sur les forêts publiques, il s'agit de renforcer les circuits courts de l'énergie

en valorisant le droit d'affouage ou en créant une « AMAP Bois de chauffage », permettant aux habitants d'entretenir les parcelles tout en se chauffant localement. Parallèlement, pour agir sur le foncier privé, l'action accompagnera l'émergence de Groupements Forestiers Citoyens et Écologiques (GFCE) sur le modèle du « Baron Perché ». Ces structures permettront aux citoyens de se regrouper pour acquérir collectivement des parcelles forestières et y appliquer une gestion durable et douce, garantissant ainsi la préservation du couvert forestier par l'investissement local.

Maîtrise d'ouvrage

Communes disposant de forêt

Acteurs

GFCE du Baron Perché, CEN, ONF, CPIE, Union régionale des communes forestières

Outils

Affouage pratiqué sur Thoux / Saint-Amand-en-Puisaye

Mobilisation des biens sans maîtres
(Inventaire SAFER de l'Yonne)

OQP N°1 Co-construire des paysages résilients

Sous OQP 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages



Les modèles énergétiques, jadis alimentés par l'Homme, les animaux, l'eau et le vent, ont profondément transformé les paysages au fil des siècles. La mécanisation agricole et la diffusion des véhicules ont marqué l'identité paysagère de la Puisaye. Aujourd'hui, la sensibilité des habitants et des élus aux projets d'énergies renouvelables est forte, révélée par l'apparition de projets d'ampleur dans un paysage à l'échelle humaine, qu'il s'agisse de photovoltaïque, de méthanisation ou de bois-énergie.

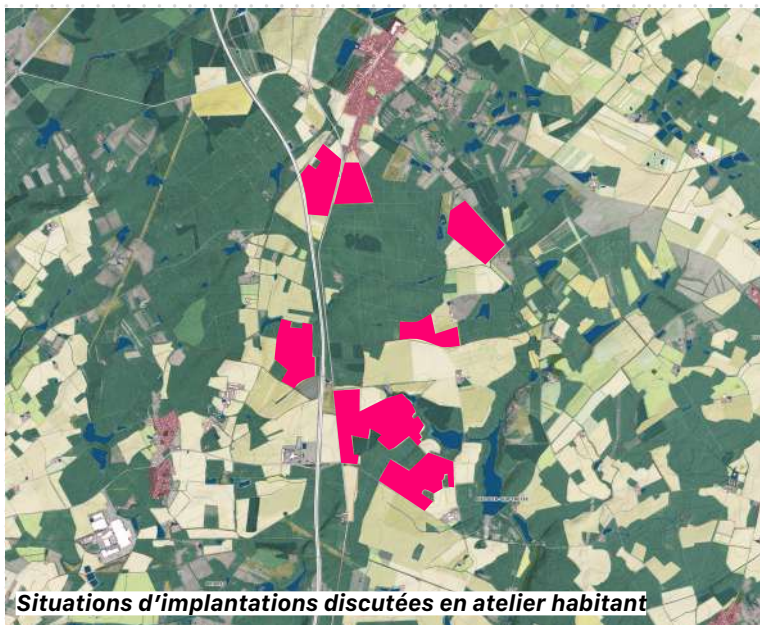
Inventer des paysages énergétiques

Cette objectif de qualité paysagère vise à définir un juste équilibre et une logique territoriale dans le développement des énergies renouvelables dans le paysage. Il s'agit de définir une méthode d'analyse et des critères d'intégration paysagère permettant d'évaluer systématiquement les projets afin de limiter leur impact visuel et environnemental, tout en assurant la cohérence et la qualité des paysages de Puisaye

OQP N°1

Sous OQP 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages

Action 1.5.1 Définir des critères d'intégration paysagère et une méthode d'analyse des projets d'énergie renouvelable



Situations d'implantations discutées en atelier habitant



Photo d'une situation d'implantation discutée en atelier habitant, Manon Rescan

Contexte

En réponse aux obligations de la loi APER, les communes du territoire ont défini leurs Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Cependant, cet exercice réglementaire, souvent réalisé à l'échelle communale, n'a pas toujours permis d'intégrer une vision paysagère d'ensemble à l'échelle du grand paysage. Si ces zones flèchent les secteurs potentiels, elles ne garantissent pas la qualité de l'insertion des projets. Le territoire reste donc vulnérable face à des développements qui, bien que situés dans des zones « autorisées », pourraient saturer les horizons, impacter les covisibilités patrimoniales ou morceler les continuités écologiques s'ils ne sont pas finement encadrés.

Objectif

Cette action vise à doter les élus et les services instructeurs d'une grille d'analyse multicritère pour améliorer la qualité des projets, au-delà du zonage. Il s'agit de définir un référentiel d'exigences précis portant sur l'implantation (respect des lignes de force du relief, recul par rapport à l'habitat), l'échelle, mais aussi sur les détails souvent négligés (couleur des postes de transformation, type de clôture, intégration des pistes d'accès). Cette méthode commune permettra d'harmoniser les exigences sur l'ensemble du territoire et de disposer d'arguments techniques solides pour négocier des ajustements avec les développeurs en amont du dépôt des permis.

Maîtrise d'ouvrage

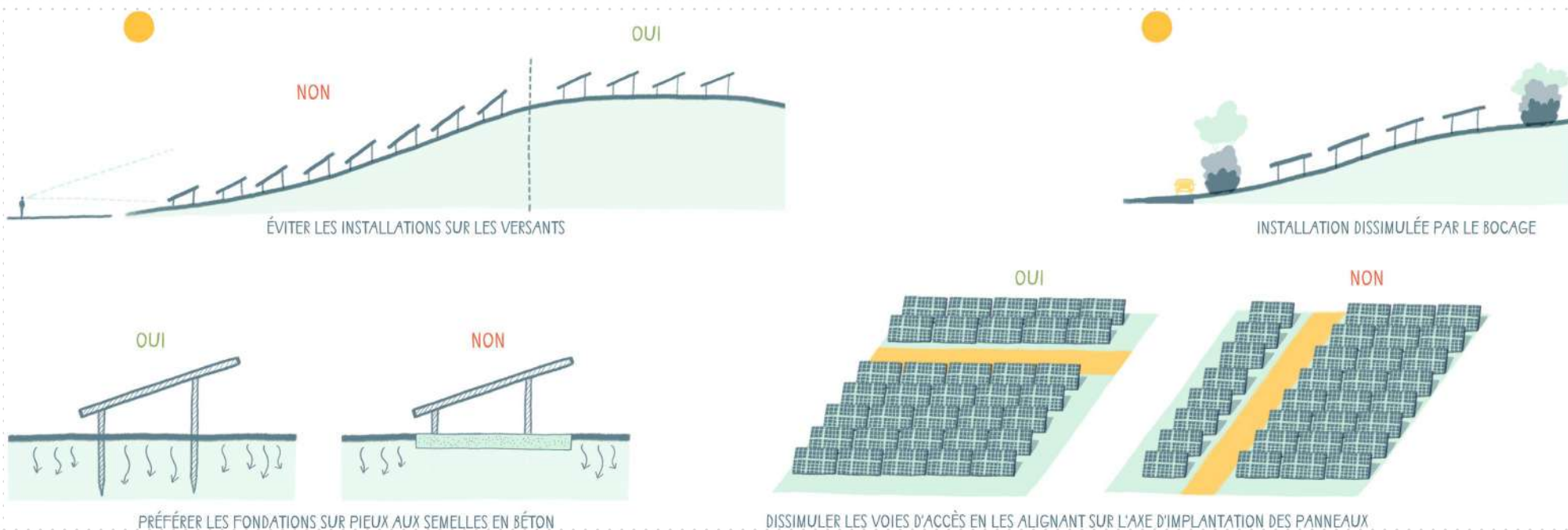
EPCI

Acteurs

Communes, CDPENAF, Sem énergie, Chambres d'agriculture, Sem énergie, Développeurs, Paysagistes conseil de l'État

Outils

[Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires \(2023\)](#)
[Guide pratique Intégration paysagère des projets d'énergies renouvelables \(2025\) PNR Médoc](#)

OQP
N°1**Format de l'atelier**

Dans la démarche du Plan de paysage, un atelier ouvert aux habitants a permis de discuter de différentes situations de projets agriphotovoltaïques, de leurs enjeux et des impacts paysagers potentiels. Il ne s'agissait pas de juger un projet, mais d'envisager les impacts potentiels et les critères de réussite de cette implantation dans le paysage. Les schémas ci-dessus sont extraits des échanges lors de cet atelier ; ils constituent une base de travail, mais en aucun cas une doctrine validée collectivement par le territoire.

Critères d'implantation extraits de l'atelier

L'insertion dans le paysage est ressortie comme un point important. L'analyse de chaque situation permet d'illustrer une diversité de structures paysagères favorables à l'intégration : bosquets suffisamment larges pour assurer un filtre visuel en été comme en hiver, éloignement des voies, implantation en point haut générant des vues rasantes ; ou défavorables : covisibilité depuis un espace habité, implantation sur des versants, implantation en milieux ouverts. La composition du parc a été discutée, notamment l'impact paysager des voies d'accès. Une implantation dans le sens des panneaux est à privilégier plutôt qu'une implantation

perpendiculaire.

La matérialité du parc a aussi été questionnée : l'interdiction des semelles de fondation au profit de pieux permet de limiter l'artificialisation des sols, tout comme la nature des clôtures (bois et grillage Ursus à privilégier plutôt que le treillis soudé).

Limite de l'exercice et suite

Cet atelier constitue un premier temps de travail sur les critères d'intégration de l'agrivoltaïsme sur le territoire. Il s'agit de poursuivre ce travail appuyé sur une montée en compétence des participants et une validation politique de ses principes réunis dans un référentiel énergie.

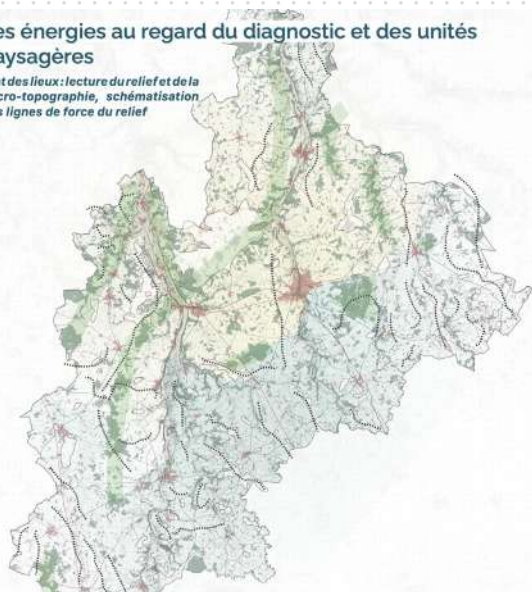
OQP N°1

Sous OQP 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages

Action 1.5.2 Créer une carte de sensibilité paysagère aux différentes énergies

Les énergies au regard du diagnostic et des unités paysagères

Etat des lieux : lecture du relief et de la micro-topographie, schématisation des lignes de force du relief



Des vallées marquées : les lignes de crêtes montrent un paysage chahuté au sud, et plus doux au nord.

Les buttes :

Quelques émergences éparpillées par l'érosion, plateaux dans les plaines.

Les unités :

Un contraste d'ambiances entre nord et sud, plaines céréalières VS prairies et bocages. Une délimitation approximative entre le granite et le calcaire.

L'urbanisme :

Des cœurs de bourg éloignés les uns des autres, liés par les vallées.

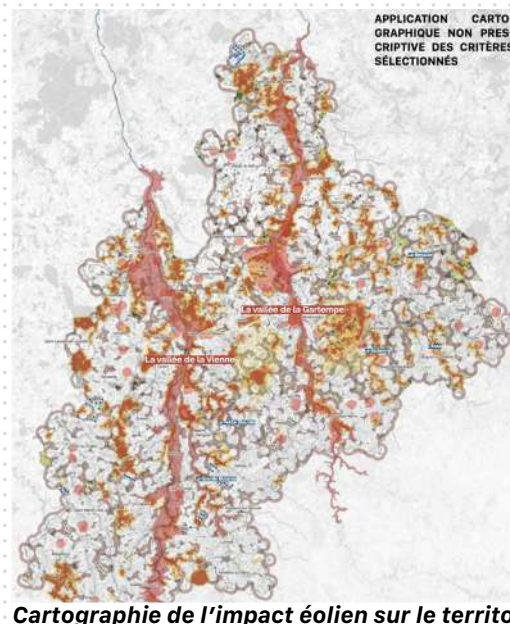
Les voies :

De nombreux axes rectilignes, qui offrent des perspectives lointaines, et contraignent les vues.

Le bocage et les forêts :

De nombreux écrans, filtres naturels. La forêt plus présente dans la plaine, et maillage dense de bocage dans le relief chahuté.

Plan de paysage de Vienne et Gartempe, focus sur l'énergie



APPLICATION CARTOGRAPHIQUE NON PRESCRIPTIVE DES CRITÈRES SÉLECTIONNÉS

L'éolien et la synthèse des contraintes

L'éolien et les contraintes liées au patrimoine bâti

Zone incompatible

- Zone de 500m autour des habitations
- Zone de 800m autour des habitations
- Mur de l'éolien et zone tampon de 500m
- Zone de tampon autour des abbayes de Saint Sauveur

L'éolien et les contraintes liées au patrimoine naturel

Zone incompatible

- Reboisement de plus de 20 ha
- Ensembles d'éléments protégés (Zones Natura 2000, Zones Naturelles de Beauté (ZNBS), Sites classés et inscrits, Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR))

Zone à enjeux locaux

- Étang
- Lisière de 200m autour des bâtiments de plan ou 20ha
- Ensembles de ruines patrimoniales (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles (ENS))

L'éolien et les contraintes liées au patrimoine naturel

Zone incompatible

- La vallée de la Gartempe
- La vallée de la Vienne

Eoliennes - janvier 2023

- Eolienne en exploitation
- Eolienne autorisée
- Eolienne en construction

Fond de carte

- Rivière et affluent
- Ligne communale
- Road
- Espace agricole
- Espace forestier / boisé

Cartographie de l'impact éolien sur le territoire

Contexte

Le territoire fait face à une sollicitation croissante des développeurs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque au sol, méthanisation). Les projets émergent souvent selon une logique d'opportunité foncière privée (disponibilité des terrains, raccordement réseau) plutôt que selon une logique d'aménagement du territoire. Cette approche au « coup par coup » fait peser un risque de dégradation des paysages de Puisaye. Les élus, souvent démunis face à la technicité des dossiers, manquent d'un outil spatialisé objectif pour argumenter leurs refus ou orienter les implantations vers les secteurs les moins impactants.

Objectif

Cette action vise à doter la collectivité d'un atlas cartographique de sensibilité paysagère. Il s'agit de croiser les enjeux techniques (gisement solaire/vent) avec les enjeux patrimoniaux et écologiques pour définir trois types de zones : les secteurs d'exclusion (préservation stricte), les secteurs de vigilance (projets sous conditions d'intégration fortes) et les secteurs propices. Cet outil servira de socle pour améliorer les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) lors de la révision de ces zones.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

Communes (prise en compte lors du renouvellement des ZAER), Paysagistes conseil de l'Etat

Outils

- Méthodologie des études d'aire d'influence paysagère (AIP)
- Diagnostic du plan paysage
- Atlas paysage & Énergie de la Marne

OQP N°1

Sous OQP 1.5 Définir les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec le paysage

Action 1.5.3 Créer une commission ouverte de suivi des projets énergétiques



Atelier Etape Paysage



Contexte

La transition écologique et énergétique est un enjeu mondial, national et local. Pourtant, la concrétisation des projets est souvent source de crispations en milieu rural, où les projets (éoliens, photovoltaïques) sont parfois perçus comme imposés et déconnectés des réalités locales. Le regard uniquement technique porté sur ces infrastructures rend complexe la compréhension et l'acceptation de ces projets par les habitants et les acteurs locaux. Sur le territoire, plusieurs associations sont mobilisées contre le développement de l'agri-voltaïsme.

Objectif

Cette action a pour ambition d'expérimenter une gouvernance locale de l'énergie. L'objectif est double. Premièrement, concerter en amont pour permettre aux élus, associations et citoyens de discuter des projets dès les phases d'études (et non plus seulement lors de l'enquête publique), afin de co-construire les localisations les moins impactantes pour le paysage. Deuxièmement, utiliser cette commission comme un lieu de pédagogie (conférences, visites) pour monter en compétence collectivement sur les enjeux énergétiques et paysagers.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

Communes , Associations, habitants, CAUE, CDPENAF

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE



OQP n°2



Partager les paysages

Patrimoines

Eco-tourisme

Mobilités

L'objectif de qualité paysagère

Partager le secret le mieux gardé de Bourgogne

Partager les paysages de Puisaye, c'est faire connaître ces paysages souvent présentés comme le secret le mieux gardé de Bourgogne. C'est poursuivre la dynamique de connexion du territoire à ses voisins par un réseau de voies vertes, par le rayonnement du canal de Briare et en proposant au plus grand nombre de découvrir le mode de vie Poyaudin.

Développer un tourisme durable

Partager les paysages de Puisaye, c'est aussi proposer une autre manière de pratiquer le tourisme, en imaginant un tourisme sans voiture, qui prend le temps de la découverte et de l'échange.

Partager avec les vivants

C'est aussi partager l'espace et les ressources de manière plus équilibrée avec les autres vivants de Puisaye, de manière à maintenir la biodiversité qui façonne elle aussi les paysages et les rend habitables.

En somme, cet objectif de qualité paysagère vise à accompagner ce développement tout en préservant la richesse écologique, culturelle et humaine du territoire.

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Partager avec les vivants**
- 2 **Faire vivre le patrimoine bâti**
- 3 **Renforcer les mobilités douces : pour le quotidien et le tourisme d'itinérance**
- 4 **Créer une destination éco-touristique**
- 5 **Partager la culture paysagère**

OQP N°2 Partager les paysages

Sous OQP 2.1 Partager avec le vivant



Un mouvement intellectuel contemporain, porté notamment par Latour, Descola ou Morizot, remet en question la séparation entre nature et culture. En révélant le caractère historique de cette distinction, il invite à repenser notre manière d'habiter le monde, en reconnaissant les interdépendances entre humains et non-humains. Partager le paysage, c'est trouver le juste équilibre entre ceux qui l'habitent, qu'ils soient humains ou non-humains, préalable indispensable à un partage plus large.

Connaître et protéger la biodiversité

Partager le paysage avec le vivant, c'est d'abord mieux connaître et protéger les milieux naturels. Cette ambition s'appuie sur la valorisation des suivis ornithologiques (STOC, cigognes noires, rapaces), des programmes de sensibilisation (LPO, ONF, CPIE) ou encore des atlas de la biodiversité. Ces démarches sont complétées par la contractualisation avec les propriétaires privés et publics (MAEC, ORE, contrats Natura 2000). Il s'agit aussi de poursuivre le déploiement des Espaces Naturels Sensibles (ENS), et d'assurer une cohérence de la gestion des sites Natura 2000 entre l'Yonne et le Loiret, incluant la remise en action effective du comité Natura 2000 côté Loiret.

Cohabiter avec le vivant

La préservation du vivant passe aussi par des gestes concrets. L'installation de nichoirs, gîtes à chauves-souris ou banquettes à loutres, la restauration écologique des cours d'eau, ou encore les aménagements pour les oiseaux piscivores dont les Balbuzards pêcheurs renforcent la présence du vivant dans les paysages du quotidien. L'art et la médiation culturelle peuvent également devenir des vecteurs puissants de sensibilisation, en interpellant les habitants et les visiteurs sur la beauté et la fragilité du patrimoine naturel.

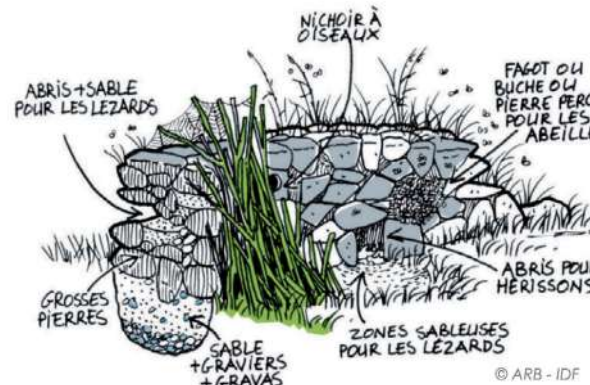
OQP N°2

Sous OQP 2.1 Partager avec le vivant

Action 2.1.1 Développer des micro-habitats propices à la conservation des espèces



Ilôt artificiel à laridés (Perche Nature)



Principe de pierrier



Plateformes à Balbuzard pêcheur (RTE) Action «une chouette un village»



Contexte

En complément des actions de connaissance, de sensibilisation, de protection et de restauration des milieux naturels essentiels à la préservation du vivant, la création d'aménagements spécifiques permet de proposer efficacement des habitats pour certaines espèces peu communes. La mise en place de ces aménagements permet également de visibiliser cette biodiversité fragile et son intégration aux activités humaines.

Objectif

Cette action vise à encourager la mise en place de micro-habitats diversifiés sur l'ensemble du territoire. Concrètement, il peut s'agir de pose

de gîtes à chiroptères ou de nichoirs à oiseaux dans le bâti (hirondelles, chouettes, martinets, rougequeue, mésanges), de création de mares, d'aménagements sous les ponts (banquettes à Loutre, nichoirs, gîtes), de construction de murs en pierres sèches, d'installation de plateformes à Balbuzard pêcheur, d'îlots pour les oiseaux (laridés, limicoles, hérons) ou de microfalaises à martin pêcheur. Ces aménagements peuvent être mis en place directement sur le domaine public (mairies, écoles, églises, parcs, étangs, ponts...) mais également accompagnés sur le domaine privé (fermes, habitations, jardins, étangs, entreprises, pylônes électriques).

Maîtrise d'ouvrage

Communes, départements, agriculteurs, entreprises, particuliers, propriétaires fonciers

Acteurs

EPCI, Associations et gestionnaires naturalistes (LPO, SHNA-OFAB, CEN, Loiret Nature Environnement, CPIE, Fédérations de pêche, RTE - AVP)

Outils

Guides d'installation (LPO, SFPEM, Cerema, Natagora)

Financement

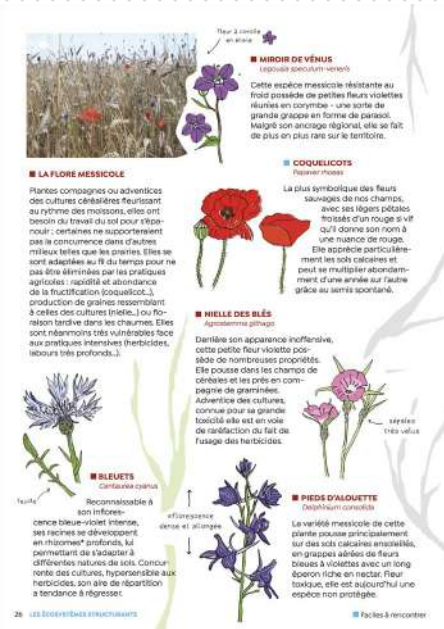
Collectivités, Agence de l'eau, fonds européens (FEDER), fonds privés (RTE, développeurs énergétiques, mécénat)



OQP N°2

Sous OQP 2.1 Partager avec le vivant

Action 2.1.2 Améliorer la connaissance de la biodiversité



Contexte

En amont des actions de sensibilisation, de protection et de restauration des milieux naturels, la connaissance de la biodiversité est essentielle à la préservation du vivant en Puisaye. Des données de biodiversité existent déjà sur le territoire mais elles sont parfois lacunaires et/ou difficilement consultables. Ces données peuvent provenir d'inventaires réalisés et coordonnés par les structures naturalistes (associations, gestionnaires Natura 2000, ONF, EPAGE du Loing), d'inventaires réglementaires effectués dans le cadre de projets d'aménagements (études d'impacts et suivis de mesures) ou encore d'inventaires réalisés par les particuliers (programmes participatifs et inventaires opportunistes).

Objectifs

Cette action encourage le déploiement d'Atlas de la Biodiversité Communaux ou Intercommunaux (ABC) sur l'ensemble du territoire. Véritables diagnostics écologiques, ces outils synthétisent les données existantes et permettent de réaliser des inventaires de terrain complémentaires. Au-delà de la connaissance, l'ABC doit donner lieu à un plan d'actions pour être un levier opérationnel finançable qui fédère les acteurs locaux (collectivités, associations, agriculteurs, acteurs du tourisme). Son objectif est clair : identifier les enjeux prioritaires pour les intégrer directement dans les stratégies d'aménagement et les activités économiques locales.

Maîtrise d'ouvrage

Communes et EPCI

Acteurs

LPO, SHNA-OFAB, CEN, Loiret Nature Environnement, CPIE, Fédérations de pêche..., Natura 2000, ARB (TEN), AVP (association valorisation de la Puisaye)

Outils

Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) Puisaye Forterre ; Cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs - Mieux Connaître et mobiliser pour la biodiversité

Financement

OFB, Département 89

OQP N°2

Sous OQP 2.1 Partager avec le vivant

Action 2.1.3 Encourager la contemplation des espaces naturels



Wald.Berlin.Klima à Berlin - hochC Landsc



Platelage surélevé_Dérive



Les tremblants flottants PNR des Vosges du Nord



Contexte

La Puisaye abrite des habitats humides, bocagers et forestiers qui hébergent une flore et une faune remarquables et menacées. Pourtant, cette richesse foisonnante reste souvent invisible, faute de contact direct ou de connaissances naturalistes de la part des habitants et visiteurs. Cette méconnaissance a des conséquences concrètes : elle conduit à des dérangements involontaires (bruit, intrusion en zone de nidification) ou à des dégradations progressives de ces milieux fragiles par des usagers qui ignorent la valeur de ce qu'ils traversent.

Objectif

Cette action vise à encourager la connaissance du vivant par la contemplation, en conciliant l'accueil du public et la préservation des habitats. Il s'agit d'ouvrir des vues, de créer des aménagements spécifiques (cheminements sur pilotis, platelages, belvédères) qui permettent d'accéder aux sites sensibles sans les piétiner ni les dégrader. Au-delà de l'accès physique, il s'agit aussi d'interpeller le public sur le patrimoine nature par l'art. Enfin, l'action vise aussi à valoriser l'interprétation sur site par des naturalistes (sorties LPO, échanges d'informations) permettant la reconnexion au vivant sur le territoire.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI, Communes

Acteurs

CPIE, Associations naturalistes (CEN, LPO, SHNA...), EPAGE, Fédération de pêche, Offices du tourisme, Scolaires, AVP (association valorisation de la Puisaye), Artistes et concepteurs locaux, ESAAB Nevers

Outils

ENS, ABC

OQP N°2 Partager les paysages

Sous OQP 2.2 Faire vivre le patrimoine bâti



La Puisaye possède un patrimoine bâti exceptionnel, témoin d'une histoire rurale, artisanale et architecturale singulière. L'architecture vernaculaire, les châteaux ou les églises peintes sont autant de repères paysagers qui racontent la relation entre l'Homme, la terre et les matériaux locaux. Faire vivre ce patrimoine, c'est à la fois préserver les témoins du passé et en faire des supports d'innovation, d'éducation et d'attractivité. Cet objectif de qualité paysagère vise à renforcer la connaissance, la transmission et la valorisation du bâti poyaudin dans une démarche durable et partagée.

Connaître et valoriser le patrimoine

Valoriser et transmettre le patrimoine bâti de la Puisaye passe avant tout par une meilleure connaissance et une diffusion partagée des savoirs. Il s'agit de renforcer la compréhension des architectures traditionnelles et du patrimoine culturel, notamment archéologique, afin d'en assurer la reconnaissance et la mise en valeur. Il s'agit également de valoriser le rôle des associations locales dans la collecte, la transmission et la valorisation des savoir-faire.

Accompagner l'évolution du bâti

La réhabilitation du bâti ancien doit concilier

qualité architecturale et respect du vivant. L'accompagnement des propriétaires et des communes pour la protection des espèces lors des travaux (visites d'écologues, installation de gîtes et nichoirs) traduit une approche intégrée entre patrimoine, paysage et biodiversité.

Partager et découvrir les patrimoines

Enfin, la création de boucles de découverte thématiques, associant patrimoine, paysages et savoir-faire, permettra de sensibiliser habitants et visiteurs à la richesse du bâti poyaudin et de renforcer le lien entre mémoire, territoire et expérience.

OQP N°2

Sous OQP 2.2 Faire vivre le patrimoine bâti

Action 2.2.2 Créer un observatoire photographique des paysages (OPP)



2009 - 2014, l'observatoire des paysages de l'Aveyron documente la fragilité de l'architecture traditionnelle des causses

Contexte

Le paysage de Puisaye est le siège de mutations continues, parfois spectaculaires (projets d'aménagement, énergies renouvelables) mais souvent insidieuses et lentes (enfrichement, perte du maillage bocager, évolution du bâti). Cette transformation progressive installe une forme d'amnésie paysagère collective : l'œil s'habitue au changement quotidien et les références du passé s'effacent. Faute de témoin objectif il est parfois difficile pour les élus, les techniciens et les habitants d'objectiver les trajectoires réelles du territoire.

Objectif

Cette action vise à créer un Observatoire Photographique des Paysages (OPP). Le principe consiste à effectuer des prises de vue, qui seront par la suite rephotographiées dans le temps selon le même cadrage. Ainsi, seront traqués les signes qui permettent de lire les évolutions du paysage et de mieux les comprendre. Il peut amener à prendre les mesures correctrices qui s'imposent. Il constitue aussi un important dispositif pédagogique pour inviter à un renouvellement des pratiques et des comportements auprès des habitants et aménageurs.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

ABF, CAUE, CPIE, Maisons Paysannes de France, SPPEF, DDT, Paysagiste Conseil de l'Etat, Association Sites et Patrimoines

Lieu Étang de Grand Ru

Outils Guide «Méthode de l'Observatoire photographique du paysage» (OPP)

OQP N°2

Sous OQP 2.2 Faire vivre le patrimoine bâti

Action 2.2.3 Accompagner la rénovation du bâti ancien



Valorisation du centre ancien - Saint Mathieu de Tréviars



© Arr'Ur Architectes
Réhabilitation d'une ancienne ferme en Gîte

Contexte

Le patrimoine bâti de Puisaye se dégrade lentement. Sous couvert d'efficacité énergétique ou de facilité d'entretien, se multiplient des interventions qui le dénaturent : remplacement des menuiseries bois par du PVC blanc standardisé, masquage des modénatures par des isolations extérieures épaisses, ou application d'enduits ciment étanches. Ces choix, souvent dictés par l'urgence ou l'économie immédiate, sont non seulement préjudiciables à l'esthétique des bourgs, mais s'avèrent techniquement nocifs pour le bâti ancien, en bloquant la respiration des murs et en générant des pathologies d'humidité.

Objectif

Cette action vise à promouvoir une rénovation intelligente et sensible. L'objectif est de déployer un accompagnement pédagogique fort auprès des propriétaires pour démontrer qu'une maison ancienne peut être performante sans perdre son âme. Il s'agit de diffuser les bonnes pratiques (enduits correcteurs thermiques chaux-chanvre, restauration des menuiseries, respect des proportions) via des guides techniques adaptés au contexte poyaudin et des permanences de conseil architectural.

Maîtrise d'ouvrage

Partagé (syndicats d'énergie, CAUE, EPCI)

Acteurs

EPCI, Communes, Fondation du patrimoine, VNF, Maisons Paysannes de France

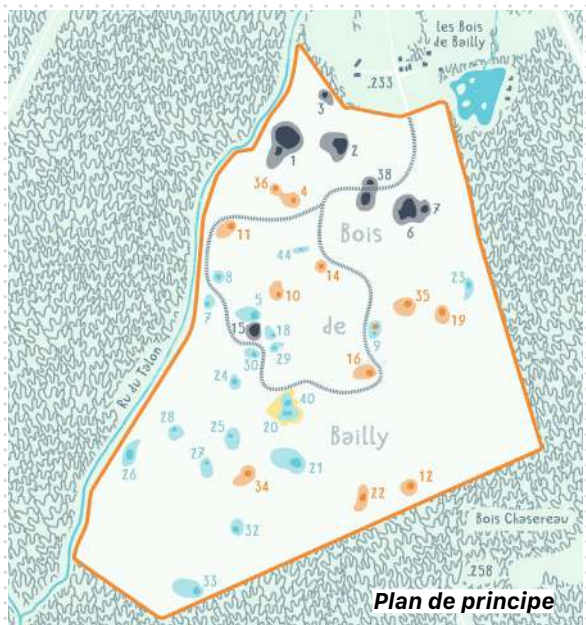
Outils

Guide de recommandations paysagères et architecturales de la Puisaye Forterre (2001), JM Vernhes

OQP N°2

Sous OQP 2.2 Faire vivre le patrimoine bâti

Action 2.2.4 Créer des boucles de découverte des patrimoines



Principe de boucle des ferriers et des essences forestières dans la Forêt de Saint-Fargeau

Contexte

Entre le Parcours des Amis d'Harpignies et la Route des églises à peintures murales, le territoire jouit d'un maillage de randonnées riche et thématique. Portées par des projets d'envergure comme la Voie Verte et la Scandibérique, les mobilités douces deviennent un pilier de l'attractivité locale.

Objectif

Cette action vise à compléter l'offre et à améliorer la communication et l'aménagement des boucles d'interprétation du patrimoine.

Il s'agit d'offrir aux habitants un cadre de vie propice à la mobilité douce et à la réappropriation de leur patrimoine local, et de proposer aux touristes des itinéraires complémentaires favorables à l'allongement des durées de séjour. Le plan paysage a ainsi imaginé une boucle des ferriers en forêt de Saint-Fargeau, valorisant l'exploitation du fer récemment mise en lumière par les archéologues, ainsi qu'une boucle connectant les étangs entre eux, s'appuyant sur un tracé de l'association « À chacun son chemin »

Maîtrise d'ouvrage

EPCI, Offices du tourisme

Acteurs

À chacun son chemin en Puisaye-Forterre, Association lié au patrimoine, Association réseau des peintures murale, AVP (association valorisation de la Puisaye), CPIE (lecture du paysage), Paysagiste Conseil de l'État, Départements

Outils

PDIPR, Schéma Directeur des Mobilités Actives
CCPF

VOUS ENVISAGEZ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOTRE HABITATION ?
Attention, elle abrite peut-être des animaux protégés par la loi !

NOUS AVONS PLUS DE VOIRES QUE NOUS POUVONS LE PENSER
Certaines espèces animales ont trouvé refuge dans les constructions humaines, et nous cohabitons avec elles quelques fois sans le savoir.

Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France métropolitaine sont protégées, ainsi que leurs habitats.
Article 22 de la loi 2012 (pour la loi de rétablissement de la biodiversité)

Toutes les espèces d'oiseaux pouvant nicher dans les bâtis de France métropolitaine sont protégées, ainsi que leurs habitats.
(voir Pipistes et Tourterelles)
Article 24 de la loi 2012 (pour la loi de rétablissement de la biodiversité)

La destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement ou la perturbation intentionnelle des animaux protégés dans leur milieu naturel sont interdites, tout comme la destruction, l'altération ou la dégradation de leurs sites de reproduction et de leurs aires de repos.
Article L411-1 du Code de l'Environnement

DÉTRUIRE OU DE MÊME VDC EST INTERDIT
DÉLÉGER DES CHAUVES-SOURIS D'UN ANCIEN EST INTERDIT

RENOUVER UN TRUQUET IMMOBILE SERVANT DE GITE OU DE NO EST INTERDIT

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'ENTRETIEN OU DE DÉMOLITION SONT L'UNE DES CAUSES PRINCIPALES DU DÉCLIN DE CES ESPÈCES

Choix de matériaux favorables à la reproduction, évitement des fissures, correction des défauts structurels, enlèvement des matériaux dangereux pour protéger à l'installation de nids ou de gîtes

Intégrité directe des animaux pendant les travaux, habitats existants vivants, destruction des nids, animaux blessés ou tués

Depuis 1989, les populations d'Hirondelle de fenêtre et d'Hirondelle rustique ont diminué d'environ 40% sur le territoire métropolitain.

VOUS POUVEZ CONTRIBUER À INVERSER CETTE
Guide Travaux sur le bâti DREAL BFC



Nichoirs artificiels posés sous le porche de la mairie de Villiers-saint-Benoît



Contexte

Plusieurs espèces protégées dépendent de la capacité de nos bâtiments à les accueillir pour se reproduire, se reposer ou s'alimenter : oiseaux (martinets, hirondelles, moineaux, faucons, chouettes...), chauves-souris (pipistrelles, rhinolophes, murins...) et reptiles. La plupart de ces espèces voient leurs effectifs chuter, notamment du fait des travaux de rénovation thermique des bâtiments. Bien que ces rénovations soient nécessaires pour lutter contre le dérèglement climatique, elles ne doivent pas se faire au détriment de la biodiversité.

Objectifs

Cette action vise à désigner un acteur ressource au niveau local afin d'informer et d'accompagner les communes, les promoteurs immobiliers, les architectes, les entreprises de travaux et les particuliers dans leurs projets de travaux (travaux concernés, diagnostic écologique avant travaux, nécessité d'une autorisation préfectorale, calendrier des travaux, mesures de compensation). La DREAL Bourgogne-Franche-Comté a notamment mis en ligne un guide utile expliquant comment entreprendre des travaux en respectant la réglementation et les espèces protégées

Maîtrise d'ouvrage

Communes, , propriétaires, EPCI

Acteurs

Constructeurs et artisans, EPCI, Associations naturalistes (LPO, SHNA-OFAB, CEN, Loiret Nature Environnement) CPIE, CAUE, Natura 2000

Outils

Guide de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté : « Travaux sur le bâti » ; Guide technique de la LPO : « Rénovation du bâti et biodiversité »

OQP N°2 Partager les paysages

Sous OQP 2.3 : Renforcer les mobilités douces : pour le quotidien et le tourisme d'itinérance



Longtemps enclavée, la Puisaye s'est progressivement ouverte aux mobilités douces, bien que selon des temporalités différentes au sein des deux intercommunalités. En Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, l'offre s'appuie sur des infrastructures de renommée européenne : La Loire à Vélo et l'EuroVelo 3 (Scandibérique), qui longe le canal de Briare. De son côté, la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre a franchi une étape décisive en finalisant son Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) fin 2025. La pièce maîtresse de ce réseau est la voie verte de 37 km reliant Rogny-les-Sept-Écluses à Saint-Sauveur-en-Puisaye.

Aménagée sur une ancienne emprise ferroviaire parallèle au cours du Loing, cette épine dorsale a vocation, à terme, à s'étendre vers Toucy puis Charny, afin de mailler l'ensemble du cœur de territoire. Toutefois, malgré ces deux dynamiques, les périmètres administratifs actuels fragmentent le bassin versant des étangs de Puisaye. Cet Objectif de Qualité Paysagère (OQP) vise à poursuivre le rapprochement des deux intercommunalités sur le thème des mobilités douces à l'échelle des étangs de Puisaye, initié dès 2016 avec un accord-cadre entre la CCPF, la CCBLP et VNF, s'appuyant sur le réseau hydraulique d'alimentation du canal pour

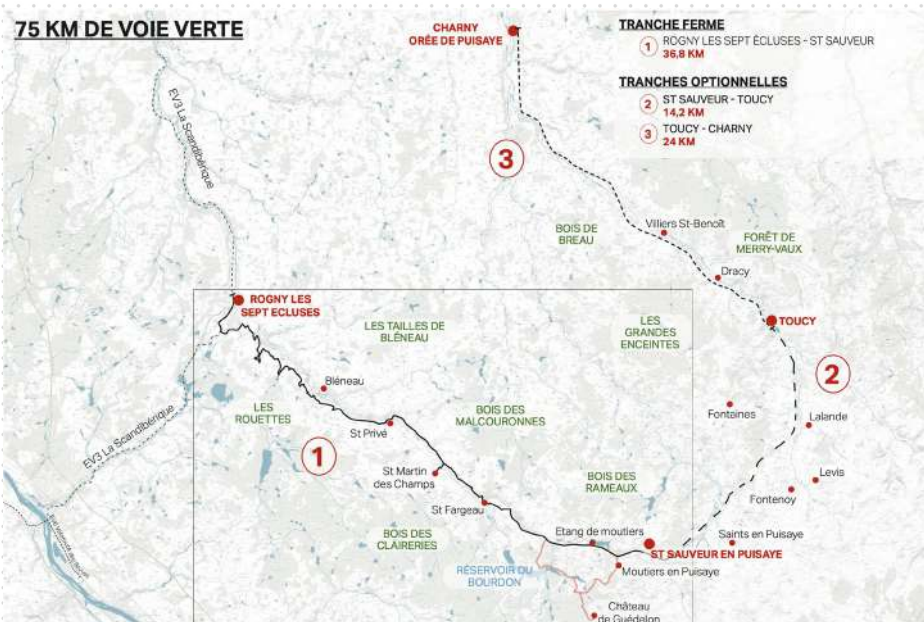
développer l'itinérance, puis avec le plan paysage. Il s'agit de renforcer la coordination des projets des deux intercommunalités afin d'affirmer et de promouvoir un maillage cohérent à l'échelle des étangs de Puisaye. Cette stratégie repose également sur la valorisation de la gare de Briare, véritable porte d'entrée décarbonée du territoire. La présence de ce nœud ferroviaire, couplée à un réseau cyclable efficace et au développement de services de location, permettrait de structurer une offre de découverte « sans voiture », plébiscitée par les visiteurs et en adéquation avec les valeurs de préservation de la Puisaye.

OQP N°2

Sous OQP 2.3 : Renforcer les mobilités douces : pour le quotidien et le tourisme d'itinérance

Action 2.3.1 Créer une stratégie des mobilités douces et du tourisme d'itinérance

75 KM DE VOIE VERTE



Etat initial



Etape 1 : Création d'un cheminement



Penser le développement des mobilités douces en lien avec le paysage (Folléa Gautier)



Contexte

L'itinérance en Puisaye s'appuie sur des acquis majeurs : le corridor de La Loire à Vélo (CCBLP) et l'épine dorsale ferroviaire Rogny - Saint-Sauveur (CCPF). Cependant, le découpage administratif fragilise encore la cohérence du bassin des étangs. L'accord-cadre de 2016, signé entre VNF et ces deux communautés de communes pour développer l'itinérance à l'échelle du réseau hydraulique d'alimentation du canal, puis le plan paysage co-porté par ces intercommunalités, marquent une volonté commune de reconnaissance des bassins des étangs de Puisaye.

Objectif

Cette action vise à poursuivre et pérenniser le partenariat stratégique entre la CCBLP et la CCPF en matière de mobilité. Il s'agit de compléter le réseau cyclable pour renforcer l'usage de la voie verte en améliorant sa connexion aux bourgs et à certains étangs clés du territoire : étangs du Bourdon, de Grande Rue, de Moutiers, de la Tuilerie... Il s'agit aussi de mettre en place une signalétique commune et une gestion partagée du linéaire entre les acteurs (VNF, communes, ECPI) dans un contexte de contrainte budgétaire accrue sur les fonds publics.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

Communes, VNF, OT, ADT, Département

Outils

Schéma Directeur des Mobilités Actives CCPF

OQP N°2

Sous OQP 2.3 : Renforcer les mobilités douces : pour le quotidien et le tourisme d'itinérance

Action 2.3.2 Créer un pôle d'échanges multimodal (PEM) à Briare



Pôle d'échange multimodal (PEM) à la gare de Lunel



Contexte

La gare de Briare est un équipement stratégique pour l'ouverture du territoire. Grâce à sa liaison directe avec Paris et l'éligibilité aux forfaits Navigo, elle positionne le territoire à moins d'une heure trente de la capitale. Cette accessibilité ferroviaire exceptionnelle permet de capter une clientèle touristique « sans voiture » et de renforcer l'attractivité résidentielle auprès des actifs pendulaires. Cependant, l'actuel manque de fluidité entre le fer et les autres modes (vélo, bus), ainsi que la faiblesse de l'offre de services sur place, freinent encore la diffusion des flux vers l'intérieur de la Puisaye.

Objectif

Cette action vise à transformer la gare de Briare en un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), capable d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement. Il s'agit d'aménager une connexion physique lisible avec la Scandibérique, de renforcer l'offre de services (stationnement vélo sécurisé, bornes de recharge VAE, location) et d'organiser les solutions de rabattement (navettes, covoiturage, taxis). L'enjeu final est d'irriguer efficacement les communes non desservies par le rail, faisant de la gare la « porte d'entrée » ferroviaire des étangs de Puisaye.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Briare

Acteurs

EPCI, SNCF, Région, Loueur de vélo

OQP N°2 Partager les paysages

Sous OQP 2.4 Créer une destination éco-touristique



La Puisaye offre une qualité paysagère rare et une proximité avec les espaces urbains, permettant d'envisager le territoire comme un véritable espace de ressourcement et de reconnexion au vivant. Le tourisme s'est développé grâce à la présence de villages de caractère, de châteaux et à l'héritage artistique local, avec des figures telles que Colette ou Harpignies. Le réseau des peintures murales en Puisaye-Forterre, créé en 2004, valorise l'histoire et les usages de l'ocre dans quinze églises peintes dont certaines remontent au XII^e siècle.

Des sites emblématiques contribuent également à faire connaître les trésors de la forêt de Puisaye, tels que le parc animalier de Boutissaint (inauguré

en 1968) ou le château de Guédelon (inauguré en 1998), qui a accueilli près de 300 000 personnes en 2024. Le canal de Briare et l'usine des émaux de Briare représentent une autre source d'attractivité touristique sur le territoire. Face au constat de séjours de courte durée, cet objectif de qualité paysagère vise à allonger la durée de séjour en valorisant la diversité des expériences disponibles sur le territoire.

Trouver l'équilibre entre attractivité et préservation des milieux fragiles

Le développement d'activités de nature permet de créer un tourisme favorisant la contemplation et

l'apprentissage plutôt que la consommation rapide du territoire. L'impact de ces usages sur la faune et les aménagements nécessaires ne doit cependant pas être sous-estimé. L'essor de ces pratiques doit donc être mesuré afin d'éviter que le surtourisme menace l'identité des lieux, leur biodiversité et la qualité de vie locale. Limiter les impacts passe aussi par une signalétique harmonisée, pensée comme un prolongement du paysage, et par des itinéraires doux — vélo, randonnée, trail — qui encouragent une mobilité respectueuse et une découverte progressive du territoire.

OQP N°2

Sous OQP 2.4 Créer une destination éco-touristique

Action 2.4.1 Développer des projets d'éco-tourisme (ornithologique et pêche)



Observatoire ornithologique des étangs de Saclay



Contexte

Bien que la Puisaye dispose d'un capital naturel d'exception reconnu, il demeure méconnu du grand public. Pourtant, le tourisme de nature est un secteur en pleine expansion : l'observation des oiseaux connaît une croissance rapide et attire désormais une clientèle diversifiée, allant des experts aux familles en quête d'activités de pleine nature. Parallèlement, le territoire possède un potentiel halieutique déjà identifié, avec des initiatives existantes de labellisation de sites (parcours « Passion » et « Famille ») et d'hébergements dédiés à la pêche.

Objectif

Cette action vise à faire connaître la Puisaye et à développer une destination écotouristique de référence en structurant une offre combinée autour de l'ornithologie et de la pêche. Il s'agit de coordonner les efforts et les outils des acteurs départementaux (fédérations, offices du tourisme) sur le territoire, de professionnaliser l'offre par le développement d'un réseau de guides spécialisés, d'hébergeurs et de commerçants engagés dans l'écotourisme, et enfin de déployer une stratégie de communication cohérente pour promouvoir ce patrimoine naturel auprès du grand public.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

Fédération de pêche, LPO, Offices du tourisme, AVP (association valorisation de la Puisaye), VNF

Outils

Label hébergement pêche
Projet Nids douilllets LPO

Financement

FEDER, taxe de séjour

**Contexte**

Bien que le bassin versant des étangs de Puisaye constitue une entité géographique et hydraulique réelle, cette unité peine à exister institutionnellement. Écartelé entre plusieurs découpages administratifs, ce pays d'eau souffre d'un déficit de lisibilité. Pour le visiteur, aucun signal concret n'invite à percevoir la Puisaye des étangs comme une destination écotouristique cohérente.

Objectif

Cette action vise à créer une signature paysagère discrète, respectueuse de l'identité de la Puisaye. L'objectif est de renforcer la cohérence territoriale en scénographiant les points de bascule vers le paysage des étangs. Plus qu'un totem, c'est une réflexion d'ensemble à conduire pour chaque entrée, comprenant la signalétique, la gestion des ouvertures sur le paysage, les plantations ou encore le traitement qualitatif des parkings. Ces éléments, déclinés selon une charte graphique et matérielle unique, agiront comme des marqueurs visuels forts, permettant de « faire territoire » au-delà des limites administratives.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

CAUE, Communes, gestionnaires de voirie, Offices de tourisme

OQP
N°2

Sous OQP 2.4 Créer une destination éco-touristique

Action 2.4.3 Créer une charte publicitaire et de signalétique

03 LA PRÉ-ENSEIGNE

Les pré-enseignes sont soumises aux mêmes règles qui régissent la publicité autorisée en agglomération sous conditions, et interdites hors agglomération. Mais quelques exceptions au sein de la Loi permettent à certaines activités de se signaler à l'aide de pré-enseignes dites dérogatoires, hors agglomération. Attention ! Ces dérogations sont interdites au sein des deux sites classés du territoire.

QUELLES SONT CES ACTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES DE PRÉ-ENSEIGNES DÉROGATOIRES ?

Les seules activités pouvant bénéficier de pré-enseignes dérogatoires depuis le 13 juillet 2015 sont (article L.581-19 du Code de l'Environnement) :

- Les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales,
- Les activités culturelles,
- Les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite,
- Les activités se déroulant de façon temporaire, lors de manifestations ou d'opérations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique.

***Précisons également que...**

Les services de l'Etat envisagent de limiter le bénéfice d'une pré-enseigne dérogatoire aux activités de fabrication ou de vente de produits du terroir bénéficiant d'une appellation AOP (Appellation d'origine protégée), AOC (Appellation d'origine contrôlée) ou IGP (Indication géographique protégée).

À savoir !

Jusqu'au 12 juillet 2015, les dérogations concernaient plus d'activités : Hôtels, restaurants, garages et stations service, activités à caractère éducatif, activités publiques d'urgence. Aujourd'hui, elles ne peuvent être signalées que par des dispositifs de signalisation routière.

Activité non dérogatoire ne pouvant bénéficier d'une pré-enseigne

Noter que...

Une pré-enseigne dérogatoire ne peut être installée qu'au sein d'un domaine public.

LA RÉGLEMENTATION DES PRÉ-ENSEIGNES DÉROGATOIRES HORS AGGLOMÉRATION

Hors agglomération, les pré-enseignes dérogatoires sont limitées en nombre à des règles de format, de hauteur et d'implantation :

- elles ne peuvent excéder **1m de hauteur** et **1,50m de largeur**,
- elles sont limitées à **2 pré-enseignes** pour les activités culturelles ou d'une appellation d'origine, ou 4 pour les monuments historiques,
- elles doivent être implantées **au plus à 5km de l'activité** qu'elle de l'entrée d'agglomération si l'activité est située en agglomération), distant 10km pour les pré-enseignes dérogatoires signalant des monuments historiques,
- elles doivent être implantées **à plus de 5m du bord de la chaussée du domaine public routier**.

LA RÉGLEMENTATION DES PRÉ-ENSEIGNES EN AGGLOMÉRATION

Les pré-enseignes sont soumises aux mêmes règles que celles qui régissent la publicité :

- elles sont interdites dans les périmètres sensibles : sites classés, aux abords des monuments naturels, monuments historiques, AVAP, etc.,
- elles peuvent être apposées sur un mur aveugle (ou sur un mur possédant une ouverture < 0,50m²),
- leur surface unitaire ne doit pas dépasser 4m².

À savoir

Les pré-enseignes doivent avoir un caractère indicatif et ne pas induire la proximité ou la distance de l'activité. Sur une pré-enseigne, il ne peut être ajouté de pictogrammes.



Contexte

Le territoire des étangs de Puisaye est relativement bien préservé d'un développement anarchique de la publicité. L'absence d'une publicité trop invasive apaise la perception des paysages. L'interdiction de la publicité hors agglomération et de la publicité lumineuse dans les agglomérations de moins de 10000 habitants sont plutôt bien respectés. Le foisonnement de panneaux en bord de route et en entrée de ville, de couleurs, hauteurs et dimensions hétérogènes est cependant un élément à surveiller pour la qualité paysagère du territoire.

Objectif

Cette action vise à instaurer une cohérence visuelle à l'échelle du secteur des étangs de Puisaye par l'élaboration d'une charte de signalétique et de publicité partagée par les deux intercommunalités (CCPF et CCBLP). Conçu comme un outil pratique et pédagogique à destination des élus et des acteurs économiques, ce document a pour vocation de clarifier la réglementation nationale et de fournir des préconisations d'intégration paysagère (implantations, typographies, matériaux).

Maîtrise d'ouvrage

EPCI, Communes

Acteurs

CAUE, Maire ou DDT (Police de la publicité)

Outils

Police de la publicité
Guide pratique de la réglementation de la publicité extérieur

Financement

FEDER

OQP N°2

Sous OQP 2.4 Créer une destination éco-touristique

Action 2.4.4 Créer de l'hébergement insolite avec vue sur les étangs



la forêt d'art contemporain - PNR Landes de Gascogne



Cabanes du Château d'Ettevaux



Refuges périurbains_Bruit du frigo

Contexte

Le territoire dispose d'un potentiel paysager exceptionnel avec sa myriade d'étangs, mais l'offre d'hébergement actuelle reste souvent traditionnelle et en retrait des sites naturels majeurs. Or, la demande touristique évolue fortement vers une quête d'expérience et de déconnexion : les visiteurs ne cherchent plus seulement un toit, mais une immersion au cœur du paysage

Objectif

Cette action vise à diversifier l'offre d'accueil en favorisant l'implantation d'hébergements

insolites (cabanes sur pilotis, habitats légers) en prise directe avec l'eau, tout en proscrivant les dérives de cabanisation des berges publiques. La mise en œuvre de ces projets nécessitera une évolution des documents d'urbanisme afin de créer un cadre réglementaire adapté à ces nouvelles formes d'hébergement.

Ces projets devront être exemplaires en matière d'intégration paysagère et écologique : usage exclusif de matériaux locaux et biosourcés, faible jauge d'accueil pour garantir la quiétude des lieux et réversibilité totale des installations pour préserver l'intégrité des sols et la biodiversité du site.

Maîtrise d'ouvrage

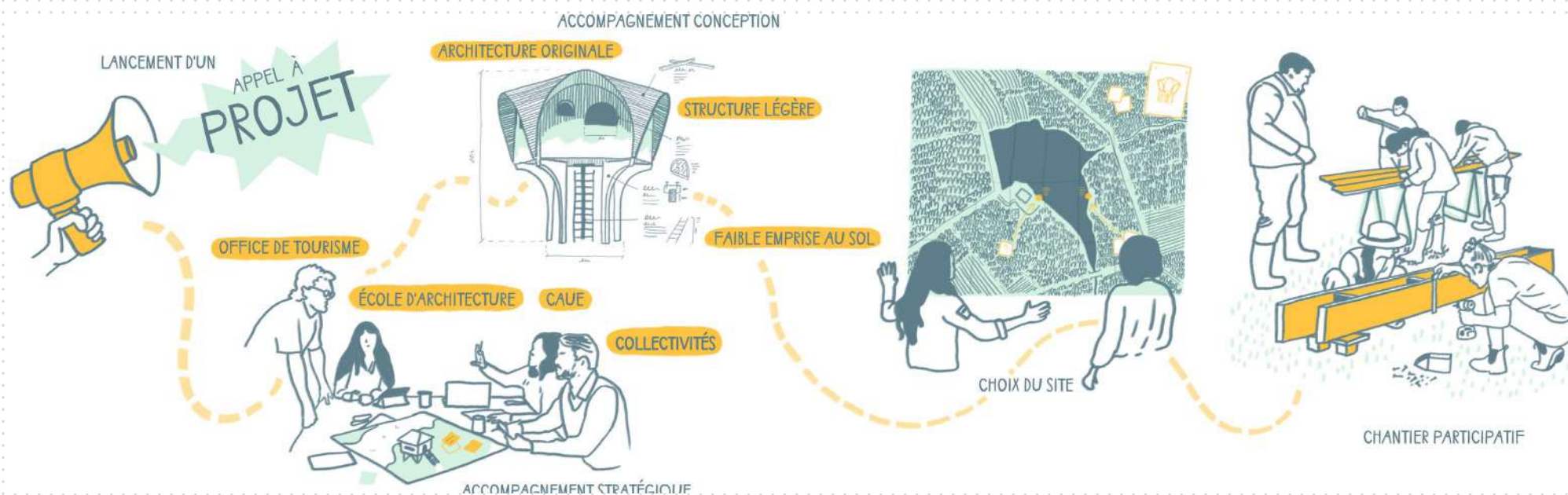
Porteurs de projet (privé ou public)

Acteurs

EPCI (appel à projet), VNF, CAUE, Offices du tourisme, services instructeurs, écoles d'architectures, ESAAB Nevers

Sur le territoire

Ecolodge Batilly-En-Puisaye
Les Blots - La Bussière



Pour cette action déclic, une spatialisation précise sur un étang en particulier n'a pas fait consensus lors de l'atelier habitant. Ce schéma illustre donc davantage un processus de projet visant à implanter des hébergements insolites au cœur des paysages naturels de la Puisaye, notamment à proximité de ses étangs. L'initiative se distingue par une approche écologique et participative, en quatre étapes.

Appel à projet

Un appel à projets permettra d'identifier les propriétaires et les collectivités intéressés par un projet d'hébergements insolites.

Accompagnement stratégique du porteur de projet

Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement stratégique par les collectivités locales, VNF, les offices de tourisme, le CAUE, et les services instructeurs, permettant de définir une programmation et un cahier des charges cohérents avec le site. Ce cahier des charges met l'accent sur deux piliers : l'originalité, pour créer une expérience représentative de la Puisaye, et le faible impact sur le milieu, en recherchant une structure légère et une faible empreinte au sol afin de préserver la biodiversité et les sols naturels.

Accompagnement de conception

Une école d'architecture est mobilisée sur la base de ce cahier des charges. Les étudiants apportent leur créativité et leur expertise technique en proposant des architectures originales, adaptées au programme et au site.

Chantier participatif

Après recrutement d'un maître d'œuvre professionnel et obtention des autorisations d'urbanisme, le projet peut voir le jour. La collectivité peut accompagner le porteur de projet dans la structuration d'un chantier participatif.

OQP N°2 Partager les paysages

Sous OQP 2.5 Partager la culture paysagère Poyaudine



Le paysage n'est pas uniquement physique : il incarne un ensemble d'histoires, de savoirs-faires et de regards portés par les habitants sur leur environnement, construit au fil du temps. Cette culture paysagère s'est affaiblie au XIXe siècle avec l'exode rural, mais elle se renouvelle aujourd'hui grâce à l'arrivée de nouveaux habitants aux profils variés. Sensibiliser ces derniers aux paysages de la Puisaye constitue un enjeu fort, afin qu'ils puissent comprendre, respecter et participer à la construction de ce paysage, à leur échelle.

Le plan paysage n'est pas un document réglementaire, mais un outil de projet original initié par les communautés de communes de Berry Loire Puisaye et Puisaye-Forterre. Malgré les

limites administratives, cette démarche permet de reconnaître les unités paysagères et de réaliser un diagnostic précis du territoire. Au-delà de l'analyse, le plan paysage vise à créer une culture paysagère vivante, en mobilisant et rassemblant les forces locales. L'intégration de projets artistiques ou de design sur les itinéraires, la participation active des habitants et la sensibilisation continue permettent de rendre le paysage perceptible et partagé. Ainsi, la culture paysagère se transmet, se vit et s'enrichit, renforçant l'identité du territoire et l'attachement de ses habitants.

Poursuivre la dynamique du plan paysage

Le plan paysage n'est pas un document réglementaire. Les deux communautés de communes de Berry Loire Puisaye et Puisaye-Forterre se sont lancées dans une démarche originale de projet de paysage malgré les limites administratives.

Par la reconnaissance des unités paysagères et le travail du diagnostic, le plan paysage pose les bases d'un recueil de cette culture paysagère passée. Par le projet de paysage, le plan dépeint la base d'une culture paysagère vivante, qui mobilise et rassemble les forces vives.

OQP N°2

Sous OQP 2.5 Partager la culture paysagère Poyaudine

Action 2.5.1 Faire vivre le plan paysage auprès des élus



Contexte

La finalisation du Plan de Paysage intervient dans une période charnière, concordant avec une fin de mandat politique. Cette temporalité spécifique génère un enjeu crucial de transmission : le risque est que la dynamique s'essouffle ou que la stratégie soit méconnue des futures équipes exécutives. Or, les élus sont les clés de voûte de cette démarche ; garants de l'intérêt général, ce sont eux qui doivent traduire les ambitions paysagères dans les politiques publiques .

Objectif

Cette action a pour but de garantir la pérennité et l'opérationnalité de la démarche paysagère au-delà des cycles électoraux. Elle vise à organiser l'appropriation des enjeux par les élus, actuels et futurs, en privilégiant la formation par le terrain (lecture de paysage) et l'ouverture sur les retours d'expériences nationaux (Club Plan de Paysage). L'ambition est d'assurer que la qualité paysagère reste le fil conducteur transversal des futures politiques publiques d'aménagement du territoire.

Maîtrise d'ouvrage

ECPI

Acteurs

Élus, CAUE, Associations locales, AVP (association valorisation de la Puisaye), DREAL, DDT, CPIE (lecture de paysage)

Outils

Conférence des maires

QQP N°2

Sous OQP 2.5 Partager la culture paysagère Poyaudine

Action 2.5.2 Veiller au suivi du plan paysage



Contexte

Le plan paysage propose un plan d'actions riche, qui nécessite un suivi régulier et une mobilisation technique pour sa mise en œuvre. Assurer un suivi technique du plan paysage, c'est garantir la cohérence des actions dans le temps, ajuster les interventions aux évolutions du territoire et préserver la qualité paysagère comme levier de développement durable.

Objectif

Cette action vise à sécuriser le portage technique du plan à travers une stratégie de ressources humaines mutualisée par les deux communautés de communes. Il est indispensable de recruter ou de pérenniser un poste de chargé de mission paysage pour assurer le pilotage quotidien et l'ancrage transversal des objectifs. Le plan de paysage sera par ailleurs mis à disposition du public en mairie, dans les bibliothèques et dans les écoles, où il pourra servir de support à des actions pédagogiques à destination des enseignants.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

DREAL, DDT, COTECH du plan paysage, Paysagiste Conseil de l'État, CAUE

Outils

Site internet et tableau de suivi des actions du plan paysage

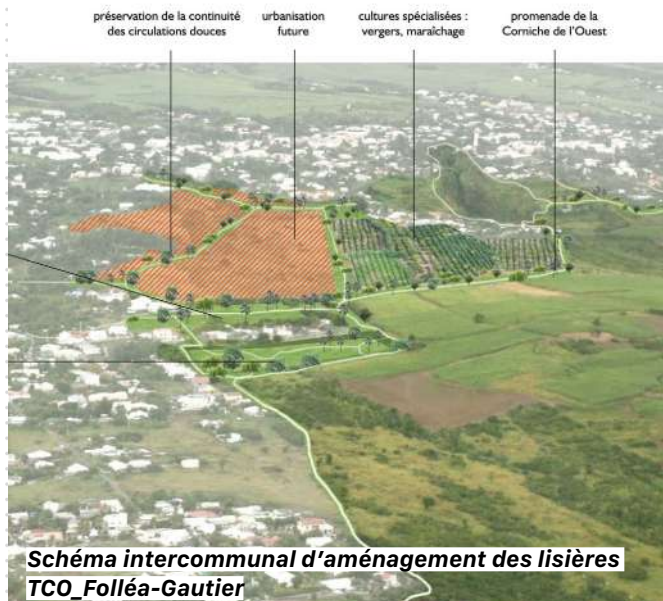
Financement

Région BFC

**OQP
N°2**

Sous OQP 2.5 Partager la culture paysagère Poyaudine

Action 2.5.3 Intégrer le plan paysage aux documents d'urbanisme



Contexte

Le Plan de Paysage est un document stratégique et politique, mais il ne possède pas, par lui-même, de valeur réglementaire opposable aux tiers. Sans une traduction juridique rigoureuse, les ambitions qu'il porte risquent de rester des vœux pieux face à la réalité des dépôts de permis de construire. L'article L121-1 du Code de l'Urbanisme et la Convention européenne du paysage imposent pourtant aux documents de planification (SCOT, PLUi) d'intégrer un objectif de qualité paysagère.

Objectif

Cette action vise à décliner l'approche paysagère dans les pièces constitutives des documents d'urbanisme (du diagnostic au règlement, en passant par le PADD). L'objectif prioritaire est de créer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques, outil pédagogique et réglementaire puissant. Ces OAP permettront de fixer des règles précises sur des sujets transversaux comme le traitement des lisières agri-urbaines, l'insertion des énergies renouvelables ou la protection des vues.

Maîtrise d'ouvrage

ECPI

Acteurs

Elus

Outils

SCOT, PLUI en cours d'élaboration

OQP n°3



Valoriser
l'eau dans
les paysages

Zones humides

Canal

Étangs

Rivières

L'objectif de qualité paysagère

L'eau constitue l'un des fondements du paysage poyaudin. Vallées, étangs, canaux, rigoles, rivières, ruisseaux, mares et zones humides confèrent à la Puisaye une identité forte mais fragile, soumise aux enjeux du changement climatique et de partage de la ressource.

Connaître et préserver un patrimoine vivant

Le plan de paysage invite à mieux comprendre et valoriser la diversité des paysages de l'eau. Le réseau d'étangs (étangs réservoirs interconnectés et étangs privés), les rigoles d'alimentation du canal, les rivières et leurs nombreux ruisseaux affluents, les sols hydromorphes et les diverses zones humides abritent une biodiversité remarquable. Leur bonne gestion et leur préservation constitue un levier essentiel pour maintenir la qualité chimique et écologique des milieux. L'objectif est de reconnaître ces espaces comme un patrimoine vivant, dont le bon état conditionne la robustesse du territoire.

Faire de l'eau un bien commun à partager

Ressource indispensable à la vie et aux activités, l'eau soutient de multiples usages : domestiques,

agricoles, halieutiques, récréatifs ou touristiques. La fréquence des aléas climatiques (sécheresses, surplus...) étant amenée à augmenter, une approche concertée et collective du partage de la ressource est de plus en plus nécessaire. Déjà encadrée par des documents de planification (SDAGE) et des acteurs clés (EPAGE, VNF, collectivités...), la gestion de l'eau trouve dans le plan de paysage un appui complémentaire : fédérer les acteurs, favoriser le dialogue et valoriser la dimension paysagère, patrimoniale et culturelle de cette ressource.

Construire collectivement des paysages de l'eau durables

Le plan de paysage propose de faire de l'eau un fil conducteur du développement territorial. Il s'agit d'unir les acteurs autour d'une gouvernance partagée, conciliant préservation des milieux, usages économiques (dont touristiques) et qualité paysagère. En valorisant les sols humides, les haies et les continuités écologiques comme infrastructures naturelles de régulation, ces actions visent à renforcer la résilience de la Puisaye et à faire vivre durablement ses paysages de l'eau.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026

ID : 089-200067130-20260602-116_2026-DE

S²LO

Les sous-objectifs de qualité paysagère

- 1 **Partager l'eau**
- 2 **Valoriser les rivières : Connaître les histoires, usages et cheminements de l'eau**
- 3 **Faire vivre le canal de Briare**
- 4 **Affirmer des étangs dans le paysage de Puisaye**

OQP OQP N°3 Valoriser l'eau dans les paysages

N°3 Priorisation des actions

Co-construction Mise en place Suivi de l'action

	Court terme						Moyen terme						Long terme					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
<p>Sous OQP 3.1 Partager l'eau</p>	<p>Action 3.1.1 Sensibiliser au grand et petit cycle de l'eau</p>						<p>Action 3.1.2 Réaliser un inventaire des zones humides support d'une stratégie zones humides</p>											
	<p>Action 3.1.3 Engager une réflexion sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur le territoire (EVP)</p>																	
<p>Sous OQP 3.2 Valoriser les rivières : Connaître les histoires, usages et cheminements de l'eau</p>	<p>Action 3.2.1 Restaurer les rivières pour une meilleure qualité écologique des milieux humides</p>																	
	<p>Action 3.2.2 Accompagner les riverains dans l'entretien de la ripisylve</p>																	
							<p>Action 3.2.3 Valoriser le petit patrimoine hydraulique</p>											
							<p>Action 3.2.4 Remettre la rivière au centre du village</p>											
<p>Sous OQP 3.3 Faire vivre le canal de Briare</p>							<p>Action 3.3.1 Valoriser le patrimoine architectural du canal</p>											
							<p>Action 3.3.2 Remettre le canal au centre du village</p>											
							<p>Action 3.3.3 Aménager des parcours agréables le long de l'eau</p>											
<p>Sous OQP 3.4 Affirmer des étangs dans le paysage de Puisaye</p>	<p>Action 3.4.1 Valoriser le patrimoine architectural du canal</p>																	
	<p>Action 3.4.2 Sensibiliser sur l'histoire, les usages, les impacts et la biodiversité des étangs</p>																	
	<p>Action 3.4.3 Réaménager l'étang du Bourdon et créer un ENS</p>																	
							<p>Action 3.4.4 Limiter l'accès aux secteurs à enjeux pour la biodiversité</p>											



OQP N°3 Valoriser les paysages de l'eau

Sous OQP 3.1 Fédérer autour de l'eau



Face aux multiples usages de l'eau sur le territoire de la Puisaye – domestiques, agricoles, touristiques, récréatifs, halieutiques ou de navigation – partager cette ressource est un enjeu central. Les évolutions du climat, avec des régimes d'eau plus irréguliers, imposent d'anticiper les besoins et de préserver les milieux aquatiques, en intégrant à la fois la quantité et la qualité de l'eau.

Créer les conditions de la bonne santé écologique des milieux liés à l'eau

Les paysages humides de la Puisaye – boisements, prairies, tourbières, landes – et les milieux aquatiques surfaciques – rivières, ruisseaux, étangs, mares, et leurs abords – abritent une biodiversité remarquable comprenant diverses espèces protégées et/ou menacées de plantes, d'amphibiens, de poissons, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes. Les actions proposées

par le plan de paysage visent à considérer la santé de la ressource en eau sur le territoire comme un facteur essentiel de la présence d'une biodiversité spécifique à la Puisaye. Le maintien des milieux humides en place, la renaturation des cours d'eau, la gestion des niveaux d'eau, la plantation de haies, la création/restauration de mares y participent concrètement, mais la valorisation de ces milieux est également importante afin de faire reconnaître leur richesse patrimoniale et leurs rôles essentiels dans la régulation des cycles de l'eau.

Fédérer autour de la ressource en eau

La complexité du réseau hydrographique, des usagers et des acteurs de la gestion de l'eau nécessite une coordination entre tous : collectivités, EPAGE, Voies Navigables de France, exploitants agricoles, habitants, acteurs du tourisme... Le plan de paysage accompagne les démarches existantes (SDAGE) en apportant un appui pour fédérer les

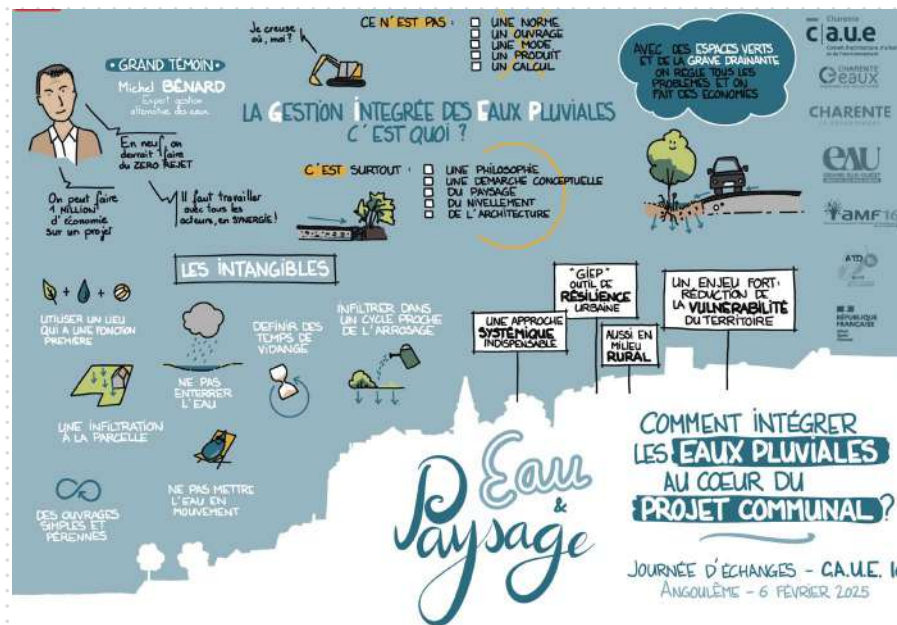
acteurs autour de la dimension paysagère et écologique de l'eau. Les échanges portent sur la planification des prélèvements, l'anticipation des besoins d'irrigation, la protection des zones humides et la résilience des milieux face aux variations climatiques.

Partager la connaissance

Faire connaître la gestion et la qualité de l'eau contribue à renforcer l'appropriation collective des paysages de l'eau. Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux, notamment à travers des cycles pédagogiques sur le cycle de l'eau, l'accès aux paysages et la valorisation des pratiques durables, permet de relier usage humain et protection écologique. Ces actions renforcent la résilience du territoire, favorisent une prise de conscience collective et inscrivent l'eau au cœur du projet paysager de la Puisaye.



Festival de la Pluie de Saint Amand



Contexte

La compréhension des mécanismes hydrologiques est souvent fragmentaire : le « petit cycle » (de l'assainissement au robinet) est perçu comme un dû technique, tandis que le « grand cycle » — le cheminement naturel de la pluie vers les nappes et les rivières — reste abstrait. Pourtant, le Festival de la Pluie de Saint-Amand-en-Puisaye, porté par l'association Respire, explore déjà les liens vitaux entre l'eau, le climat et nos pratiques agricoles, forestières et jardinières, démontrant que le sujet mobilise bien au-delà des cercles d'experts.

Objectif

Cette action vise à généraliser la pédagogie de l'eau pour changer les pratiques individuelles et collectives. Il s'agit de s'appuyer sur la dynamique du Festival de la Pluie pour ancrer une véritable « culture de l'eau » sur le territoire. L'objectif est de décloisonner les savoirs pour faire comprendre l'interdépendance entre le geste quotidien (consommation, jardinage, imperméabilisation des sols) et la santé des milieux aquatiques. Cela passe par le soutien aux initiatives associatives existantes et le déploiement de nouveaux outils de médiation (ateliers scolaires, balades hydrologiques)

Maîtrise d'ouvrage

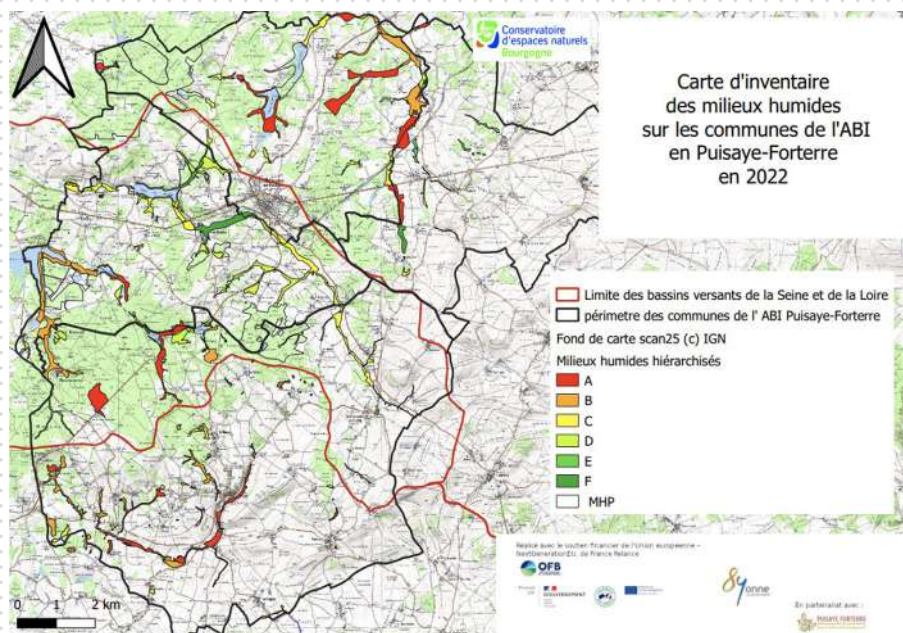
EPCI

Acteurs

Association respire (Atelier de la pluie), EPAGE du Loing (animation), CPIE «Je parraine ma rivière», Fédérations de pêche, scolaires, Communes, Fédération Eaux Puisaye-Forterre

Financement

Agences de l'Eau, Conseils Départementaux: actions éducatives dans les collèges



Contexte

Les zones humides abritent une biodiversité exceptionnelle et assurent de nombreux services essentiels : épuration de l'eau, régulation des crues, atténuation des sécheresses, protection des sols, stockage du carbone, valeur paysagère et récréative, et sources de nourriture. Particulièrement menacées, elles ont fortement régressé depuis le XVIII^e siècle et encore davantage depuis les années 1960, notamment en tête de bassins versants. Un premier inventaire a été réalisé en 2020 par le CEN avec l'EPAGE, et un second est actuellement en cours dans le cadre de Natura 2000 sur une partie du territoire de la CCPF.

Objectifs

Cette action vise tout d'abord à cartographier les zones humides sur les communes dépourvues d'inventaires, notamment côté Loiret, en se basant sur les méthodologies des cartographies existantes et le SAGE du Loing à venir. Elle vise également à intégrer et protéger de manière explicite ces zones humides effectives dans les documents d'urbanisme en cours et à venir. Enfin, elle a pour objectif de créer une base de données commune et facilement consultable de l'ensemble des zones humides du territoire, via par exemple les atlas communaux intercommunaux de la biodiversité ou geovisualiseurs (type SIGOGNE en BFC)

Maîtrise d'ouvrage

EPCI ou EPAGE

Acteurs

Communes, CEN, Natura 2000, associations

Outils

Pôle Milieux humides du CEN BFC/CVL
SDAGE Loire-Bretagne et Seine-Normandie
SAGE du Loing à venir

Financement

Agences de l'Eau, OFB, Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC), ABC(I)

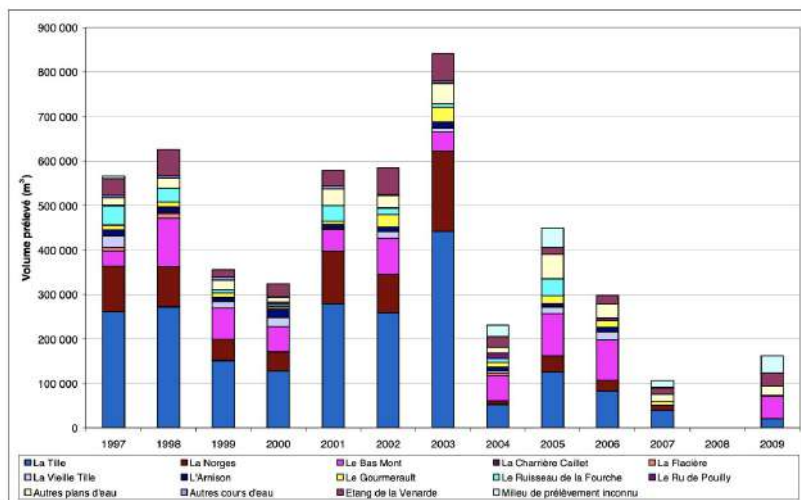


Figure 2-16 : Répartition par cours d'eau et par année des volumes prélevés dans les eaux superficielles (source : données CA 21)

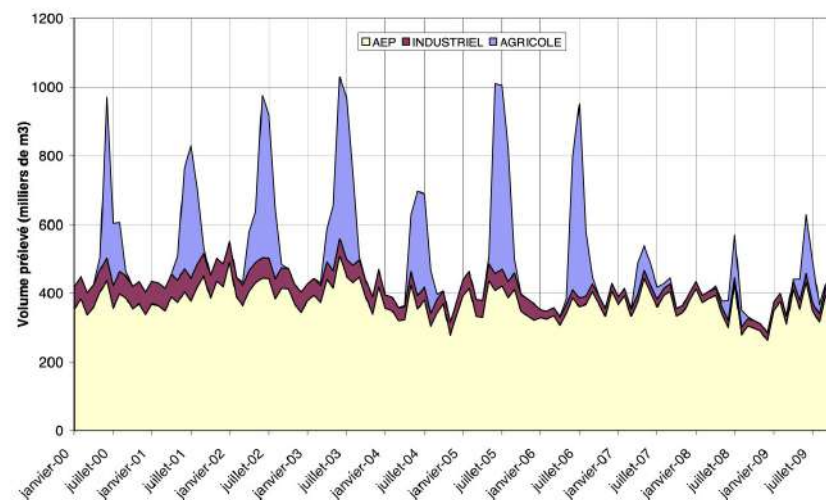


Figure 2-20 : Prélèvements mensuels entre 2000 et 2009 sur l'ensemble du bassin versant de la Tille

Contexte

Le bassin versant des étangs de Puisaye a été historiquement façonné pour répondre aux besoins du canal de Briare. En période estivale, les étangs peinent à soutenir le niveau d'eau, obligeant l'usine élévatoire de Briare à pomper les eaux de la Loire. Cette fragilité est aggravée par le changement climatique et la pression concomitante de l'irrigation, qui permet aux agriculteurs de sécuriser un rendement seuil face aux sécheresses. Cette situation génère des conflits d'usage latents entre la navigation, le soutien d'étiage des milieux naturels et la viabilité économique des exploitations agricoles.

Objectif

Cette action vise à accompagner la réalisation de l'étude des volumes prélevables de la nappe de craie (EVP), dont l'élaboration vient d'être engagée par l'EPAGE du Loing. Il s'agit de reconstituer le fonctionnement naturel du bassin versant et des nappes, puis de déterminer des débits objectifs d'étiage (DOE) garantissant le bon fonctionnement écologique des cours d'eau. Enfin, l'étude devra définir les volumes pouvant être affectés à chaque usage et prélevés sur la ressource. Il s'agira de veiller à la bonne prise en compte des ouvrages hydrauliques utiles au canal dans cette étude.

Maîtrise d'ouvrage

EPAGE (en cours sur la nappe de la craie)

Acteurs

VNF, Syndicats d'Eau Potable, Chambres d'agriculture, Syndicat d'agriculteurs irrigants, Propriétaires d'étangs privés, Fédérations de Pêche

Outils

EVP étude des volumes prélevables
Agences de l'Eau



Cet objectif s'inscrit en continuité des actions qui visent à renforcer la qualité des rivières du point de vue écologique (morphologie, température, oxygène, nitrates, espèces animales et végétales), chimique (pesticides, métaux lourds, hydrocarbures) et paysager, menées par les structures compétentes, notamment l'EPAGE du Loing.

Restaurer les rivières et leurs affluents

L'EPAGE conduit des actions de restauration écologique (notamment du Loing) et d'accompagnement des propriétaires privés, via par exemple l'accompagnement à l'entretien des berges et l'installation de panneaux pédagogiques

lors des chantiers. Le plan de paysage propose de poursuivre ces initiatives et de sensibiliser à l'obsolescence de certaines pratiques (drainage forestier par exemple), et d'encourager l'adoption de bonnes pratiques dans le but de favoriser un retour des eaux dans les sols et de prolonger leur chemin naturel. Les interventions dites low-tech et low-cost, telles que la régénération des cours d'eau basée sur les processus (technique « castor ») ou la régénération naturelle assistée (RNA) des haies, sont encouragées pour restaurer le réseau hydrographique, les zones humides associées et renforcer leur biodiversité.

Valoriser l'eau en milieu urbain

L'eau doit être replacée au cœur des projets urbains et des cœurs de village. Les rivières structurent le paysage et les patrimoines bâtis associés — ponts, lavoirs, ouvrages de franchissement — offrent des espaces de contemplation et d'observation des variations des niveaux. Le plan de paysage encourage la découverte de l'eau par des aménagements accessibles et valorisant la remise en visibilité des cours d'eau dans les villages, et la mise en place de guides de gestion pour les collectivités concernant assainissement et désimperméabilisation. Ces actions visent à faire de l'eau un fil conducteur des paysages urbains, à renforcer la sensibilisation des habitants et à préserver la qualité écologique des rivières.

OQP
N°3

Sous OQP 3.2 Valoriser les rivières : Connaître les histoires, usages et cheminements de l'eau

Action 3.2.1 Restaurer les rivières pour une meilleure qualité écologique des milieux humides



Reméandrage de la Lemme (Jura)



Rendre l'eau à la terre - Chantier castor

Contexte

L'homme a façonné depuis de nombreux siècles les cours d'eau selon ses besoins et ses perceptions visuelles (moulins, irrigation, navigation, pisciculture, remembrements agricoles, alimentation de canaux, barrages hydroélectriques...). Aujourd'hui, les impacts de ces aménagements sur la qualité des milieux sont reconnus (qualité de l'eau, biodiversité, inondations, sécheresse). La morphologie des cours d'eau a été identifiée comme l'un des principaux facteurs de dégradation des cours d'eau français, d'où la mise en place depuis plusieurs années de travaux de renaturation des

cours d'eau menés par les structures porteuses de la compétence GEMAPI.

Objectifs

Cette action vise à encourager la poursuite des travaux actuels de renaturation des cours d'eau sur l'ensemble du territoire et l'expérimentation de nouvelles techniques novatrices de régénération des cours d'eau.

Maîtrise d'ouvrage

EPAGE du Loing, Communauté de Commune Berry Loire Puisaye (compétence GEMAPI)

Acteurs

Associations naturalistes (suivis des populations après travaux)

Outils

Guide Régénération low-tech des milieux rivières fondée sur les processus

Financement

Agences de l'Eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, Régions

OQP N°3

Sous OQP 3.2 Valoriser les rivières : Connaître les histoires, usages et cheminements de l'eau

Action 3.2.2 Accompagner les riverains dans l'entretien de la ripisylve

5 • FORÊTS ALLUVIALES ET RIPISYLVES

LES PRATIQUES À ÉVITER

Planter des essences non locales (le châle rouge d'Amérique).

Ne laisser que quelques arbres sur pied.

Faire creuser des fossés.

Désherber chimiquement dans ces milieux où l'eau est partout présente.

Faire une coupe rase.

Couper tous les gros bois.

Débarder sur un sol détrempé.

Planter des résineux... totalement inadaptés.

Couper tout le matériel accumulé.

Abimer les pieds des arbres en débordant.

Passer l'épaveuse sur les arbres de bordure en période de végétation et de nidification.

Vous êtes un acteur essentiel de la protection des rivières. Ce mémento résume les principales informations et conseils qui vous concernent.

ARTICLE 63 CHIMIE ET ÉLECTRICITÉ
Le lit appartient aux propriétaires riverains. Toute intervention dans vos propriétés doit être autorisée par le préfet de l'eau et aux autres végétaux qu'elle coupe. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures.

ARTICLE 64
Le lit appartient aux propriétaires riverains. Toute intervention dans vos propriétés doit être autorisée par le préfet de l'eau et aux autres végétaux qu'elle coupe. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures.

ARTICLE 65
Le lit appartient aux propriétaires riverains. Toute intervention dans vos propriétés doit être autorisée par le préfet de l'eau et aux autres végétaux qu'elle coupe. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures.

Vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau

Le riverain d'un cours d'eau est responsable de la gestion de la ripisylve. Les interventions sur les cours d'eau, les berges et les milieux humides sont soumises à autorisation préfectorale.

Vous êtes un acteur essentiel de la protection des rivières. Ce mémento résume les principales informations et conseils qui vous concernent.

ARTICLE 63 CHIMIE ET ÉLECTRICITÉ
Le lit appartient aux propriétaires riverains. Toute intervention dans vos propriétés doit être autorisée par le préfet de l'eau et aux autres végétaux qu'elle coupe. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures.

ARTICLE 64
Le lit appartient aux propriétaires riverains. Toute intervention dans vos propriétés doit être autorisée par le préfet de l'eau et aux autres végétaux qu'elle coupe. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures.

ARTICLE 65
Le lit appartient aux propriétaires riverains. Toute intervention dans vos propriétés doit être autorisée par le préfet de l'eau et aux autres végétaux qu'elle coupe. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures. L'eau n'est pas destinée à être utilisée pour l'irrigation de vos cultures.

L'entretien régulier d'un cours d'eau, on vous explique tout...

Qu'est-ce que l'entretien régulier ?

- L'entretien régulier consiste à :
- l'entretien des embâcles et des berges et le développement de la végétation des rives ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;

Comment ?

- L'entretien des embâcles doit se faire manuellement à l'aide de la bêche ou de la pioche et non à l'aide de machines à moteur ;
- l'entretien des berges et le développement de la végétation des rives ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;

Précautions d'usage pour la ripisylve...

- Son absence accentue l'impact des berges et le développement de la végétation des rives ;
- l'entretien des berges et le développement de la végétation des rives ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;

A BANNIR

- Coupe intégrale de la ripisylve ;
- l'entretien des berges et le développement de la végétation des rives ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;

Quand intervenir ?

- l'entretien des berges et le développement de la végétation des rives ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;
- le fauchage des berges ;

Contexte

Les ripisylves filtrent les ruissellements, stabilisent les berges et limitent le réchauffement de l'eau. Leur gestion incombe légalement aux propriétaires riverains. Face à la complexité de la réglementation et à la technicité des interventions, de nombreux propriétaires se sentent démunis ou craignent de commettre des erreurs. Cette incertitude conduit souvent soit à une inaction préjudiciable (embâcles, chutes d'arbres), soit à des interventions radicales inadaptées (coupes à blanc, artificialisation) qui dégradent le corridor écologique.

Objectif

Cette action vise à faire connaître aux riverains les guides réalisés par l'EPAGE du Bassin du Loing et le CNPF et le département de L'Yonne. Il s'agit de mobiliser les communes pour faire le relais de ces documents d'informations. En complément de l'information « papier », l'EPAGE peut proposer un diagnostic individuel avec un marquage à la peinture des arbres à abattre (dangereux, invasifs) et surtout ceux à sanctuariser (arbres gîtes, ombrage).

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

Communes (relais des documents), EPAGE, OFB, CNPF, CPE, départements, Chambres d'Agricultures.

Outils

- Guide du propriétaire riverain, EPAGE
- Guide pour la gestion des ripisylves et forêts alluviales, CNPF, Département de L'Yonne
- Guide sur l'entretien des cours d'eau DDT89

OQP N°3

Sous OQP 3.2 Valoriser les rivières : Connaître les histoires, usages et cheminements de l'eau

Action 3.2.3 Valoriser le petit patrimoine hydraulique



Restauration lavoir de Saint Amand en Puisaye



Moulin de Vanneau - Saints en Puisaye



Les parapluies sur un pont de la Seille

Contexte

Avant la généralisation de l'eau courante, le petit patrimoine hydraulique (lavoirs, fontaines, passerelles) constituait le cœur battant de la vie sociale, matérialisant un rapport quotidien à la ressource. Ces ouvrages, tout comme les nombreux moulins qui jalonnent le cours du Loing et ses affluents, sont les témoins silencieux d'une histoire technique et domestique riche. Pourtant, ayant perdu leur usage fonctionnel premier, ils sont souvent relégués au second plan, parfois enfrichés, inaccessibles ou dégradés, coupant ainsi le lien visuel et sensible entre les habitants et leur rivière.

Objectif

Cette action vise, dans un premier temps, à créer un inventaire pour localiser ce petit patrimoine, évaluer son état et identifier ses propriétaires, en impliquant notamment les pêcheurs et les associations locales.

Dans un second temps, la mise en valeur de ce patrimoine pourra prendre la forme d'expositions, de balades thématiques ou d'interventions artistiques. Enfin, un appel à projets de restauration pourra être lancé pour redonner vie à certains ouvrages, notamment les passerelles sur le Loing.

Maîtrise d'ouvrage

ECPI (inventaire)

Acteurs

Communes, VNF (maisons éclésières)
Fédération de pêche, propriétaires, fondation du patrimoine, Maisons Paysannes de France, DDT89 service police de l'eau, EPAGE, Association

Outils

Restauration lavoir de Saint Amand en Puisaye
Restauration du Lavoir de Saint-Fargeau

OQP N°3

Sous OQP 3.2 Valoriser les rivières : Connaître les histoires, usages et cheminements de l'eau

Action 3.2.4 «Remettre la rivière au centre du village»



Bord de Marne Florence Mercier



Parcours des Sources de la Norges

Contexte

En définissant l'unité paysagère de la « Vallée du Loing et de ses affluents », l'Atlas des paysages de l'Yonne pose les bases d'une reconnaissance des paysages de l'eau en Puisaye. Le diagnostic du Plan de paysage s'inscrit dans cette lignée en précisant les sous-unités de la vallée du Loing et en qualifiant la sous-unité de la Trézée et des étangs d'alimentation.

Cette reconnaissance des paysages des rivières constitue une base pour leur prise en compte dans les aménagements et le cadre de vie des communes traversées.

Objectif

Cette action vise à reconnecter les communes à leur rivière par la création d'aménagements permettant l'accès, la contemplation et la compréhension de ce milieu, ainsi que l'organisation des différents usages.

Ces aménagements s'inscrivent également dans les efforts visant l'atteinte du bon état écologique et chimique des cours d'eau. Les projets destinés à reconnecter les habitants aux rivières pourront ainsi utilement s'accompagner de projets portant sur la qualité des milieux aquatiques (reméandrage, travail des berges, mise en place de fascines, etc.).

Maîtrise d'ouvrage

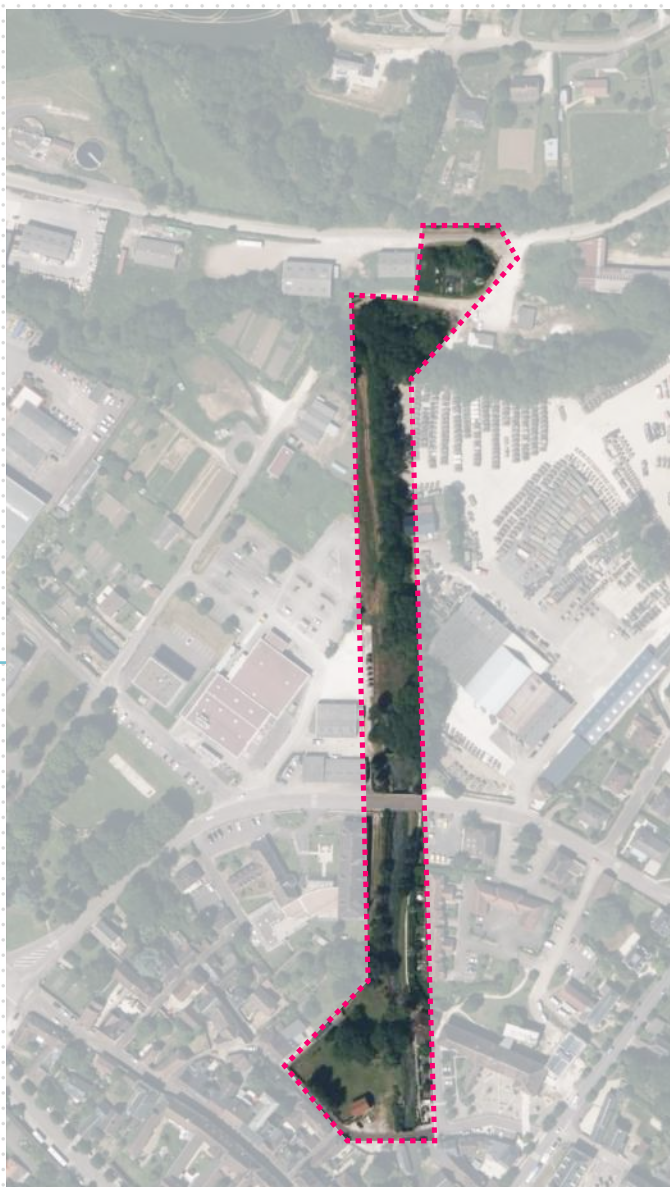
Partagé (EPCI, Commune, EPAGE)

Acteurs

Fédération de pêche, EPAGE, CPIE « Je parraine ma rivière », CAUE, Paysagistes Conseil de l'État

Outils

Agences de l'eau

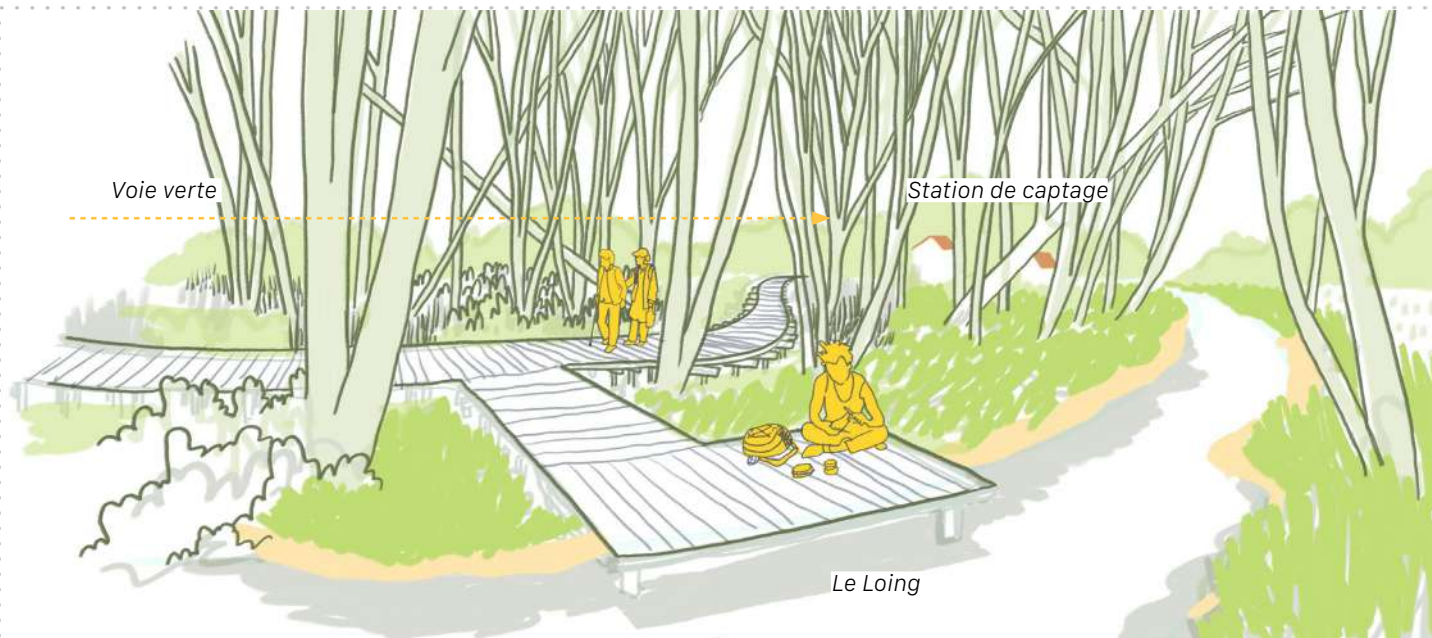


Le ru du Bourdon à Saint-Fargeau

Comme le relève le diagnostic du Plan guide de revitalisation de Saint-Fargeau, malgré l'omniprésence de l'eau dans le centre-bourg, cette composante du paysage est rarement visible et accessible. Le ru du Bourdon offre pourtant une continuité de 400 m jusqu'à sa confluence avec le Loing, et constitue le fil conducteur de plusieurs projets qu'une démarche paysagère cohérente pourrait fédérer : la restauration du lavoir, la renaturation du ru par l'EPAGE, l'aménagement de la voie verte sur ce linéaire, la création d'une aire d'accueil

des vélos et la restauration d'un bâtiment sur le square en salle éphémère.

L'action vise à s'inscrire dans cette dynamique pour développer une promenade continue et agréable jusqu'au Loing et à la voie verte, à travers la gestion des espèces invasives, des plantations et l'accompagnement de la voie verte par du mobilier et de la signalétique adaptés.



Un centre-bourg en surplomb du Loing

La majorité des espaces habités de Saint-Sauveur-en-Puisaye est implantée en surplomb de la vallée du Loing, offrant des vues lointaines remarquables sur la vallée (notamment depuis l'église).

Un lavoir, implanté dans le fond de vallée, était alimenté par une dérivation depuis le Loing. Ce lieu de vie et de sociabilité quotidienne autour de la ressource en eau a été délaissé avec l'équipement des logements en eau courante.

De nouvelles infrastructures liées à la gestion du petit cycle de l'eau sont apparues à proximité du Loing : une station de captage et une station

d'épuration. Des équipements dont la fonction et le rôle, cruciaux pour la collectivité, sont parfois difficiles à appréhender pour les habitants.

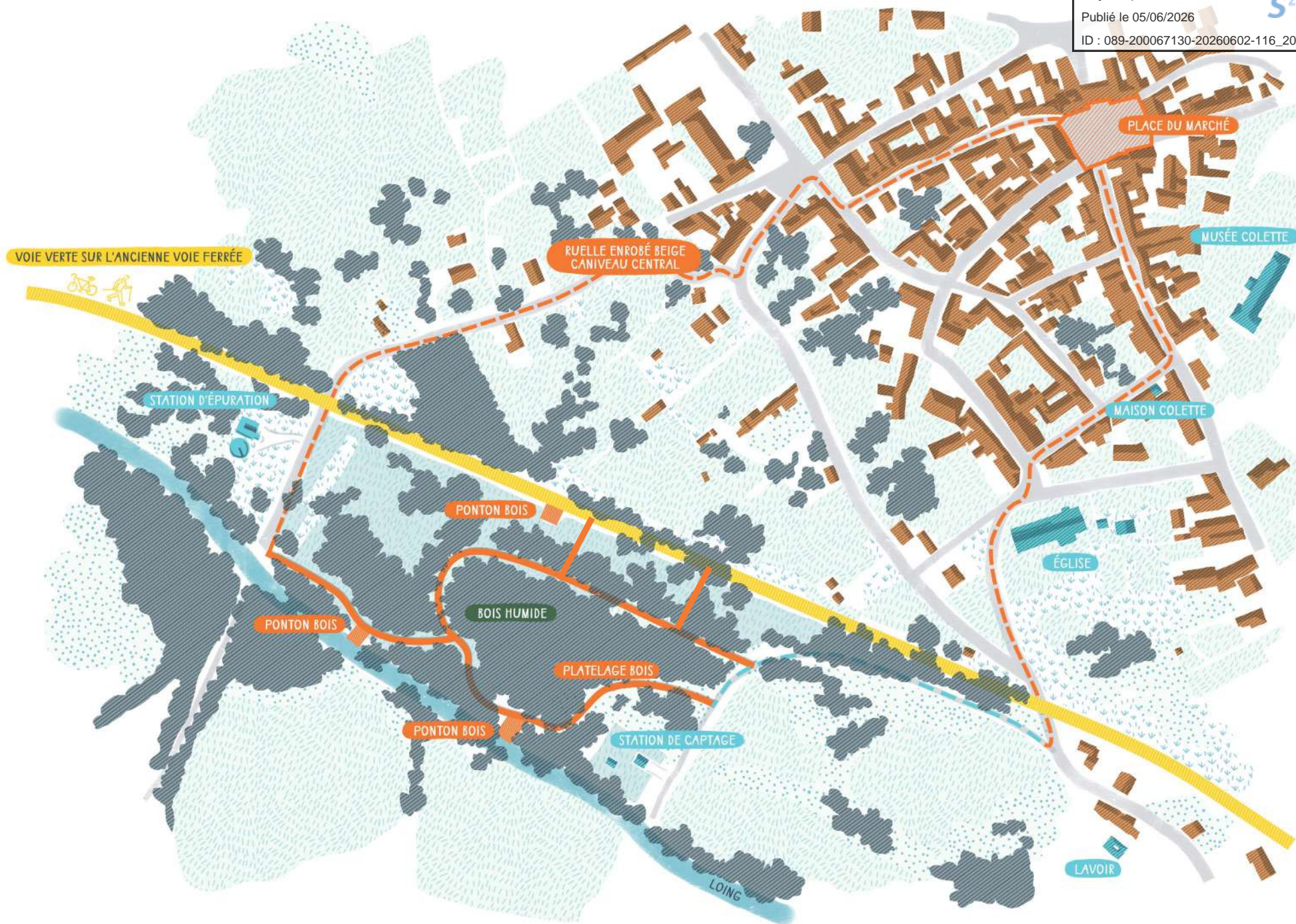
S'appuyer sur la dynamique de la voie verte

La création de la voie verte constitue un élément déclencheur qui invite à reconnecter Saint-Sauveur-en-Puisaye au Loing. En effet, la voie verte est située à mi-chemin entre le village et le Loing. L'action vise, d'une part, à questionner l'accès à la voie verte depuis le centre-bourg et, d'autre part, à proposer une promenade de découverte d'un bois humide en bord de Loing, accessible depuis celle-ci.

Se reconnecter au Loing et comprendre le petit cycle de l'eau

La création d'une promenade en bord de Loing permettra d'intégrer ce paysage à l'imaginaire collectif. Cette promenade devra veiller à maintenir et à développer la qualité écologique du bois humide existant. Le recours à des platelages permettra d'éviter le tassement des sols.

Une signalétique pourra être déployée sur la thématique des milieux écologiques visibles, mais aussi sur la gestion du petit cycle de l'eau et ses enjeux, du prélèvement au traitement, puis au rejet dans le milieu naturel.





Le canal de Briare est un élément emblématique du paysage de la Puisaye, à la fois patrimoine hydraulique et support d'usages touristiques et culturels. Faire vivre le canal consiste à définir un projet global de mise en valeur qui valorise son identité patrimoniale et renforce sa vocation récréative et pédagogique.

Valoriser le patrimoine monumental et architectural

Le canal et ses ouvrages – écluses, ponts, berges et infrastructures – constituent un patrimoine unique à protéger et à mettre en valeur. Le plan de paysage propose de renforcer la visibilité de ce patrimoine à travers des aménagements des

berges à Briare, Ouzouer et Rogny, et l'extension de circuits accessibles en mobilité douce pour le cyclotourisme et les promenades pédagogiques. L'organisation d'événements culturels le long du canal, combinée à la valorisation de ses aspects naturels et hydrauliques, contribue à la connaissance et à la sensibilisation des habitants et visiteurs.

Créer des usages partagés et un projet de territoire

Le canal doit redevenir un élément structurant des villages et de leurs abords. La programmation culturelle et pédagogique, la création de haltes nautiques, d'aires de camping-cars et d'espaces

de promenade harmonisés avec le paysage favorisent la mixité des usages et le lien social. L'implication des acteurs – Voies Navigables de France, collectivités locales et associations de bateliers – permet de concilier navigation, loisirs et préservation écologique, tout en renforçant la protection du canal via notamment la contractualisation Natura 2000. Ces actions visent à inscrire le canal au cœur du projet territorial, à préserver sa qualité paysagère et à renforcer son attractivité durable.

OQP
N°3*Sous OQP 3.3 Faire vivre le canal de Briare***Action 3.3.1 Valoriser le patrimoine architectural du canal****Principe d'une oeuvre gonflable sur le pont canal de Briare****Principe d'une mise en lumière des sept écluses de Rogny****Contexte**

Le patrimoine bâti du canal de Briare se décline à deux échelles distinctes. D'une part, le maillage régulier des maisons éclusières, écluses et ponts : suite à l'automatisation, les maisons éclusières perdent leur fonction technique et tombent à l'abandon ou sont cédées sans projet d'ensemble. D'autre part, le canal dispose d'ouvrages monumentaux : le célèbre pont-canal de Briare et l'échelle des Sept-Écluses à Rogny.

Objectif

Cette action vise à réinventer les usages de ce

patrimoine pour en faire le support de l'animation touristique et locale. Pour les maisons éclusières, il s'agit de transformer ces bâtiments vacants en haltes conviviales jalonnant le parcours, en favorisant l'implantation de programmes vivants : guinguettes, gîtes d'étape, cafés-librairies, boutiques éphémères ou lieux tests. Pour le patrimoine monumental, l'objectif est d'accroître la renommée des sites et de désaisonnaliser la fréquentation en développant une offre artistique ambitieuse — mises en lumière, installations artistiques — capable d'attirer des visiteurs au-delà de la seule période estivale.

Maîtrise d'ouvrage

Communes

Acteurs

ABF, VNF, EPCI, associations, Offices du tourisme, Comité des fêtes de Rogny, Les turbines de Briare, Musée des deux marines

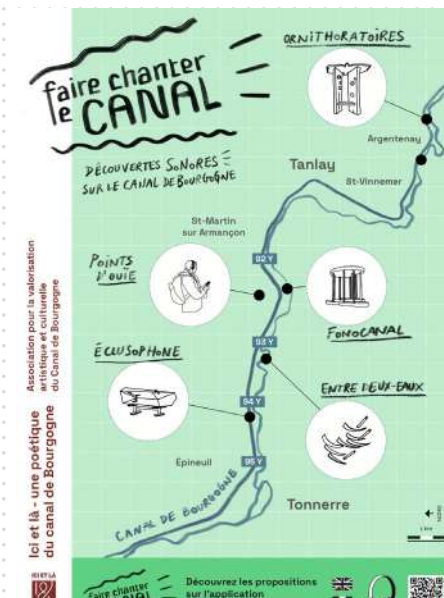
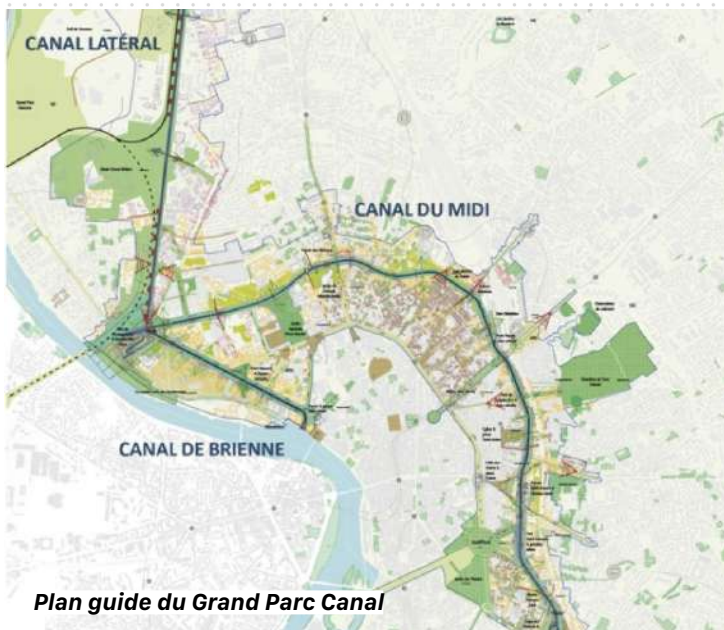
Financement

Région, Mécénat privé

**OQP
N°3**

Sous OQP 3.3 Faire vivre le canal de Briare

Action 3.3.2 Remettre le canal au centre du village



Ici et là, une poésie du canal de bourgogne

Contexte

En définissant l'unité paysagère du canal de Briare, le diagnostic du plan de paysage reconnaît un paysage singulier qui marque l'identité du territoire. La création de la Scandibérique, qui emprunte les voies de halage, l'automatisation des écluses, qui libère le foncier des maisons éclusières, la remise en eau de l'étang du Grand Ru et l'appel à manifestation d'intérêt lancé par VNF sur l'usine élévatoire confirment une dynamique de projet. Dès lors, la valorisation de cet héritage hydraulique et paysager devient le levier d'un nouveau modèle de développement touristique et environnemental pour le territoire.

Objectif

Cette action vise à poursuivre la dynamique de projet en réalisant un plan-guide pour poser une vision globale et partagée des enjeux de conservation, d'aménagement et de valorisation du canal. Cette action-déclat a exploré deux situations de projet pour préfigurer ce plan-guide : la reconversion d'une maison éclusière, afin de jalonner la Scandibérique avec des lieux de vie et de rencontre entre habitants et visiteurs ; et la requalification des abords du pont-canal, de manière à créer une continuité d'espaces publics donnant à voir le pont-canal, mais aussi l'usine élévatoire et le port.

Maîtrise d'ouvrage

Partagé

Acteurs

VNF, Communes, EPCI, Gestionnaire du port, CAUE

Outils

Stratégie immobilière de valorisation des maisons éclusières rédigée par VNF
Délégation de gestion des port en cours



Investir une maison éclusière

Du fait de l'automatisation des écluses, les maisons éclusières sont progressivement mises hors d'usage le long du canal de Briare. La vacance de ce patrimoine bâti géré par VNF génère des coûts et conduit à la vente progressive de ces bâtiments vers le privé. Les reconversions en logement impactent la nature et le fonctionnement des espaces publics autour des écluses.

Cette action vise à créer un partenariat entre les communes et VNF permettant de mettre en place des programmations ambitieuses et ouvertes au public. Il s'agit de définir une programmation

cohérente à l'échelle du canal et complémentaire à l'offre en commerces et en équipements en place dans les communes traversées.

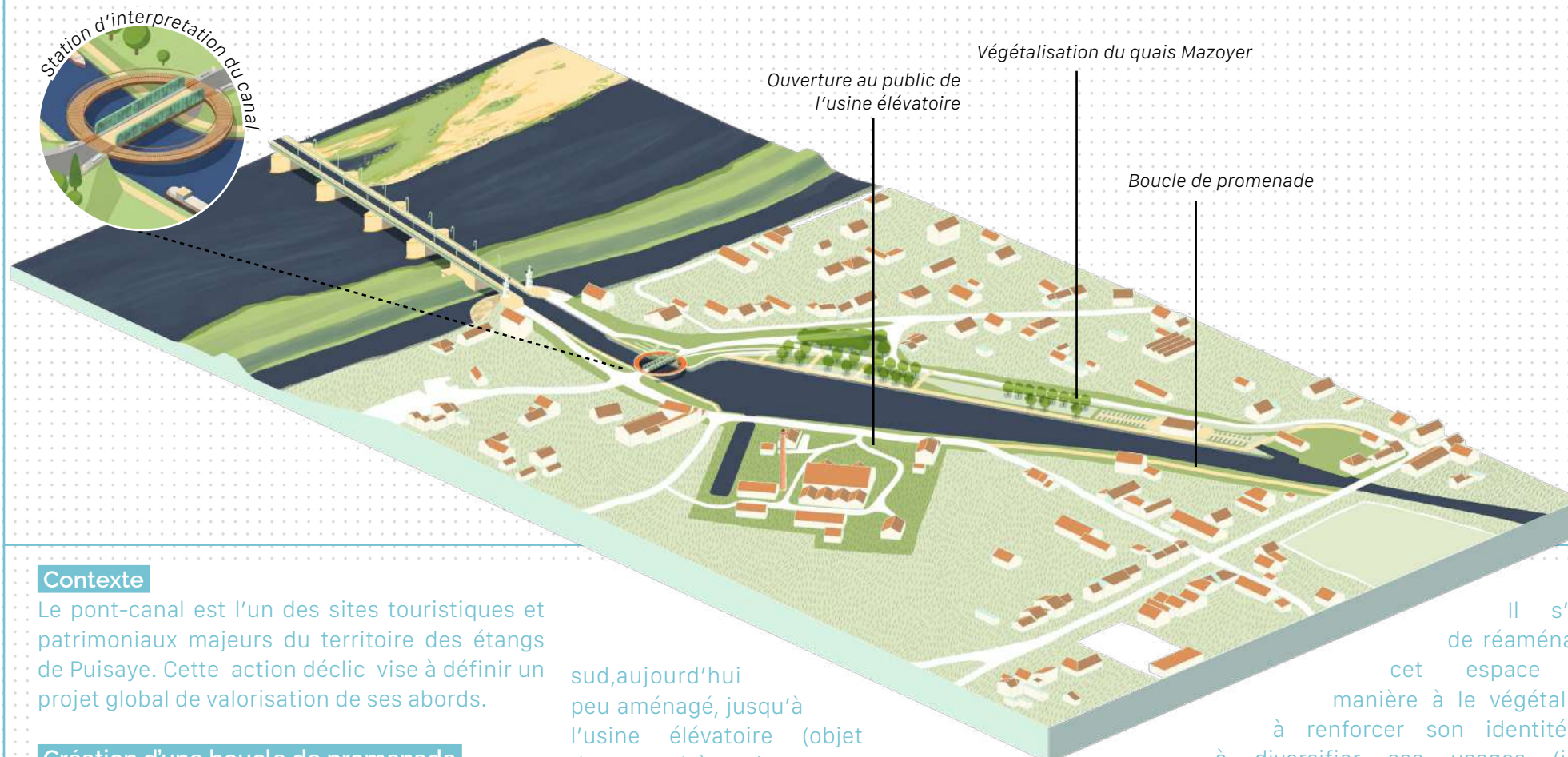
La maison éclusière N°7 d'Ouzouer-sur-Trézée

La maison éclusière n° 7 est située à proximité du centre-bourg d'Ouzouer. Le site bénéficie de la présence du canal, offre une vue intéressante sur la silhouette du bourg et une ambiance calme, préservée de la circulation automobile. Le site n'est cependant pas totalement enclavé, avec un accès au stationnement de la mairie situé à 150 m. Une esplanade de pelouse entre la maison éclusière et le canal invite à la mise en place

d'usages extérieurs.

La maison éclusière n° 7 pourrait faire l'objet d'une reconversion ouverte au public, en lien avec la Scandibérique et le bourg. La programmation reste à imaginer collectivement avec les habitants et les acteurs locaux : guinguette ou restauration légère tirant parti des usages extérieurs, bibliothèque associative, tiers-lieu, espace culturel...

Lors de la réalisation de cette action, les acteurs pourront utilement se rapprocher de « La Prochaine Aire », une maison éclusière transformée en tiers-lieu à Saint-Aubin-sur-Yonne.



Contexte

Le pont-canal est l'un des sites touristiques et patrimoniaux majeurs du territoire des étangs de Puisaye. Cette action déclic vise à définir un projet global de valorisation de ses abords.

Création d'une boucle de promenade

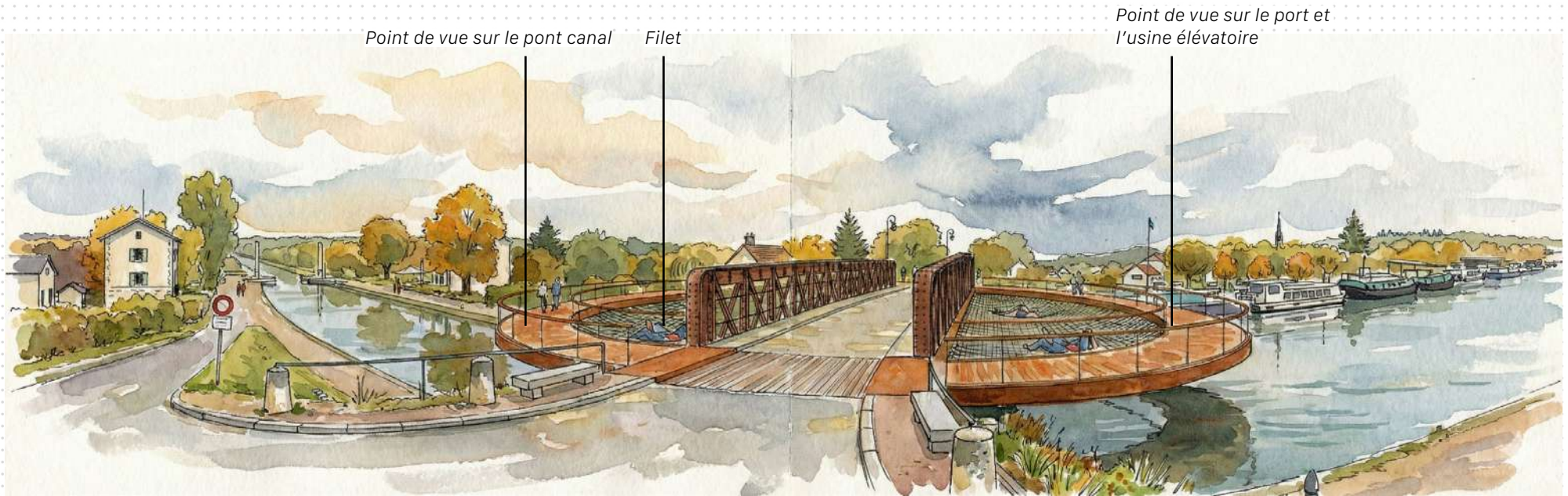
Cette intention vise à créer une boucle de promenade qui inscrit le pont-canal dans une continuité d'espace public, support d'usages pour la population et les visiteurs. Cette boucle de promenade passe par le quai Mazoyer jusqu'au pont de la D957, puis revient par le quai

sud, aujourd'hui peu aménagé, jusqu'à l'usine élévatoire (objet d'un appel à projets VNF) et au pont-canal.

Végétalisation du quais Mazoyer

Le quai Mazoyer est aujourd'hui un espace minéral, dont l'aménagement a vieilli et contraste avec le pont-canal.

Il s'agit de réaménager cet espace de manière à le végétaliser, à renforcer son identité et à diversifier ses usages (jeux, interprétation du patrimoine du canal, par exemple). Il s'agit de veiller à maintenir un espace flexible permettant d'adapter son usage aux différentes saisons et d'assurer la coexistence des différents flux et usagers.



Station d'interprétation du canal de Briare

Le pont permet une vue globale et surplombante du pont-canal. Cette vue, bien connue des habitants, n'est cependant pas toujours confortable car l'espace piéton est réduit par l'espace de voirie sur le pont.

La proposition est d'aménager une station d'interprétation, permettant de valoriser ce point de vue sur le pont, mais aussi sur le port et l'usine élévatoire. Deux passerelles en demi-cercle enserreront le pont existant et permettront une vue spectaculaire à 360°. L'ouvrage dessine

un cercle et s'inscrit dans la lignée des ouvrages singuliers construits à Briare (pont-canal, pont Rialto).

Au centre de ces passerelles, des filets permettent de s'installer confortablement et d'observer de manière originale le passage des bateaux. Un garde-corps transparent renforce la sensation de légèreté de l'ouvrage. Sa main courante est large et accueille de la signalétique sur l'histoire du canal de Briare et du pont-canal, mais aussi des informations d'orientation dans l'espace (fléchages vers l'usine élévatoire, le centre de Briare, etc.).

En somme, au-delà d'un ouvrage qui résout le partage de l'espace entre véhicules et piétons, il s'agit de créer un projet d'architecture ambitieux, qui valorise un point de vue inédit sur le pont-canal et invite à une promenade autour du port.

OQP
N°3

Sous OQP 3.3 Faire vivre le canal de Briare

Action 3.3.3 Aménager des parcours agréables le long de l'eau

Avant



Après

Land art

Marquage ludique

assises



Principe d'aménagement du canal de Briare

Contexte

Le linéaire du canal bénéficie déjà d'un aménagement en enrobé qui permet une circulation fluide et sécurisée pour les piétons et les cyclistes. Le promeneur traverse le paysage sans véritablement le comprendre ni s'y attarder, passant à côté de la richesse écologique et historique du milieu aquatique qu'il longe.

Objectif

Cette action vise à rompre la monotonie du parcours en proposant des aménagements ludiques et pédagogiques. Il s'agit d'aménager

des zones de repos régulières (chaises longues, pontons d'observation, bancs) orientées vers l'eau ou des œuvres de land art pour favoriser la contemplation.

Des stations de jeux en lien avec l'eau (maquettes d'écluses à manipuler, jeux sur la physique des fluides, parcours d'équilibre sur rondins) peuvent également rythmer la balade des familles. Enfin, une signalétique discrète pourrait raconter l'histoire du canal et sa biodiversité.

Maîtrise d'ouvrage

EPCI

Acteurs

VNF, Commune, EPCI, associations, Département (scandibérique)

Outils



Les étangs constituent des éléments emblématiques des paysages de la Puisaye, supports de biodiversité et à potentiel d'usages récréatifs et touristiques. Cet objectif de qualité paysagère vise à mieux connaître leur fonctionnement, à préserver leurs milieux naturels et à valoriser ces espaces dans les paysages et la vie du territoire.

Connaître, identifier les étangs

Il s'agit de cartographier les étangs, leurs volumes et les flux d'eau, en précisant les effets des petits étangs sur la continuité des cours d'eau et la biodiversité piscicole. Des études sur l'eutrophisation et le recul des pelouses amphibies permettront de comprendre l'impact du réchauffement climatique et des pratiques locales. Le partage de cette connaissance, auprès des

gestionnaires, des propriétaires et des habitants, est essentiel pour anticiper les besoins écologiques et assurer la résilience hydraulique et biologique des milieux.

Permettre la découverte des étangs, en ménageant les espaces sensibles

Le plan paysage doit permettre d'encourager l'accessibilité des étangs tout en préservant les habitats sensibles. L'aménagement de sentiers cyclables et piétonniers, d'observatoires ornithologiques et de panneaux pédagogiques peut permettre de valoriser la richesse de la faune et la flore locales. Le maintien du caractère sauvage des paysages des étangs est toutefois souhaité par les personnes qui les fréquentent. Les projets de « maison des étangs » et de circuits naturalistes, en partenariat avec hébergeurs et restaurateurs,

contribueront à faire des étangs des destinations éco-touristiques et pédagogiques.

Fédérer autour des étangs de Puisaye

La mobilisation des propriétaires privés, des associations, de Voies Navigables de France et des collectivités est un levier pour coordonner les projets et préserver la qualité écologique. L'accompagnement des activités de pêche et de loisir, ainsi que la création de circuits cyclables reliant les principaux étangs, permettra de relier ces milieux entre eux. La sensibilisation via une « Maison de l'eau » peut contribuer à transmettre les connaissances et à renforcer l'appropriation collective de ces paysages aquatiques, tout en consolidant leur rôle dans l'identité et la résilience du territoire.

OQP
N°3

Sous OQP 3.4 Affirmer des étangs dans le paysage de Puisaye

Action 3.4.1 Mettre en valeur l'étang de Grand Rue

**Contexte**

L'étang de Grand-Rue constitue un élément important pour l'alimentation du canal de Briare et un réservoir de biodiversité remarquable, classé Natura 2000. Asséché depuis 2011, le barrage-réservoir de Grand-Rue sera restauré par Voies navigables de France (VNF) (cofinancés par la Région CVL et le CD45) afin de retrouver sa fonction d'alimentation en eau du canal de Briare. À la fin des travaux prévus pour 2027, il pourra stocker jusqu'à 5 millions de m³ d'eau sur une superficie de 124 hectares. Un projet de valorisation des abords intitulé « Grand-Rue Nature », porté par la LPO et la Fédération de pêche du Loiret, a été présenté à VNF en 2022.

Objectif

Cette action vise à poursuivre le travail engagé avec la proposition « Grand-Rue Nature » et à définir les abords de l'étang de Grand-Rue, afin de concilier les différents usages. Le projet ambitionne de faire de l'étang de Grand-Rue un centre d'accueil multifonctionnel, alliant le tourisme de nature à la préservation et à la valorisation de la biodiversité du site. Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage font l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation listant les obligations et les restrictions liées au site. Par conséquent, l'ensemble des projets d'aménagement devront impérativement être compatibles avec ce cadre réglementaire

Maîtrise d'ouvrage

Partagé

Acteurs

VNF, Département (si ENS) Fédération de Pêche du Loiret, LPO, EPCI, Communes, Offices du Tourisme, association naturaliste, CPIE, usagers du site

Outils

Création d'un groupe de travail élargi
N2000



OQP
N°3

Sous OQP 3.4 Affirmer des étangs dans le paysage de Puisaye

Action 3.4.2 Sensibiliser sur l'histoire, les usages, les impacts et la biodiversité des étangs



Étang des Fichus



Usine élévoire de Briare

Contexte

Certains visiteurs méconnaissent l'origine anthropique du paysage des étangs de Puisaye ainsi que le rôle de certains étangs dans l'alimentation du canal de Briare. Cette méconnaissance concerne à la fois l'impact des étangs sur les dynamiques et les écosystèmes des rivières, et la connaissance de la faune associée aux étangs.

Objectif

Cette action vise à sensibiliser les habitants et les visiteurs à l'histoire, aux usages, aux impacts et à

la biodiversité des étangs. Il s'agit, par exemple, de développer des panneaux d'interprétation sur les habitats d'intérêt communautaire ou d'organiser des journées de lecture du paysage réunissant un écologue et un gestionnaire de VNF.

L'organisation d'ateliers techniques ciblés pour les propriétaires d'étangs (gestion des berges, vidanges) peut également permettre de transmettre de bonnes pratiques dans la gestion de cet élément singulier du paysage.

Maîtrise d'ouvrage

Partagé

Acteurs

Musée de la Marine, EPCI, VNF, Communes, Compétences N2000 (VNF, CC Puisaye-Forterre), associations naturalistes (CEN, LPO, SHNA...) Fédération de pêche, Département (ENS), AVP (association valorisation de la Puisaye), CBN BFC-ORI

Outils

Panneaux pédagogique - FD pêche 45
Formation au paysage des offices du tourisme

OQP
N°3

Sous OQP 3.4 Affirmer des étangs dans le paysage de Puisaye

Action 3.4.3 Réaménager l'étang du Bourdon avec sentiers de randonnée et désignation ENS



Reserve naturel d'Arjazanx ouverte au public Victoire du paysage 2014 ALEP Paysage

**Contexte**

Le lac réservoir du Bourdon bénéficie d'une situation touristique privilégiée et accueille une diversité d'usages qui coexistent sur le site. Le lac réservoir est en partie couvert par un site Natura 2000, témoignant de la richesse écologique du milieu. Dans ce contexte, la question de la pression touristique estivale et de sa compatibilité avec les enjeux environnementaux se pose. Le piétinement des berges constitue un facteur de fragilisation des milieux, notamment pour la flore. Par ailleurs, le site présente un enjeu en matière de biodiversité, en particulier pour sa richesse ornithologique, nécessitant la préservation de zones de tranquillité adaptées. Le développement d'un tourisme ornithologique, en lien avec d'autres sites de Puisaye, constitue une opportunité à structurer. La menace du développement des cyanobactéries sur les activités aquatiques en période estivale constitue un risque pour ces activités et peut nuire à l'attractivité du site. Cette situation conduit à diversifier l'offre d'activités en privilégiant des pratiques « hors d'eau » plus résilientes.

Objectif

Une étude d'aménagement, initié par le Département de l'Yonne dans un cadre partenarial, a été engagée afin de définir une feuille de route opérationnelle des aménagements à mettre en œuvre. Elle vise à mieux répondre aux attentes des visiteurs tout en améliorant la qualité de leur expérience. L'enjeu principal est de concevoir un projet fondé sur un modèle de développement résilient, garantissant un équilibre entre la préservation des espaces naturels, leur mise en valeur paysagère et la cohabitation des usages. Le projet prévoit notamment l'installation d'équipements de base adaptés, l'aménagement de parcours autour du lac et le développement des mobilités douces. Une réflexion est également engagée sur l'opportunité de labelliser une partie du site en Espace Naturel Sensible (ENS), au regard d'enjeux récemment confirmés (richesse ornithologique, flore de berges, populations de batraciens). Le périmètre reste à définir en lien avec les acteurs qui disposent du foncier (VNF notamment).

Maîtrise d'ouvrage

Partagé

Acteurs

Département, Communauté de commune de Puisaye-Forterre, Commune de St-Fargeau, Commune de Moutiers, Etat, VNF, socioprofessionnels, usagers, AVP (association valorisation de la Puisaye)

Financement

Etat, Région, Département, EPCI, Communes, Privés.

OQP
N°3*Sous OQP 3.4 Affirmer des étangs dans le paysage de Puisaye***Action 3.4.4 Encadrer l'accès aux piétons aux secteurs à enjeux pour la biodiversité (gazons amphibies, îles, héronnières)****Étang du Bourdon****Contexte**

Les différents étangs de Puisaye concentrent à la fois des enjeux de biodiversité et de tourisme importants. Ces habitats humides et aquatiques très souvent insérés dans des boisements accueillent de nombreuses espèces protégées et/ou menacées, d'où notamment leur désignation en site Natura 2000. Certaines de ces espèces et leurs habitats peuvent s'avérer sensibles à certaines perturbations anthropiques comme les activités nautiques en période de nidification des oiseaux ou le piétinement des gazons présents sur les berges.

Objectifs

Cette action vise à cibler et protéger les secteurs les plus sensibles aux activités humaines au niveau des étangs les plus fréquentés. Il s'agit notamment des stations d'espèces floristiques protégées et des habitats d'intérêt communautaire situés sur les berges exondées ainsi que les sites de nidification de certaines espèces d'oiseaux (héronnières, îlots, aires de rapaces, herbiers aquatiques). Des panneaux d'information localisant ces secteurs peuvent notamment être envisagés aux abords des parkings et des sentiers ainsi qu'un balisage visuel autour des secteurs sensibles (bouées, panneaux, cordes).

Maîtrise d'ouvrage

communes, intercommunalités

Acteurs

VNF, Gestionnaires des sites Natura 2000 (Communauté de communes Puisaye-Forterre et VNF), associations naturalistes, Fédération de pêche, AVP, Département 89

Financement

Fonds européens FEADER à destination des sites Natura 2000
FD peche 45